



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION**

LES FINANCES DES COMMUNES DE 10.000 HABITANTS ET PLUS EN 2009

Collection

Statistiques et finances locales

Direction générale des collectivités locales

Avertissement

Cette publication des « Finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2009 » poursuit les changements amorcés dans les publications sur les finances des communes depuis 2005.

La population prise en compte pour déterminer les communes dont la population totale atteint ou dépasse 10 000 habitants en 2009, est la population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (millésimée 2006). Ainsi 24 communes se sont ajoutées, et 21 se sont soustraites des 948 communes de 10 000 habitants et plus sur lesquelles portait la brochure précédente. Nous avons dû également exclure une commune du champ d'étude 2009, faute de disponibilité du compte administratif.

En règle générale, les évolutions par rapport à 2008 sont présentées en euros courants. Des calculs à champ constant (sur 878 communes) neutralisent la modification de périmètre. Pour établir l'évolution en euros constants, les montants 2009 sont déflatés par l'indice de prix du PIB 2009 tel qu'il est connu en février 2011.

Pour l'analyse de l'influence de l'intercommunalité, les évolutions ont été calculées sur les communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus présentes en 2008 et 2009 dans la composition communale des groupements au 1^{er} janvier 2009.

Comme dans les éditions précédentes, l'analyse traite séparément les communes métropolitaines (hors Paris) de 10 000 habitants et plus et les communes des quatre départements d'outre-mer en raison de leurs spécificités.

En complément, pour avoir une vision plus large sur les finances du secteur communal, c'est-à-dire les communes et les groupements de communes à fiscalité propre, les publications « les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2009 » et « les finances des groupements de communes en 2009 » sont également en ligne.

Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2009
a été élaboré au Département des études et des statistiques locales
de la Direction générale des collectivités locales
par **Karine SOGUET**

Avril 2011

Directeur de la publication : **Eric Jalon**

Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2009

Sommaire

Avant-propos	4
Evolution globale en France métropolitaine	5
Evolution des budgets des communes de 10 000 habitants et plus (France métropolitaine, hors Paris)	6
Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris)	7
1- Baisse des dépenses de fonctionnement	8
2- Légère baisse des recettes de fonctionnement	10
3- Amélioration du niveau d'épargne	14
4- Poursuite de la baisse de l'investissement direct	15
5- Baisse du recours à l'emprunt pour financer les investissements	15
6- Baisse de l'endettement des communes	16
7- Le fonds de roulement au 31 décembre 2009	17
Données financières par strate de population	18
Evolution des données budgétaires 2008-2009 par strate de population	20
Analyse d'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus des départements d'outre-mer	21
Influence de l'intercommunalité	22
Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole	27
Représentations régionales	27
Répartition par fonction des dépenses des communes de 10 000 habitants et plus	29
Annexes	31
1. Définitions et modes de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)	32
2. Structure de répartition des communes par strate de population et par région	33
3. Les groupements de communes	35

Avant-propos

Cet ouvrage présente une synthèse de l'analyse des comptes administratifs 2009 des communes de 10 000 habitants et plus. Il se veut un outil de travail à destination de toute personne s'intéressant à la situation financière d'une ou plusieurs communes. En regroupant de nombreuses données synthétiques, il doit faciliter la comparaison d'une ou plusieurs situations communales à une situation de référence judicieusement choisie.

La mise à disposition d'un grand nombre de ratios (dépenses par habitant, poids de l'annuité de la dette ...) a vocation à rendre cette matière a priori complexe des finances communales plus intelligible et abordable par le plus grand nombre. En effet ces ratios sont calculés pour de nombreux groupes de référence auxquels peuvent s'identifier les communes. La comparaison est d'autant plus riche d'enseignements qu'elle prend en compte les multiples facettes de l'équilibre financier d'une commune. Parmi les grands axes de lecture, on pourra ainsi distinguer :

- le **service rendu** par les communes mesuré par les niveaux et structures des dépenses réelles de fonctionnement,
- **l'effort d'équipement et son financement** mesuré par le niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et la structure du financement,
- ou encore **la charge de la dette et la marge de manœuvre** appréhendée par le niveau de la dette, le poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et le taux d'autonomie financière.

Ces dimensions sont bien sûr interdépendantes et peuvent être complétées par l'étude d'autres points comme les dépenses par fonction et par des statistiques concernant des éléments non financiers de la commune.

Les données mobilisées pour l'élaboration de cet ouvrage sont issues du recensement de la population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (millésimée 2006), des comptes administratifs 2009 des communes et, pour la partie fonctionnement des communes de 10 000 à moins de 30 000 habitants uniquement, de l'exploitation des comptes de gestion fournis par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et enfin des données fiscales également fournies par la DGFIP.

Évolution globale en France métropolitaine

Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2009

L'exercice 2009 se caractérise par une légère baisse des dépenses totales : -0,8 % en euros courants, résultant de l'effet conjugué de **la baisse des dépenses de fonctionnement (-1,4 %) et de la légère hausse des dépenses d'investissement (+0,7 %)**.

La baisse des dépenses d'équipement brut enregistrée en 2008 se poursuit en 2009 mais à un rythme plus faible (-2,6 %).

En 2009, plus de 9 communes de 10 000 habitants et plus sur 10 appartiennent à un groupement à fiscalité propre. La création des communautés d'agglomération et des communautés de communes à taxe professionnelle unique (TPU), depuis 2000, a profondément modifié le paysage local : les budgets des communes appartenant à ces groupements se sont trouvés profondément modifiés tant en niveau qu'en structure. Le transfert de compétences des communes vers ces groupements s'accompagne parallèlement de transferts de charges et de ressources. Cependant, l'influence de l'intercommunalité sur les évolutions des dépenses des communes prises dans leur ensemble est moins marquée.

Baisse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,4 % sous l'effet conjugué des baisses des charges à caractère général (-1,1 %) et des charges de personnel (-1,0 %). Cependant cette baisse ne s'applique pas aux communes appartenant à un syndicat d'agglomération nouvelle ou à une communauté urbaine qui, à l'inverse, voient leurs dépenses réelles de fonctionnement augmenter, respectivement de 4,4 % et 2,3 %.

D'autre part, **les charges d'intérêts diminuent très fortement de 14,1%** par rapport à 2008, après avoir enregistré des hausses marquées depuis 2006 (+9,1 % en 2006, +5,8 % en 2007 et +6,4 % en 2008).

Légère baisse des recettes de fonctionnement

L'analyse des impôts directs doit prendre en compte le développement de l'intercommunalité et plus particulièrement des groupements à TPU : ceux-ci perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une dotation de compensation et une dotation de solidarité.

Les impôts et taxes stagnent par rapport à 2008 : +0,3 %. Pour l'ensemble des communes, le produit des 4 taxes directement perçu augmente de 2,4 %. Il croît de façon marquée pour les communes appartenant à une communauté urbaine (4 taxes) ou à un syndicat d'agglomération nouvelle (respectivement +9,6 % et +9,2 %), alors qu'il diminue de 1,6 % pour les communes non membres d'un groupement fiscalisé. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient de la croissance des bases d'imposition pour la huitième année consécutive.

Le poste des dotations et participations diminue en 2009 (-1,8 %) avec une baisse marquée des attributions de péréquation et de compensation (-12,3 %).

Amélioration du niveau de l'épargne

Le montant de **l'épargne brute dégagée, solde de la section de fonctionnement, enregistre une hausse de 3,8 %**, conséquence d'une baisse marquée des intérêts (-14,1 %).

Le niveau de l'épargne atteint est suffisant pour financer les remboursements de dette en baisse de 7,4 % par rapport à 2008, entraînant une hausse soutenue de l'épargne nette (+14,0 %).

Poursuite de la baisse de l'investissement direct

En 2007, à un an des échéances municipales, la croissance soutenue des dépenses d'équipement brut des communes de 10 000 habitants et plus confirmait la tendance classique d'un cycle électoral. 2008 marquait le début d'un nouveau cycle, avec une pause de l'investissement direct, expliquant la baisse de 7,5 % des dépenses d'équipement brut. En 2009, cette pause de l'investissement se poursuit avec une baisse moins soutenue de 2,6 % pour l'équipement brut.

Baisse du recours à l'emprunt pour financer les investissements

La baisse de l'équipement brut amorcée en 2008, s'accompagne d'une baisse du recours à l'emprunt réalisé hors réaménagement de dette (-17,2 %), contribuant à la stagnation de l'encours de dette au 31 décembre (-0,3 %). Son poids dans les recettes de fonctionnement reste stable.

Evolution des budgets des communes de 10 000 habitants et plus (France métropolitaine, hors Paris)

Montants en milliards d'euros	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09		
								€ courants	€ courants*	€ constants*
							(2)	(1)	(1)	(2)
Nombre de communes	871	871	885	893	896	899	902	877	877	902
Dépenses réelles totales	41,3	42,4	44,0	46,0	47,7	47,7	48,5	-0,8%	-1,3%	1,2%
Dépenses réelles totales hors réaménagement de dette	39,7	40,8	42,3	44,2	46,0	45,8	46,8	-0,4%	-0,9%	1,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR)	29,6	29,7	30,5	31,6	32,6	33,5	33,8	-1,4%	-1,9%	0,6%
Frais de personnel	16,0	16,4	17,0	17,6	18,3	18,7	19,0	-1,0%	-1,5%	1,1%
Charges d'intérêts	1,3	1,1	1,0	1,1	1,2	1,3	1,1	-14,1%	-14,5%	-12,1%
Recettes réelles de fonctionnement	34,5	35,3	36,1	37,5	38,3	38,5	39,2	-0,8%	-1,3%	1,2%
Dotations globales de fonctionnement versées **	6,1	7,5	7,5	7,6	8,0	8,2	8,3	-1,3%	-1,8%	0,7%
Produit des 4 taxes	12,8	13,0	13,3	13,8	14,1	14,7	8,2	-1,9%	-2,4%	0,1%
Produit des 4 taxes y c. reversements de TP du groupement	17,6	18,1	18,5	19,1	19,5	20,0	15,5	2,4%	1,9%	4,5%
							20,8	1,4%	0,9%	3,6%
Epargne de gestion	6,2	6,7	6,7	7,1	6,9	6,4	6,5	0,2%	-0,3%	2,0%
Epargne brute	5,0	5,6	5,6	5,9	5,7	5,1	5,4	3,8%	3,3%	5,6%
Epargne nette	1,6	2,5	2,3	2,8	2,7	2,3	2,6	14,0%	13,4%	15,5%
Dépenses réelles d'investissement	11,7	12,8	13,6	14,4	15,1	14,2	14,6	0,7%	0,2%	2,7%
Dépenses réelles d'investissement hors réaménagement de dette	10,2	11,1	11,8	12,7	13,4	12,4	13,0	2,6%	2,1%	4,5%
Remboursements de dette	4,9	4,8	5,0	4,9	4,8	4,6	4,4	-7,4%	-7,8%	-5,5%
Remboursements de dette hors réaménagement de dette	3,3	3,1	3,3	3,1	3,1	2,8	2,8	-4,4%	-4,9%	-2,4%
Dépenses d'équipement brut	6,5	7,3	7,9	8,9	9,5	8,8	8,9	-2,6%	-3,1%	-0,1%
Emprunts réalisés	4,4	4,8	5,1	5,2	5,5	5,6	4,9	-15,5%	-15,9%	-13,5%
Emprunts réalisés hors réaménagement de dette	2,9	3,1	3,4	3,5	3,7	3,8	3,3	-17,2%	-17,6%	-15,0%
Encours de la dette	28,5	28,6	28,7	29,3	29,8	30,5	31,4	-0,3%	-0,8%	2,4%
Annuité de la dette	6,1	6,0	6,1	6,0	6,0	5,9	5,5	-8,8%	-9,3%	-6,9%
Annuité de la dette hors réaménagement de dette	4,6	4,3	4,3	4,3	4,3	4,1	3,9	-7,4%	-7,9%	-5,4%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

* montants déflatés par l'indice de prix du PIB (source : INSEE "Comptes nationaux annuels" mise à jour du février 2011).

** source : DGCL / Bureau des concours financiers de l'Etat

(1) évolutions calculées à champ constant (sur les 877 communes métropolitaines (hors Paris) présentes en 2008 et 2009)

(2) montants et évolutions calculés sur le champ total (902 communes métropolitaine hors Paris)

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

Les résultats présentés concernent les 902 communes de France métropolitaine ayant une population totale supérieure ou égale à 10 000 habitants au recensement de la population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. La ville de Paris, du fait de ses particularités, a été exclue du champ de cette étude (à titre indicatif, les dépenses de la ville de Paris atteignent près de 7,0 milliards d'euros en 2009 soit 3 190 euros par habitant), ainsi qu'une autre commune en CRC.

En 2009, les résultats financiers de ces communes ont été les suivants :

Recettes totales : 48,907 milliards d'euros

Dépenses totales : 48,468 milliards d'euros

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2003 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Evolution des recettes totales							
<i>Hors gestion active de la dette :</i>							
en euros courants.....	+1,4 %	+2,7 %	+2,3 %	+4,4 %	+3,8 %	+0,6 %	-0,6 %
en euros constants*.....	-0,1 %	+1,1 %	+0,3 %	+2,0 %	+1,3 %	- 1,9 %	-1,1 %
Evolution des dépenses totales :							
en euros courants.....	+1,3 %	+2,8 %	+3,2 %	+4,1 %	+3,8 %	-0,3 %	-0,8 %
<i>hors gestion active de dette (1)</i>	(+1,1 %)	(+2,5 %)	(+3,3 %)	(+4,3 %)	(+3,9 %)	(-0,5 %)	(-0,4 %)
en euros constants*.....	-0,2 %	+1,2 %	+1,2 %	+1,7 %	+1,2 %	-2,7 %	-1,3 %
<i>hors gestion active de dette(1)</i>	(-0,4 %)	(+0,9 %)	(+1,2 %)	(+1,9 %)	(+1,4 %)	(-2,9 %)	(-0,9 %)
Évolution du PIB en volume...	+0,8 %	+2,5 %	+1,9 %	+2,2 %	+2,3 %	+2,0 %	-2,6 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

En 2009, les dépenses totales réalisées par les communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus ont diminué de 0,8 % par rapport à 2008. Si l'on exclut les mouvements financiers dus à la gestion active de la dette (1), **l'évolution s'établit à -0,4 %**.

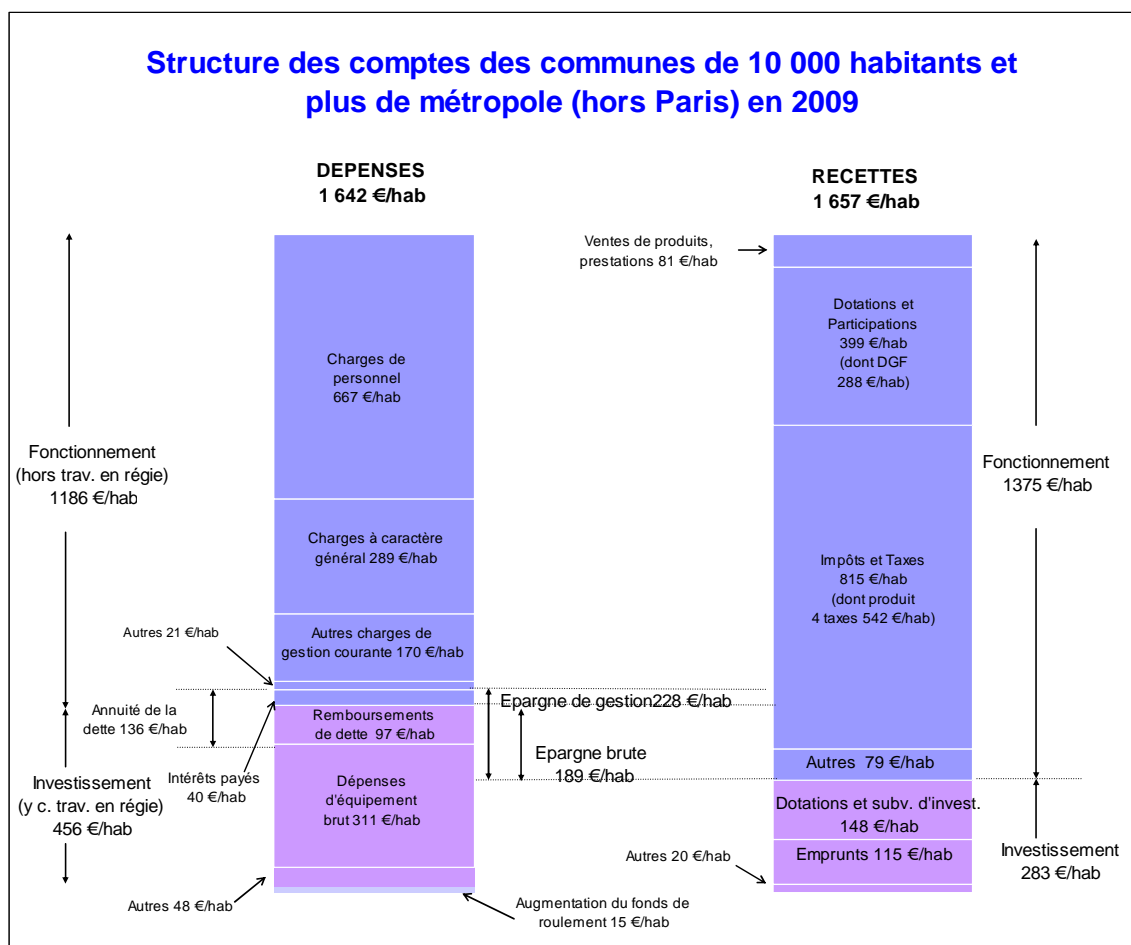
Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette¹ ont été exclus du reste de l'étude, car il s'agit d'opérations inscrites en recettes et dépenses qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.

Cette baisse, amorcée en 2008, est imputable à l'effet conjugué de la baisse des dépenses de fonctionnement (-1,4 %) et de la stagnation des dépenses d'investissement (+0,7 %). Cette année 2009 confirme la pause de l'investissement direct (-2,6 % des dépenses d'équipement brut).

L'influence de l'intercommunalité, qui s'accompagne de transferts de compétences et donc de dépenses et de recettes, est moins marquée sur les évolutions des budgets communaux pris dans leur ensemble en raison de la forte couverture du territoire.

¹ Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de la dette » :

- d'une part, les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »
- d'autre part, les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 : « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIIP

Les dépenses réelles totales des communes de 10 000 habitants et plus sont constituées pour près des trois quarts (72,2 %) par les dépenses réelles de fonctionnement.

1 – Baisse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, qui s'élèvent à 33,8 milliards d'euros, soit 1 186 euros par habitant, ont diminué en 2009 après avoir évolué de la façon suivante depuis 2003 :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

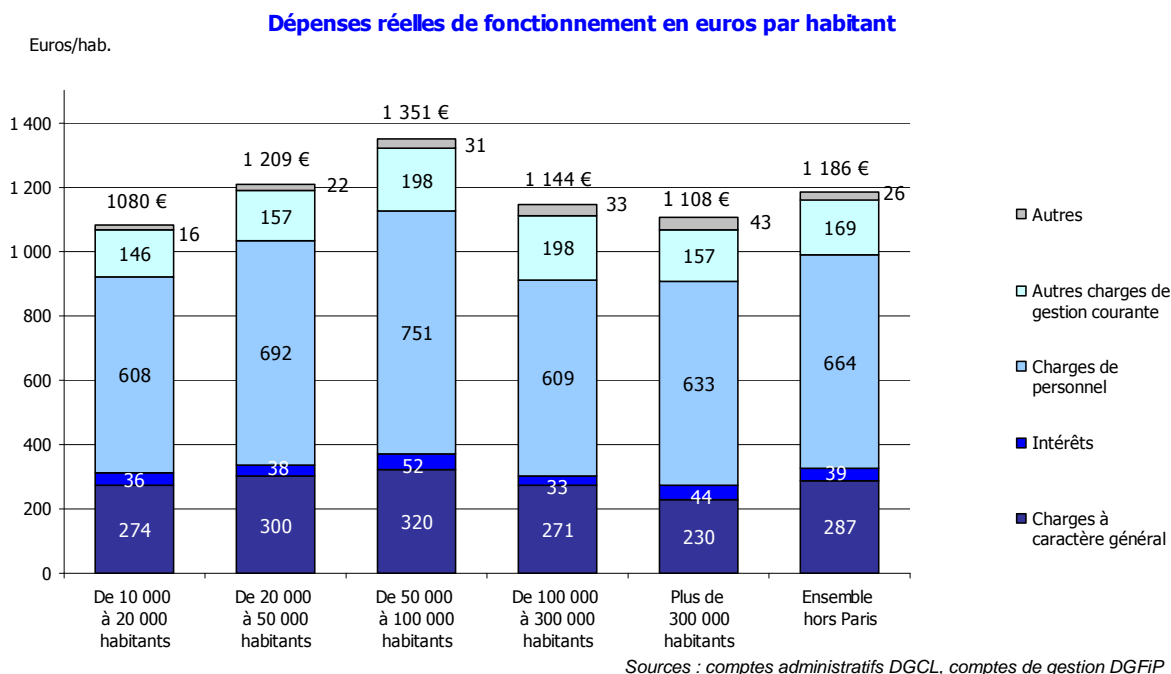
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
en euros courants	+0,3 %	+1,5 %	+2,3 %	+3,3 %	+3,3 %	+2,5 %	-1,4 %
en euros constants *	-1,2 %	-0,1 %	+0,3 %	+0,9 %	+0,8 %	+0,0 %	-1,9 %

*taux déflatés par l'indice des prix du PIB. Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIIP

2009 marque une rupture. Les dépenses de fonctionnement en euros courants comme en euros constants. Les faibles évolutions enregistrées sur la période « 2003-2005 » s'expliquent par le développement de l'intercommunalité à TPU. En 2006 et 2007 la croissance est plus soutenue du fait de la couverture du territoire déjà atteinte par l'intercommunalité. En 2008, les dépenses de fonctionnement en euros constants stagnent. En euros courants, elles augmentent plus modérément qu'en 2006 et 2007.

Cependant la croissance des dépenses de fonctionnement varie selon le type de groupement. Elle s'établit à +4,4 % pour les communes appartenant à un syndicat d'agglomération nouvelle et à -1,9 % pour les communes au sein d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine à taxe professionnelle unique. Les dépenses de fonctionnement des communes n'appartenant à aucun groupement à fiscalité propre diminuent de 2,4 % (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

Les dépenses de gestion hors travaux en régie qui regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, hors charges d'intérêts, atteignent 32,7 milliards d'euros en 2009, soit 1 146 euros par habitant.



Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant varie selon la taille des communes. C'est pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants qu'il est le plus élevé. Le « décrochage » observé pour les communes de plus de 100 000 habitants est dû à la part prépondérante de l'intercommunalité à TPU : la dépense communale « proprement dite » est donc plus faible.

La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **56,2 % de charges de personnel et frais assimilés** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente plus de la moitié des dépenses courantes atteint 19,0 milliards d'euros, soit 667 euros par habitant, et a diminué de 1,0 % par rapport à 2008.

Les charges de personnel évoluent différemment selon le type de groupement : l'évolution s'établit à +6,0 % pour les communes appartenant à un syndicat d'agglomération nouvelle et à +4,4 % pour celles d'une communauté urbaine (4 taxes), alors qu'elle est négative pour les communes au sein d'un syndicat à contribution fiscalisée (-1,7 %) et au sein d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine à taxe professionnelle unique (-1,4 %). L'évolution est de -2,7 % pour les communes n'appartenant à aucun groupe.

. **24,3 % de charges à caractère général** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles représentent 289 euros par habitant en 2009.

. **14,3 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires, et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 170 euros par habitant en 2009.

. **3,3 % d'intérêts payés**. Le niveau s'établit à 40 euros par habitant. Après des croissances enregistrées entre 2006 et 2008, c'est une évolution de -14,1 % en 2009.

*La nomenclature M14 rend obligatoire le rattachement des charges et des produits à l'exercice pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les postes étudiés dans la section de fonctionnement prennent donc en compte les dépenses et les recettes rattachées à l'exercice sauf en ce qui concerne les intérêts de la dette.
Une procédure particulière s'applique aux intérêts : la procédure des "intérêts courus non échus" ICNE.
Le montant des intérêts de dette **rattachés** à l'exercice s'élève à 39 euros par habitant peu différent de celui des intérêts payés (40 euros).*

2 – Légère baisse des recettes de fonctionnement

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 39,2 milliards d'euros (1 375 euros par habitant).

La situation varie fortement selon le type d'intercommunalité. Pour les communes appartenant à une CA ou une CU à TPU les recettes de fonctionnement ont diminué de 1,4 % par rapport à 2008, alors qu'elles progressent de +7,2 % pour celles qui appartiennent à un syndicat d'agglomération nouvelle; enfin, pour les commune « isolées » les recettes de fonctionnement diminuent de 0,9 %.

Depuis 2003, les recettes ont évolué de la façon suivante :

Evolution des recettes de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
en euros courants	+1,5 %	+2,1 %	+1,9 %	+3,5 %	+2,2 %	+0,4 %	-0,8 %
en euros constants*	+0,0 %	+0,5 %	+0,2 %	+1,0 %	-0,3 %	-2,0 %	-1,3 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **29,1 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 399 euros par habitant en 2009 contre 407 euros par habitant en 2008.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État au titre de la part "salaires des bases de TP" est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

. **59,3 % d'impôts et taxes**. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de fiscalité des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics (enlèvement des ordures ménagères, 18 euros par habitant) et du domaine (droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité (15 euros par habitant), sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation (27 euros par habitant)).

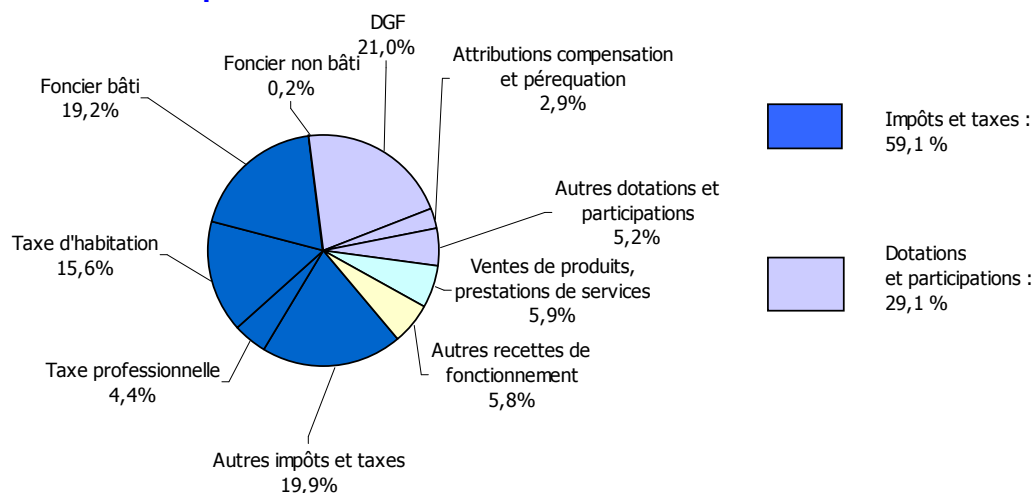
Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 815 euros par habitant en 2009 et sont constitués pour 66,5 % du produit des contributions directes et pour 23,2 % de fiscalité reversée par le groupement. **En moyenne, ce poste de recettes stagne par rapport à 2008 (+0,3 %)**.

Depuis 2001, de nombreuses communes ont adhéré à des structures intercommunales, notamment à des groupements à taxe professionnelle unique. Ces derniers perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une attribution de compensation et une dotation de solidarité. En 2001, une subdivision particulière du compte "impôts et taxes" a été créée pour identifier clairement les recettes reçues au titre de ces dotations. Cependant, la comptabilisation de ces deux dotations n'a pas été effectuée de façon homogène par toutes les communes. Pour nos statistiques, la totalité de ces reversements est réintégrée dans les « impôts et taxes » pour les exercices 2001 à 2009.

. 5,9 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises. Le niveau s'établit à 81 euros par habitant contre 83 euros par habitant en 2008. Ce poste comprend entre autres la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

. 5,8 % d'autres recettes de fonctionnement. Ce sont les autres produits de gestion courante (27 euros par habitant), les produits financiers (5 euros par habitant) et les produits exceptionnels (36 euros par habitant).

Composition des recettes de fonctionnement



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

a – Les dotations de l'État

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 8,2 milliards d'euros pour les communes de 10 000 habitants et plus, soit 288 euros par habitant. Elle diminue de 1,9 % en moyenne par rapport à 2008.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.

- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) vise essentiellement les communes de 10 000 habitants et plus : elle s'élève à 1,0 milliard d'euros pour celles-ci soit 12,6 % de la DGF des communes de 10 000 habitants et plus.

La dotation générale de décentralisation (DGD) perçue par les communes de 10 000 habitants et plus au titre des transferts de compétences en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 92,5 millions d'euros en 2009.

Le FSRIF qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 174,7 millions d'euros en 2009.

Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

b – Les produits de fiscalité

Le produit des quatre taxes directement perçu par les communes s'élève à 15,7 milliards d'euros pour les communes de 10 000 habitants et plus, soit 542 euros par habitant en moyenne et enregistre une croissance de 2,4 % en 2009.

Ce produit varie d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 495 euros par habitant pour les communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants, il s'élève à 609 euros par habitant pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants .

Les structures intercommunales à TPU se sont fortement développées sous l'impulsion de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi a encouragé la TPU et institué un nouveau type d'EPCI : la communauté d'agglomération. Ces nouveaux groupements, au nombre de 174 au 1^{er} janvier 2009 (171 au 1^{er} janvier 2008) pratiquent le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. D'autre part 13 communautés urbaines ont opté pour le régime de la TPU (dont 10 en 2002). (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité et annexe sur les groupements de communes).

La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres s'élève à 189 euros par habitant en moyenne en 2009 (contre 199 euros par habitant en 2008).

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu **et fiscalité reversée** représentent 731 euros par habitant et augmentent de 1,4 % par rapport à 2008.

La croissance des bases explique l'essentiel de la croissance totale du produit. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient pour la septième année consécutive de la croissance soutenue des bases d'imposition.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe communale devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. Il convient d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 825 euros par habitant en 2009 et enregistre une augmentation de 3,9 %.

Fiscalité directe des communes de 10 000 habitants et plus et de leurs groupements en 2009

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
taxe d'habitation	+7,1 %	+4,0 %	+2,9 %
taxe professionnelle	+5,2 %	+4,2%	+0,9 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La **richesse fiscale** d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, celle de **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2009 pour la répartition de la DGF 2010 s'élève à 1 069 euros par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; il n'atteint que 1 000 euros pour les communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants et représente 1 177 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de 10 000 habitants et plus s'élève à 863 euros par habitant ; il n'atteint que 820 euros pour les communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants et représente 966 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :

Bases d'imposition communales 2009 x taux moyen national 2009

Les taux moyens nationaux 2009 sont :

- foncier bâti : 19,20 %

- foncier non bâti : 45,48 %

- taxe d'habitation : 14,94 %

- taxe professionnelle : 16,14 %

Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes+groupements)

calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.

Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2009 est celui utilisé pour les dotations 2010.

À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

La pression fiscale : deux approches

1 - La **pression fiscale globale** peut être appréciée à partir du ratio :

$$\text{produit des quatre taxes} \times 100 / \text{potentiel fiscal}^1$$

appelé « coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

Depuis 2000, ce ratio est calculé en excluant les communes appartenant à un groupement à TPU, ces communes n'ayant plus de pouvoir sur la fixation du taux de taxe professionnelle. Il s'établit à 86,8 % en moyenne pour les communes de 10 000 habitants et plus n'appartenant pas à un groupement à TPU.

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 103,5 % en moyenne pour l'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus en 2009.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la « DGF » qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

¹ Le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF est calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part "salaires des bases de TP".

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de plus de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale "élargi" égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal. Il s'élève à 108,9 % en 2009.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de 10 000 habitants et plus s'établissent, de 2003 à 2009, de la façon suivante :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe d'habitation	16,4 %	16,7 %	16,8 %	16,9 %	16,9 %	17,0 %	17,3 %
Taxe professionnelle	14,7 %	15,1 %	15,3 %	15,4 %	15,5 %	15,7 %	16,2 %
Taxe foncier bâti	20,2 %	20,5 %	20,7 %	20,8 %	20,9 %	21,0 %	21,5 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 15,1 % pour les communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants à 21,6 % pour celles de 300 000 habitants et plus.

3 – Amélioration du niveau de l'épargne

La description des opérations de fonctionnement permet l'analyse de la marge de manœuvre dont disposent les communes pour financer leur charge de dette :

	2009 milliards d'euros	03/02	04/03 (a)	05/04 (b)	06/05 (b)	07/06 (b)	08/07 (b)	09/08 (b)
Dépenses de gestion hors travaux en régie * (1)	32,7	+0,9 %	+2,1 %	+2,7 %	+3,1 %	+3,2 %	+2,5 %	-0,9 %
dont frais de personnel	19,0	+1,4 %	+2,4 %	+2,9 %	+3,3 %	+4,3 %	+2,0 %	-1,0 %
Recettes réelles de fonctionnement (2)	39,2	+1,5 %	+2,1 %	+1,9 %	+3,5 %	+2,2 %	+0,4 %	-0,8 %
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	6,5	+4,4 %	+2,2 %	-1,3 %	+5,6 %	-2,2 %	-8,3 %	+0,2 %
Intérêts (4)	1,1	-11,8 %	-11,7 %	-8,0 %	+9,1 %	+5,8 %	+6,4 %	-14,1 %
Épargne brute (5) = (3) - (4)	5,4	+9,5 %	+5,4 %	-0,0 %	+5,1 %	-3,7 %	-11,4 %	+3,8 %
Remboursements de dette ** (6)	2,8	+0,5 %	-5,4 %	+4,0 %	-4,9 %	-2,6 %	-8,0 %	-4,4 %
Épargne nette (7) = (5) - (6)	2,6	+33,7 %	+28,5 %	-5,1 %	+18,9 %	-5,0 %	-15,3 %	+14,0 %

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

* dépenses de gestion = dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, hors charges d'intérêts.

** est déduite des remboursements de dette la gestion active de la dette, les autres remboursements anticipés doivent être financés par des recettes courantes.

(a) les croissances 2004 sont calculées en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir des croissances comparables à celles des exercices précédents.

(b) croissances à champ constant (sur 871 communes pour 05/04, 885 pour 06/05, 893 pour 07/06, 896 pour 08/07 et 877 pour 09/08).

L'épargne de gestion, qui baissait en 2007 après plusieurs années de croissance, diminuait encore plus fortement en 2008 (-8,3%). En 2009 l'épargne de gestion stagne (+0,2 %) par rapport à 2008.

L'épargne brute dégagée enregistre une hausse de 3,8 %, conséquence de la diminution marquée des charges d'intérêts (-14,1 %). Cette épargne s'établit à un niveau élevé (5,4 milliards d'euros) et finance les remboursements de dette qui diminuent de 7,4 %, entraînant une hausse soutenue de l'épargne nette (+14,0 %).

Le taux d'épargne diminue entre 2005 et 2008 et s'établit à :

	2003	2004 (a)	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'épargne brute (1)	14,4 %	14,9 % 15,9 %	16,6 %	15,8 %	14,9 %	13,2 %	13,7 %

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à ceux des exercices précédents

et varie selon la population :

	10 000/ 20 000 hab.	20 000/ 50 000 hab.	50 000/ 100 000 hab.	100 000/ 300 000 hab.	Plus de 300 000 hab.	Ensemble 10 000 hab. et plus
Taux d'épargne brute (1)	14,7 %	13,5 %	13,2 %	14,3 %	11,8 %	13,7 %
Taux d'épargne nette (2)	7,8 %	6,6 %	6,2 %	7,5 %	3,0 %	6,7 %

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

4 – Poursuite de la baisse de l'investissement direct

Les dépenses réelles d'investissement, y compris les travaux en régie, s'élèvent à 13,0 milliards d'euros en 2009, soit 456 euros par habitant, est en hausse de 2,6 % par rapport à 2008. Conséquence de l'effet conjugué de la forte hausse des subventions d'équipement versées (+23,5 %) et des baisses modérées de remboursements de dette et des dépenses d'équipement brut.

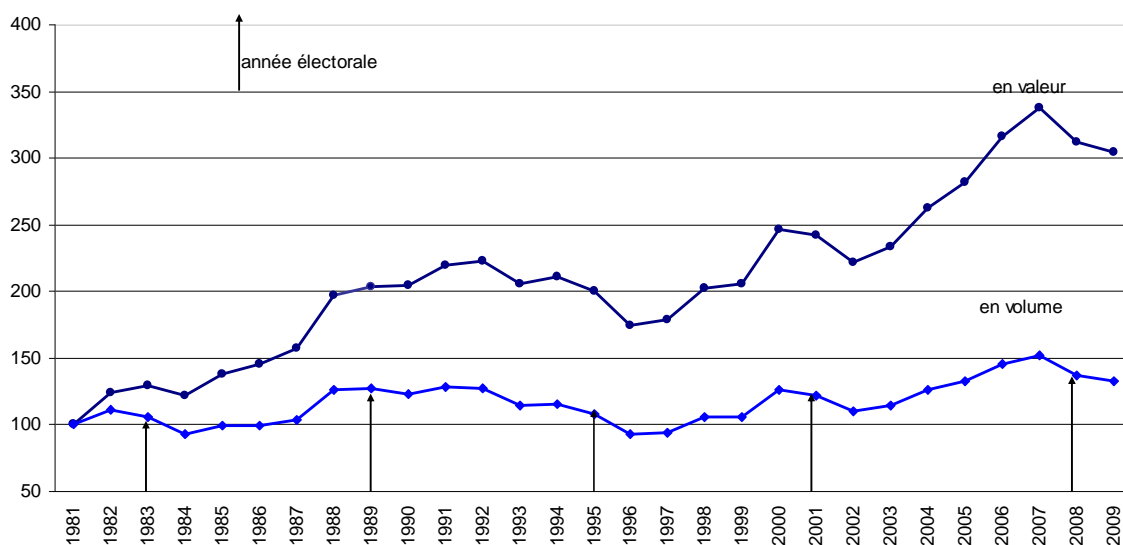
Rappelons que les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette ont été exclus de l'étude, car il s'agit d'opérations inscrites en recettes et dépenses qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,8 milliards d'euros en 2009 soit 97 euros par habitant, diminuent de 4,4 % par rapport à 2008.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 8,9 milliards d'euros en 2009, soit 311 euros par habitant, et enregistrent ainsi une diminution de 2,6 %.

Le graphique suivant présente l'évolution, en valeur (euros courants) et en volume (euros constants), des dépenses d'équipement des villes de 10 000 habitants et plus, de 1981 à 2009 :

1981=base100



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

La forte progression de l'effort d'équipement constatée en 2007, et consécutive à celle de 2006, était influencée par le cycle électoral. Les équipes municipales accentuaient leurs efforts d'investissement afin de boucler les chantiers mis en place en vue des élections de 2008. Elle était favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement.

La chute en 2008, année électorale, suivie d'une baisse en 2009, illustre le retour au cycle électoral. Les dépenses d'équipement brut diminuent de 2,6 %.

5 – Baisse du recours à l'emprunt pour financer les investissements

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

Les recettes d'investissement (hors gestion active de la dette) stagnent par rapport à 2008 (+0,3 %) (contre +1,7% en 2008) et s'établissent à 8,1 milliards d'euros soit 283 euros par habitant en 2009. Ce ralentissement résulte de l'effet conjugué de la forte baisse du recours à l'emprunt (-17,2 %) et de la hausse marquée des dotations et subventions perçues (+20,1 %).

- Les subventions et participations reçues s'élèvent à 4,230 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 1,605 milliard d'euros (qui comprennent entre autres le produit des amendes de police : 0,183 milliard d'euros) ;
- d'autre part, des dotations : 2,625 milliard d'euros, décomposées comme suit :
 - fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 2,118 milliards d'euros. Ce fonds a quasiment doublé entre 2007 et 2009 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant). Cette très **forte augmentation du FCTVA** est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2007, due **au plan de relance de l'économie**.
 - taxe locale d'équipement (TLE) : 0,201 milliards d'euros.

Ce poste affiche donc une forte progression de +20,1 % en 2009.

- Les emprunts diminuent de 17,2 % en 2009 après des évolutions positives depuis 2006. Le niveau s'établit à 115 euros par habitant contre 138 euros par habitant en 2008.

6 – Baisse de l'endettement des communes

- L'encours de la dette communale s'élève à 31,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, soit 1 101 euros par habitant.

Le niveau atteint par le montant des emprunts (3,3 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de la dette (2,8 milliards d'euros) et le stock de la dette augmente en fin d'exercice 2009.

- La charge de l'endettement peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (charges d'intérêt et remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 3,9 milliards d'euros soit 136 euros par habitant, en diminution (-7,4 %) par rapport à 2008.

Cette baisse résulte des évolutions à la baisse des remboursements de dette (-4,4 %) et des intérêts (-14,1 %) en 2009.

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « charges d'intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux moyen d'intérêt	9,7%	8,7%	7,8%	7,8%	6,6%	6,0%	5,5%	5,2%	5,4%	5,0%	4,4%	3,9%	3,6%	3,9%	4,0%	4,2%	3,6%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Ce rapport qui était en légère hausse depuis 2006, après une diminution progressive sur un longue période, diminue de nouveau en 2009. Cette évolution est la principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de dette qui en découlaient. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005 et les conditions d'emprunt moins favorables.

Il faut tempérer ce constat sur la dette par le recours de plus en plus fréquent au crédit long terme renouvelable (CLTR), à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) et au prêt à capital et taux modulable (PCTM) dont il est toujours difficile de mesurer les conséquences.

- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « La marge d'autofinancement courant » rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. **Le ratio moyen s'établit à 93,3 en 2009**. Les communes sont de plus en plus nombreuses à financer la charge de la dette par l'épargne : 85 communes sur 100 présentent une marge d'autofinancement inférieure à 100 en 2009 (contre 1 sur 2 en 1995).
- L'encours de la dette au 31 décembre représente 80 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2009.

L'évolution des ces deux ratios est la suivante :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
MAC	94,4	93,0	93,5	92,5	93,1	92,0	93,3
Dette au 31/12 / RRF	83 %	81 %	79 %	78 %	78 %	79 %	80 %

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Les communes réduisent, depuis plusieurs années, le recours à « l'emprunt net », le poids relatif de la dette diminue. Depuis dix exercices, elles financent leur charge de la dette par l'épargne de gestion.

7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2009

Le fonds de roulement au 31 décembre 2009 s'élève à 2 861 millions d'euros, soit **19 jours de dépenses réelles**. Le fonds de roulement enregistre une augmentation (+18,1%). Cependant, il évolue de façon très différente selon les strates de population. Ainsi, les communes de 20 000 à moins de 50 000 habitants voient leur fonds de roulement augmenter de 31,2 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, tandis que celui des communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants diminue de 5,8 %.

Données financières par strate (Ensemble des 902 communes de 10 000 habitants et plus de France métropolitaine, hors Paris)

Montants en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Dépenses réelles totales (DRT)	1 517	1 683	2 002	1 704	1 576	1 699
Gestion active de la dette	25	44	73	104	60	57
Dépenses réelles totales* (DRThr)	1 492	1 639	1 929	1 600	1 516	1 642
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 080	1 209	1 351	1 144	1 108	1 186
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie	437	474	651	560	468	513
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	412	430	578	456	409	456
Dépenses de gestion hors travaux en régie**(I)	1 044	1 171	1 299	1 111	1 064	1 146
Charges à caractère général	276	302	321	272	231	289
Charges de personnel	612	695	753	611	634	667
Autres charges de gestion courante	147	157	198	199	157	170
Autres dépenses de gestion	16	22	31	33	43	26
(- travaux en régie)	(-8)	(-5)	(-4)	(-4)	(-1)	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (II) (RRF) (a)	1 267	1 398	1 557	1 335	1 256	1 375
Impôts et taxes	765	819	921	791	749	815
dont produit des 4 taxes (a)	495	557	609	524	496	542
dont produit des 4 taxes (a) y. c. revers. de TP du groupement	694	739	801	714	676	731
Dotations et participations	355	414	454	384	376	399
dont DGF versée (a)	254	296	332	279	272	288
Ventes de produits, prestations de services	74	86	94	75	62	81
Autres recettes de fonctionnement	74	78	87	85	69	79
Soldes intermédiaires de gestion						
Épargne de gestion (III) = (II) - (I)	223	226	258	224	192	228
Charges d'intérêts (IV)	36	38	52	33	44	40
Épargne brute (V) = (III) - (IV)	187	189	206	191	149	189
Remboursements de dette* (VI)	88	96	109	91	111	97
Épargne nette = (V) - (VI)	98	93	97	100	38	92
Dépenses d'équipement brut (a)	309	310	350	307	238	311
Recettes réelles d'investissement* (RRIhr)	260	267	367	264	261	283
Dotations et subventions d'investissement	163	148	165	133	97	148
Emprunts* (VII)	86	102	175	109	121	115
Autres recettes d'investissement	11	16	27	22	43	20
Dettes communales totales 31/12/2009 (a)	946	1 046	1 349	1 018	1 412	1 101
Annuité de la dette*	124	134	161	124	155	136
Variation nette de l'endettement = (VII) - (VI)	-2	6	66	18	9	18

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFiP

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

* Hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Données financières par strate de population (Ensemble des 902 communes de 10 000 habitants et plus de France métropolitaine, hors Paris)

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100.000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) y c. trav. en régie (en €/hab.)	1088	1214	1355	1148	1108	1191
Charges à caractère général / DRF	25,4%	24,9%	23,7%	23,7%	20,8%	24,2%
Charges de personnel / DRF (a)	56,3%	57,3%	55,6%	53,2%	57,2%	56,0%
Autres charges de gestion courante / DRF	13,5%	13,0%	14,6%	17,3%	14,2%	14,3%
Charges d'intérêts / DRF	3,3%	3,1%	3,9%	2,9%	3,9%	3,3%
Autres dépenses de fonctionnement / DRF	1,5%	1,8%	2,3%	2,9%	3,9%	2,2%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (en €/hab.)	1 267	1 398	1 557	1 335	1 256	1 375
Impôts et taxes / RRF	60,3%	58,6%	59,2%	59,2%	59,6%	59,3%
<i>produit 4 taxes (compte 7311)</i>	39,1%	39,9%	39,1%	39,3%	39,5%	39,4%
Dotations et participations / RRF	28,0%	29,6%	29,2%	28,8%	29,9%	29,1%
<i>DGF versée / RRF</i>	20,0%	21,2%	21,3%	20,9%	21,7%	21,0%
Ventes de produits, prestations de services / RRF	5,9%	6,2%	6,1%	5,6%	5,0%	5,9%
Autres recettes de fonctionnement / RRF	5,8%	5,6%	5,6%	6,3%	5,5%	5,8%
Richesse et pression fiscale						
Produit communal des 4 taxes (art. 7311) (en €/hab.)	495	557	609	524	496	542
Produit 4 taxes commune et groupement	694	739	801	714	676	731
Potentiel financier (/ pop DGF)	1 000	1 061	1 177	1 076	1 043	1 069
Potentiel fiscal (/ pop DGF) (b)	820	856	966	848	817	863
Taux d'imposition de la taxe professionnelle	14,82%	15,90%	17,58%	15,08%	s.o.	16,18%
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	15,13%	17,18%	16,23%	20,10%	21,58%	17,34%
CMPF (produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrigé") (a) (b) (c)	88,5%	90,9%	81,9%	82,6%	0,0%	86,8%
CMPF élargi (prod. des 4 taxes com. et gpmt / pot. fiscal "corrigé") (a) (b)	108,5%	107,1%	103,6%	114,5%	118,8%	108,9%
Effort fiscal (prod des 3 taxes / pot. fisc. des 3 taxes) (a)	99,1%	103,9%	95,4%	116,3%	107,3%	103,5%
Effort d'équipement et financement						
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie* (en €/hab.)	412	430	578	456	409	456
Remboursements de dette* / DRI	21,4%	22,3%	18,8%	20,0%	27,2%	21,2%
Taux d'équipement (équipement brut / RRF) (a)	24,4%	22,2%	22,5%	23,0%	19,0%	22,6%
Dépenses d'équipement brut / DRI	75,0%	72,2%	60,5%	67,4%	58,4%	68,2%
Épargne nette / équipement brut	31,9%	29,9%	27,7%	32,5%	15,7%	29,6%
Dotations et subventions d'investissement / équipement brut	52,9%	47,8%	47,3%	43,2%	40,8%	47,7%
Emprunts* / équipement brut	27,9%	32,9%	50,1%	35,6%	50,6%	36,8%
Charges de la dette, marge de manœuvre et fonds de roulement						
Encours de dette au 31/12 (en € / hab.)	946	1 046	1 349	1 018	1 412	1 101
Taux d'épargne (épargne brute / RRF)	14,7%	13,5%	13,2%	14,3%	11,8%	13,7%
Dette au 31/12 / RRF (a)	0,75	0,75	0,87	0,76	1,12	0,80
Annuité de la dette* / RRF	9,8%	9,6%	10,3%	9,3%	12,3%	9,9%
Marge d'autofinancement courant (MAC) (a)	92,2	93,4	93,8	92,5	97,0	93,3
Part du produit des 4 taxes dans les recettes réelles totales*	32,4%	33,5%	31,7%	32,8%	32,7%	32,7%
Taux d'intérêt moyen de la dette (intérêts / dette au 31/12)	3,8%	3,6%	3,9%	3,2%	3,1%	3,6%
Fonds de roulement au 01/01 / DRT* en jours	30	18	17	8	18	19

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

(b) à partir de 1999 "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal retenu pour les calculs des CMPF et CMPF élargi est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

* Hors gestion active de la dette ;

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ;

DRI : dépenses réelles d'investissement ; DRT : dépenses réelles totales ;

MAC : DRF hors travaux en régie et remboursements* de dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement.

Evolution des données budgétaires 2008-2009 par strate de population (Communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)

(Champ constant : 877 communes)

Evolution en %	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	300 000	
calculées sur des valeurs en euros courants et sur les montants en € / hab.	à moins de 20 000 hab.	à moins de 50 000 hab.	à moins de 100 000 hab.	à moins de 300 000 hab.	habitants et plus	Ensemble
Dépenses réelles totales	-1,4	-1,1	2,2	0,0	-9,2	-0,8
Dépenses totales hors gestion active de dette	-0,7	-0,8	2,7	0,6	-9,2	-0,4
Dépenses réelles de fonctionnement	0,7	-0,9	-1,4	-0,9	-11,5	-1,4
Dépenses de gestion	1,2	-0,4	-1,3	-0,1	-10,8	-0,9
Charges à caractère général	0,4	-0,7	-1,5	0,6	-11,2	-1,1
Charges de personnel	1,6	0,0	-1,2	-1,0	-11,3	-1,0
Autres charges de gestion courante	-0,5	-1,4	-1,3	1,1	-6,8	-1,0
Intérêts payés	-12,7	-14,8	-3,7	-22,3	-24,8	-14,1
Recettes réelles de fonctionnement	1,3	0,0	-0,8	-0,6	-10,3	-0,8
Produits des services, du domaine et ventes diverses	2,7	0,5	-1,6	-2,4	-27,3	-2,1
Impôts et taxes	2,4	1,0	1,0	0,7	-11,4	0,3
dont produit des 4 taxes	2,5	3,5	0,5	3,6	-0,7	2,4
dont produit des 4 taxes y c. reversements du group. TPU	1,9	3,4	0,6	1,9	-7,9	1,4
Dotations et participations	-0,5	-2,0	-3,5	-1,8	-0,7	-1,8
dont dotation globale de fonctionnement versée	-1,1	-1,8	-3,2	-1,6	-2,0	-1,9
dont attributions péréquation et compensation	-10,7	-11,0	-15,3	-12,7	-14,3	-12,3
Autres produits de gestion courante	-5,7	5,3	-1,1	-4,4	-18,7	-3,0
Épargne de gestion	1,8	1,7	1,3	-2,8	-7,5	0,2
Épargne brute	5,1	5,8	2,7	1,6	-0,9	3,8
Épargne nette	13,5	10,3	18,5	23,2	-10,5	14,0
Dépenses réelles d'investissement	-6,1	-1,6	10,5	2,0	-3,2	0,7
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	-4,2	-0,5	13,8	4,8	-2,4	2,6
Remboursements de dette	-10,4	-2,8	-9,0	-11,6	-1,4	-7,4
Remboursements hors gestion active de dette	-10,9	-5,6	-7,9	-13,3	-7,3	-8,8
Dépenses d'équipement brut	-5,7	-3,1	-1,4	4,9	-11,6	-2,6
Recettes réelles d'investissement	-11,1	-0,4	0,1	2,2	-1,9	-2,0
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-8,8	1,7	2,4	7,2	-0,3	0,3
Subventions, participations (investissement)*	11,3	20,0	24,1	33,6	13,1	20,1
Emprunts	-30,7	-16,0	-12,9	-10,2	-2,1	-15,5
Emprunts hors gestion active de dette	-31,3	-18,0	-14,0	-11,6	1,4	-17,2
Dettes au 31/12	0,2	-1,6	-1,4	-1,1	6,4	-0,3
Annuité de la dette	-10,9	-5,6	-7,9	-13,3	-7,3	-8,8
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-6,0	-3,6	-6,8	-16,9	-6,8	-7,4

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

* les fortes évolutions sont à interpréter avec prudence ; certaines communes ont intégré les excédents de fonctionnement capitalisés (art. 1068) dans les recettes du compte 10 figurant sur la balance générale sans les faire figurer à part, contrairement à ce qui est préconisé sur la maquette de la M14.

Analyse d'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 47 communes des départements d'outre-mer ayant 10 000 habitants et plus au recensement de la population entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (millésimée 2006).

Pour ces 47 communes, qui regroupent 1 514 251 habitants, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 2,377 milliards d'euros en 2009, soit 1 570 euros par habitant en moyenne. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant est inférieur à celui des communes de métropole (1 642 euros par habitant). Ces dépenses diminuent de 7,1 % par rapport à 2008.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** légèrement inférieur à celui des dépenses des communes de métropole, soit 1 175 euros par habitant contre 1 186 euros par habitant. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 63,7 % contre 56,2 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 246 euros par habitant en moyenne. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par une fiscalité indirecte très importante (35 % environ des recettes de fonctionnement) due à des taxes spécifiques aux départements d'outre-mer (382 euros par habitant pour l'octroi de mer, taxes sur les rhums et taxes sur les carburants). Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes ne représente que 323 euros par habitant en moyenne contre 542 euros par habitant en métropole. Les reversements de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 78 euros par habitant.

Le niveau de l'épargne s'établit à 71 euros par habitant en 2009 et le taux d'épargne atteint 5,7 %.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 394 euros par habitant en 2009. Les dépenses d'équipement brut diminuent de 16,8 % tandis que celles de métropole ne diminuent que de 2,6 %. L'effort d'équipement relatif (dépenses rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 23,7 %, niveau légèrement inférieur à celui des communes métropolitaines (24,9 %).

L'encours de la dette au 31 décembre 2009, avec un montant de 871 euros par habitant, augmente de 4,7 % par rapport au 31 décembre 2008. Il est nettement inférieur à celui des communes de métropole.

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée s'élève à 101 euros par habitant en 2009, soit 8,1 % des recettes de fonctionnement 2009.

montants en euros par habitant	2008	2009	Evolution
Dépenses réelles totales*	1 689	1 570	-7,1 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 236	1 175	-4,9 %
Charges de personnel	759	748	-1,4 %
Intérêts payés	34	32	-5,6 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 324	1 246	-5,9 %
Dotations et participations	336	315	-6,2 %
Impôts et taxes	860	835	-2,8 %
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	453	448	-13,0 %
Dépenses d'équipement brut	355	295	-16,8 %
Emprunts* réalisés	149	134	-9,7 %
Dette au 31/12	832	871	+4,7 %

* hors gestion active de la dette

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Influence de l'intercommunalité

L'intercommunalité se renforce et on assiste à une montée en puissance des structures intercommunales. Le champ couvert par les compétences déléguées est plus large, et le mode de financement par fiscalité directe renforce l'autonomie du groupement. Les groupements à fiscalité propre occupent une place de plus en plus importante dans le paysage français des collectivités locales.

L'appartenance d'une commune à un groupement peut ainsi modifier de façon sensible sa situation financière et l'analyse de ses comptes. Pour faciliter la comparaison des ratios financiers entre communes, il devient nécessaire de prendre en compte leur participation ou non à une structure intercommunale.

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale développe la solidarité financière entre les communes et les groupements par l'incitation au régime fiscal de la TPU et particulièrement par la création des communautés d'agglomération (CA) dans les aires urbaines de plus de 50 000 habitants et des communautés urbaines dans les aires de plus de 500 000 habitants.

Les communautés d'agglomération, nouvelle forme de coopération des communes urbaines, bénéficient du régime de la taxe professionnelle unique et sont dotées de compétences obligatoires adaptées au développement urbain. Le succès de ces structures depuis 2000 modifie de façon encore plus sensible le paysage communal.

Au 1^{er} janvier 2009, les 2 601 EPCI à fiscalité propre (dont 16 outre-mer) (174 CA, 16 CU, 5 SAN et 2 406 CC) rassemblent 92,8 % des communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris) et 91,6 % de leur population.

La classification des groupements a été faite en tenant compte de leur nature juridique mais surtout de leur régime fiscal. **Ainsi l'étude permet d'analyser les conséquences sur les finances des communes de 10 000 habitants et plus, du rattachement de la commune à :**

- une communauté urbaine 4 taxes ;
- une communauté de communes 4 taxes ;
- un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) ;
- une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU ;
- une communauté de communes à TPU ;
- un groupement à contribution fiscalisée ;
- un syndicat à contingent financé dans le budget principal ou communes n'appartenant à aucun groupement.

Répartition des communes de 10 000 habitants et plus de métropole selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble	(rappel 2008)
- à une CU à 4 taxes	3	2	0	1	0	6	(6)
- à une CC à 4 taxes	56	14	3	0	0	73	(77)
- à un SAN	4	6	0	0	0	10	(11)
- à une CA ou une CU à TPU	238	204	55	31	4	532	(526)
- à une CC à TPU	141	29	1	0	0	171	(165)
- à un syndicat à contribution fiscalisée	14	26	5	0	0	45	(47)
- autres communes	19	29	16	1	0	65	(67)
Total	475	310	80	33	4	902	(899)

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFP

CC : communauté de communes
CU : communauté urbaine

SAN : syndicat d'agglomération nouvelle
TPU : taxe professionnelle unique

CA : communauté d'agglomération

Changement « d'appartenance » à un groupement en France métropolitaine de 2008 à 2009 :

	Nombre de communes concernées	2009						
		à une CU 4 taxes	à une CC 4 taxes	à un SAN	à une CA ou CU à TPU	à une CC à TPU	à un syndicat à contribution fiscalisée	à une autre commune (hors EPCI)
2008	- d'une CU à 4 taxes	(6)	0	0	0	0	0	0
	- d'une CC à 4 taxes	0	(68)	0	0	7	0	0
	- d'un SAN	0	0	(10)	0	0	0	0
	- d'une CA ou une CU à TPU	0	0	0	(514)	0	1	0
	- d'une CC à TPU	0	0	0	8	(154)	0	0
	- d'un syndicat à contribution fiscalisée	0	0	0	2	0	(43)	1
	- d'une autre commune (hors EPCI)	0	1	0	1	0	0	(62)
	Total des communes ayant changé	0	1	0	11	7	1	1

Entre parenthèses : communes inchangées = 857

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Sur les 899 communes de 10 000 habitants et plus de métropole (hors Paris), 2 communes isolées ont intégré un groupement, et pour 18 communes déjà regroupées, la nature fiscale ou juridique du groupement a changé.

Evolution du nombre de communes métropolitaines appartenant à un groupement :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de communes regroupées	720	760	776	804	815	830	833	837
dont TPU	497	583	619	652	684	695	701	703

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

L'importance croissante du nombre de communes adhérant à un groupement, et notamment à un groupement à TPU, justifie l'étude de l'impact de ces nouvelles répartitions sur l'évolution et le niveau des finances des communes.

Evolution de certains ratios selon l'appartenance à un groupement* :

	Dépenses totales hors GAD	Dépenses de fonction- nement	Produit des 4 taxes	Dépenses d'équipement brut	Encours de dette au 31/12
Métropole	-0,4 %	-1,4 %	+2,4 %	-2,6 %	-0,3 %
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 :					
- à une CU à 4 taxes	+12,3 %	+2,3 %	+9,6 %	-1,3 %	+20,5 %
- à une CC à 4 taxes	-1,7 %	+0,2 %	+3,7 %	-4,2 %	-2,2 %
- à un SAN	+5,5 %	+4,4 %	+9,2 %	+13,5%	+9,5 %
- à une CA ou une CU à TPU	-1,7 %	-1,9 %	+2,4 %	-2,8 %	-0,0 %
- à une CC à TPU	+2,5 %	+0,7 %	+4,7 %	+6,8 %	+1,8 %
- à un syndicat à contribution fiscalisée	+0,1 %	-1,5 %	+2,2 %	+6,1 %	-1,4 %
- non membres d'un groupement fiscalisé	+3,5 %	-2,4 %	-1,6 %	-12,0 %	-4,3 %

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

CC : Communauté de communes SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle CA : Communauté d'agglomération

CU : Communauté urbaine TPU : Taxe professionnelle unique GAD : gestion active de la dette

* Les communes sont classées selon leur appartenance à un groupement en 2009. Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2008.

Globalement, les évolutions enregistrées par les communes appartenant aux nouveaux groupements à TPU créés par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale sont moins rapides que celles observées pour les « autres catégories d'appartenance ». **Ces résultats illustrent la poursuite du succès du régime fiscal de la TPU.**

Les budgets des communes appartenant à un groupement à TPU, diminuent au profit des budgets des CA et des CU : des transferts de compétences (eau et assainissement, enseignement, ordures ménagères...) et parallèlement des transferts de ressources (taxe professionnelle, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, versement transport, ...) et de charges (frais de personnel, contingent transport, ordures ménagères, ...), s'opèrent des communes vers leurs groupements.

En ce qui concerne **l'investissement direct**, selon l'appartenance de la commune à un groupement, le poste enregistre des hausses ou des baisses plus ou moins soutenues.

L'analyse des résultats pour les catégories de communes appartenant à un SAN ou à une CU 4 taxes doit tenir compte de leur petit nombre et être interprétée avec prudence.

Les tableaux suivants présentent pour les 902 communes de 10 000 habitants et plus de métropole, des ratios en euros par habitant pour quelques grands postes, ainsi que leur ventilation selon l'appartenance à un type de structure intercommunale.

Dépenses réelles totales hors gestion active de dette/population

Expression du volume budgétaire, hors gestion active de dette

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	1 492	1 639	1 929	1 600	1 516	1 642
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 :						
- à une CU à 4 taxes	1 131	1 338	-	1 320	-	1 292
- à une CC à 4 taxes	1 615	1 643	1 648	-	-	1 628
- à un SAN	1 786	1 569	-	-	-	1 630
- à une CA ou une CU à TPU	1 426	1 563	1 697	1 600	1 516	1 568
- à une CC à TPU	1 448	1 549	1 287	-	-	1 473
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 041	1 760	1 844	-	-	1 826
- non membres d'un groupement fiscalisé	1 829	2 158	2 785	1 987	-	2 399

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Il faut noter que la loi du 12 juillet 1999 encourage en particulier le développement de l'intercommunalité à taxe professionnelle unique en milieu urbain et vise plus particulièrement les grandes communes. **Le poids de ces communes pèse lourd dans les ratios moyens** en euros par habitant pour les communes membres de groupements à TPU. L'analyse doit donc tenir compte de ce phénomène et rester prudente au niveau de l'ensemble des communes.

Le volume budgétaire atteint 2 399 euros par habitant pour les communes n'appartenant pas à un groupement ayant recours à la fiscalité. Il est inférieur de :

46 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes contre 49 % en 2007 et 51 % en 2008 ;

32 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes contre 31 % en 2007 et 30 % en 2008 ;

32 % pour les communes appartenant à un SAN contre 31 % en 2007 et 33 % en 2008 ;

35 % pour les communes appartenant à une CA ou une CU à TPU contre 30 % en 2007 et 32 % en 2008 ;

39 % pour les communes appartenant à une CC à TPU contre 36 % en 2007 et 39 % en 2008 ;

24 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée contre 18 % en 2007 et 19 % en 2008..

La prise en charge par les groupements augmente dans le temps. Si l'on exclut les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ou à un SAN qui sont en petit nombre et de plus en plus difficiles à comparer, l'écart tend à se réduire entre les différentes catégories. Cette prise en charge s'avère plus forte pour les communautés de communes qui sont des collectivités anciennes, les communautés d'agglomération sont relativement plus jeunes et en phase de montée en charge.

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/population

Evaluation de la charge totale de fonctionnement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	1 080	1 209	1 351	1 144	1 108	1 186
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 :						
- à une CU à 4 taxes	881	920	-	888	-	895
- à une CC à 4 taxes	1 132	1 204	1 186	-	-	1 161
- à un SAN	1 512	1 406	-	-	-	1 436
- à une CA ou une CU à TPU	1 047	1 154	1 240	1 144	1 108	1 144
- à une CC à TPU	1 028	1 102	967	-	-	1 048
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 465	1 298	1 412	-	-	1 353
- non membres d'un groupement fiscalisé	1 344	1 581	1 740	1 523	-	1 624

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

L'écart reste important en ce qui concerne **les seules dépenses de fonctionnement**. Les communes membres de groupements à fiscalité propre ont des charges de personnel plus faibles sauf celles appartenant à un SAN. Le volume des dépenses diminue du fait des transferts de compétences des communes vers les groupements.

Les recettes de fonctionnement présentent, selon les catégories, des écarts du même ordre que ceux des dépenses de fonctionnement, à l'exception des SAN. Ces différences de niveaux proviennent essentiellement du fait qu'une partie des impositions directes est désormais perçue directement par les groupements : parallèlement aux transferts de compétences, des transferts de ressources s'opèrent.

Produit des 4 taxes/population

Produit des 4 taxes hors reversement de TP du groupement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	495	557	609	524	496	542
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 :						
- à une CU à 4 taxes	296	406	-	456	-	415
- à une CC à 4 taxes	648	646	628	-	-	645
- à un SAN	740	488	-	-	-	559
- à une CA ou une CU à TPU	451	494	501	519	496	494
- à une CC à TPU	425	479	310	-	-	438
- à un syndicat à contribution fiscalisée	858	728	743	-	-	753
- non membres d'un groupement fiscalisé	801	891	931	868	-	898

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Le niveau du produit des 4 taxes directement perçu par les communes est ainsi nettement inférieur pour les communes membres d'un groupement à TPU. En effet pour ces communes, les recettes de taxe professionnelle sont acquises de droit au groupement qui en reverse une partie aux communes membres. Le niveau plus faible constaté pour les communes appartenant à une CU à 4 taxes est à interpréter avec prudence en raison du petit nombre de communes concernées.

Il est à noter que même en intégrant les reversements de fiscalité du groupement à TPU, le produit des 4 taxes reste inférieur à celui des « autres communes ».

L'intégration fiscale à un groupement est ainsi plus forte pour les communes membres d'un SAN. On peut la mesurer par le rapport entre le produit des 4 taxes perçu par la commune hors reversement de TP du groupement et le produit fiscal levé sur le territoire communal, au titre de la commune et des groupements¹. Plus le ratio est faible, plus l'intégration fiscale est importante. Il s'établit à :

- 39,8 % pour les communes membres de SAN ;
- 54,4 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
- 59,2 % pour les communes membres de CA et CU à TPU ;
- 60,3 % pour les communes membres de CC à TPU ;
- 85,4 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes ;
- 100 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

¹ Notion différente du CIF des groupements de communes, utilisé pour la répartition de leur DGF (cf. annexe 2 du guide sur les finances des groupements des communes à fiscalité propre en 2008).

Dépenses d'équipement brut / population

Evaluation de l'effort d'équipement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	309	310	350	307	238	311
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 :						
- à une CU à 4 taxes	199	337	-	128	-	197
- à une CC à 4 taxes	386	314	316	-	-	354
- à un SAN	213	129	-	-	-	153
- à une CA ou une CU à TPU	285	288	323	315	238	295
- à une CC à TPU	305	341	275	-	-	314
- à un syndicat à contribution fiscalisée	401	345	316	-	-	347
- non membres d'un groupement fiscalisé	379	434	455	195	-	427

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

C'est en matière d'investissement que l'on relève la plus forte prise en charge par les « groupements anciens » (CU et SAN). Le montant des dépenses d'équipement est inférieur à celui des « autres communes » :
de 54 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
de 64 % pour celles membres de SAN.

Encours de dette au 31/12 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	946	1 046	1 349	1 018	1 412	1 101
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 :						
- à une CU à 4 taxes	594	428	-	484	-	488
- à une CC à 4 taxes	926	1 085	1 063	-	-	993
- à un SAN	910	424	-	-	-	560
- à une CA ou une CU à TPU	881	1 040	1 176	1 014	1 412	1 071
- à une CC à TPU	1 068	1 138	617	-	-	1 079
- à un syndicat à contribution fiscalisée	965	973	1 451	-	-	1 087
- non membres d'un groupement fiscalisé	986	1 210	1 967	1 998	-	1 564

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

L'encours de la dette présente, en euros par habitant, des écarts encore plus importants que le niveau budgétaire, selon les catégories étudiées. Le montant de dette est inférieur à celui des « autres communes » de :
69 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
37 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes ;
64 % pour les communes membres de SAN ;
32 % pour les communes membres de CA et CU à TPU ;
31 % pour les communes membres de CC à TPU ;
30 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

Pour les communes membres de CA et de CC à TPU, les grandes communes et les communes touristiques pèsent lourd dans le ratio moyen : les résultats devront donc être analysés avec prudence, de même pour les communes appartenant à une CU 4 taxes dont le nombre est très faible.

Le lecteur trouvera en ligne :

- pour chaque ratio financier étudié, en plus des ventilations par région et par strate, une ventilation en fonction de l'appartenance à une structure intercommunale ;
- une analyse financière par catégorie d'appartenance à un groupement ainsi que des taux de croissance de différents postes.

Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole

Une même moyenne peut être le résultat obtenu à partir de valeurs très éloignées les unes des autres, ou au contraire très proches. Il est donc intéressant d'évaluer pour les principaux ratios leur dispersion autour de la moyenne.

À cette fin, le tableau ci-après fournit, pour un certain nombre de ratios, les éléments suivants :

- un rappel de la moyenne des communes de 10 000 habitants et plus de métropole ;
- le coefficient de variation du ratio (rapport de l'écart-type à la moyenne), considéré comme un indice de dispersion relative et dont la valeur est d'autant plus élevée que les observations sont plus éloignées les unes des autres ;
- les seuils au dessous desquels se situent 10 % (1^{er} décile), 25 % (1^{er} quartile), 50 % (médiane), 75 % (3^{ème} quartile), et 90 % (9^{ème} décile) des communes métropolitaines.

en euros par habitants	Moyenne	coefficient			Médiane	3ème quartile	9ème décile
		de variation	1er décile	1er quartile			
Dépenses réelles totales* / population	1 642	0,352	1 102	1 293	1 487	1 747	2 079
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR) / population	1 186	0,291	812	947	1 092	1 274	1 474
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	1 375	0,295	967	1 099	1 260	1 461	1 703
Dotation globale de fonctionnement versée / population	288	0,382	157	203	257	329	409
Produit des 4 taxes/population	542	0,407	327	392	483	593	749
Produit des 4 taxes des communes et group. / population	825	0,556	525	614	731	889	1 126
Potentiel fiscal / pop (DGF)	863	0,424	553	646	765	930	1 159
Dépenses d'équipement brut/population	311	0,510	143	200	286	382	507
Encours de la dette au 31/12 / population	1 101	0,645	310	598	957	1 317	1 754
Charge de personnel / DRF en %	56,0	0,115	49,2	52,9	57,3	60,5	63,7
Taux d'épargne (épargne brute / RRF) en %	13,7	0,437	6,5	9,8	13,7	17,8	21,3
Encours de la dette au 31/12 / RRF	0,80	0,520	0,26	0,49	0,75	1,00	1,24

* hors gestion active de la dette ; TR : travaux en régie

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Les ratios retenus présentent, d'une part, le niveau en euros par habitant du fonctionnement, de l'investissement et de l'endettement et, d'autre part, la structure et le financement des dépenses.

D'une manière générale, la dispersion est élevée pour l'ensemble des ratios, et plus importante pour les ratios d'investissement que pour les ratios de fonctionnement.

Pour les ratios par habitant, la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus de métropole s'établit à un niveau plus élevé que celui de la valeur médiane correspondante. Ceci s'explique par le poids des communes à forte population et leur volume budgétaire important par habitant.

Représentations régionales

La diversité des situations locales peut se traduire par d'importantes disparités géographiques. Les cartes suivantes permettent de voir si, dans leur ensemble, les communes de 10 000 habitants et plus d'une région se distinguent de celles, toujours prises ensemble, des autres régions. Ainsi les communes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, disposent visiblement de ressources importantes en lien avec un volume de dépenses important. A l'inverse, les masses budgétaires des communes bretonnes sont plus réduites. Il convient cependant d'être prudent dans l'interprétation de ces cartes. En effet, par exemple, les importantes ressources fiscales des communes de la région Midi-Pyrénées sont essentiellement dues à celles de la ville de Toulouse, et non à celles des autres communes dans leur ensemble, beaucoup plus conformes à la moyenne.

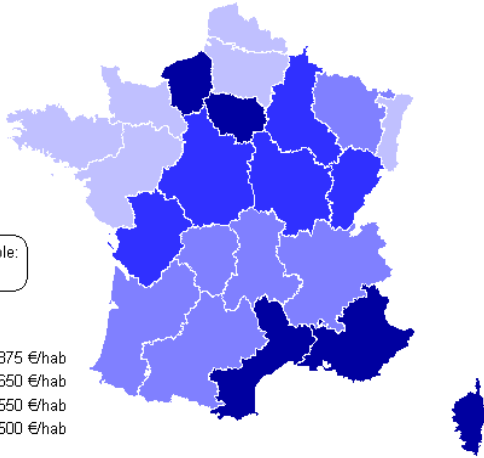
Voir l'annexe 2 page 32 pour la localisation des communes de 10 000 habitants et plus de métropole.

Dépenses réelle totales

(hors gestion active de la dette)

Moyenne métropole:
1 642 €/hab

- de 1 650 à 1 875 €/hab
- de 1 550 à 1 650 €/hab
- de 1 500 à 1 550 €/hab
- de 1 385 à 1 500 €/hab

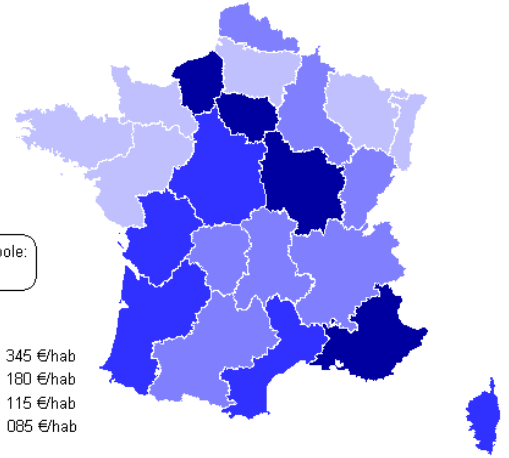


Dépenses réelle de fonctionnement

(hors travaux en régie)

Moyenne métropole:
1 186 €/hab

- de 1 180 à 1 345 €/hab
- de 1 115 à 1 180 €/hab
- de 1 085 à 1 115 €/hab
- de 975 à 1 085 €/hab

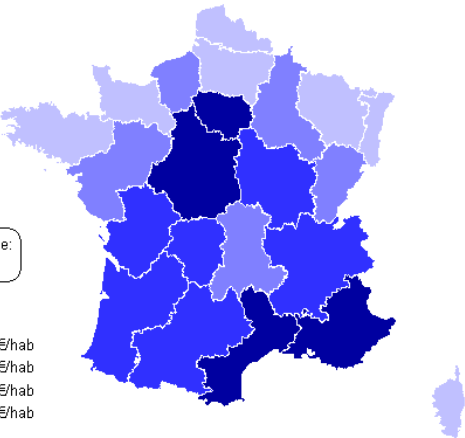


Produit des 4 taxes

(Communes et groupements)

Moyenne métropole:
731 €/hab

- de 760 à 815 €/hab
- de 730 à 760 €/hab
- de 685 à 730 €/hab
- de 570 à 685 €/hab

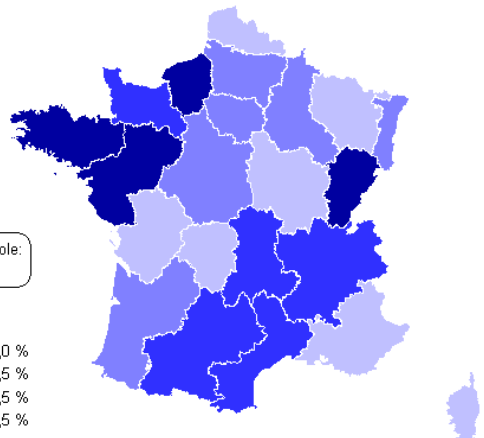


Taux d'épargne

(épargne brute / recettes de fonctionnement)

Moyenne métropole:
14,0 %

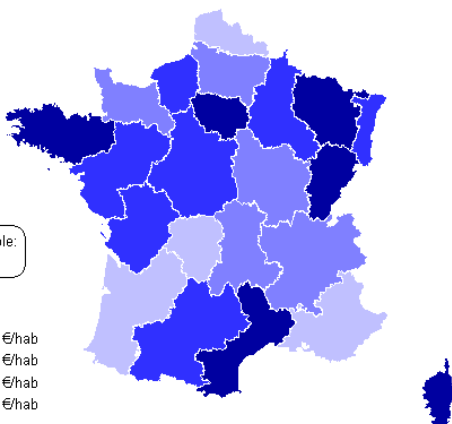
- de 15,5 à 17,0 %
- de 14,5 à 15,5 %
- de 13,5 à 14,5 %
- de 11,5 à 13,5 %



Dépenses d'équipement brut

Moyenne métropole:
311 €/hab

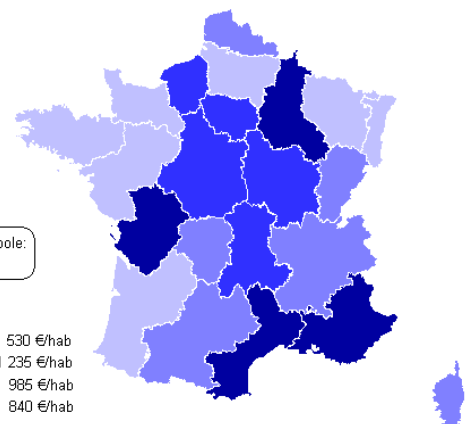
- de 325 à 505 €/hab
- de 295 à 325 €/hab
- de 280 à 295 €/hab
- de 260 à 280 €/hab



Encours de dette au 31/12/2009

Moyenne métropole:
1 101 €/hab

- de 1 235 à 1 530 €/hab
- de 985 à 1 235 €/hab
- de 840 à 985 €/hab
- de 680 à 840 €/hab



Source : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP
Cartographie : DGCL / DESL mars 2011
Fond de carte © IGN

Répartition par fonction des dépenses des communes de 10 000 habitants et plus

La codification fonctionnelle, retenue dans la nomenclature « M14 », reprend la logique et l'architecture de la nomenclature fonctionnelle des administrations (NFA). Il n'a été extrait de cette nomenclature que les seules rubriques qui correspondent à l'activité normale d'une commune.

Présentation fonctionnelle des comptes administratifs 2009 des communes de 10 000 à moins de 30 000 habitants.

	en millions d'euros				
	Fonctionnement	Investissement	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	3 836	549	4 384	24,8%	393
Administration générale	3 593	514	4 107	23,2%	368
Justice	2	0	2	0,0%	0
Coopération décentralisée, actions européennes et internationales	7	0	7	0,0%	1
Sécurité et salubrité publiques	458	30	488	2,8%	44
Sécurité intérieure	424	27	451	2,5%	40
Hygiène et salubrité publique	10	1	12	0,1%	1
Enseignement - formation	1 907	391	2 298	13,0%	206
Services communs	232	28	260	1,5%	23
Enseignement du premier degré	915	297	1 212	6,9%	109
Enseignement du deuxième degré	7	3	9	0,1%	1
Enseignement supérieur	7	2	9	0,1%	1
Formation continue	6	0	6	0,0%	1
Services annexes de l'enseignement	637	44	681	3,9%	61
Culture	931	264	1 196	6,8%	107
Services communs	96	9	105	0,6%	9
Expression artistique	312	55	367	2,1%	33
Conservation et diffusion des patrimoines	267	115	382	2,2%	34
Action culturelle	210	68	278	1,6%	25
Sport et jeunesse	1 394	457	1 851	10,5%	166
Services communs	264	26	290	1,6%	26
Sports	511	347	859	4,9%	77
Jeunesse	556	63	620	3,5%	56
Interventions sociales et santé	573	40	614	3,5%	55
Santé	45	5	50	0,3%	5
Interventions sociales	496	31	527	3,0%	47
Famille	692	81	773	4,4%	69
Services communs	21	2	23	0,1%	2
Services en faveur des personnes âgées	66	14	80	0,5%	7
Actions en faveur de la maternité	3	0	3	0,0%	0
Aides à la famille	12	3	15	0,1%	1
Crèches et garderies	567	61	628	3,6%	56
Logement	57	69	126	0,7%	11
Services communs	14	15	29	0,2%	3
Parc privé de la ville	30	21	52	0,3%	5
Aide au secteur locatif	10	29	38	0,2%	3
Aide à l'accession à la propriété	0	2	2	0,0%	0
Aménagements et services urbains, environnement	1 906	1 495	3 402	19,2%	305
Services urbains	717	174	891	5,0%	80
Aménagement urbain	1 034	1 199	2 233	12,6%	200
Environnement	41	31	72	0,4%	6
Action économique	179	60	239	1,4%	21
Interventions économiques	65	25	89	0,5%	8
Foires et marchés	17	10	27	0,2%	2
Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires	3	3	6	0,0%	1
Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et trav	1	1	2	0,0%	0
Aides au commerce et aux services marchands	9	4	13	0,1%	1
Aides au tourisme	66	12	78	0,4%	7
Aides aux services publics	7	1	8	0,0%	1
Opérations non ventilées	912	1 405	2 317	13,1%	208
Total	12 845	4 842	17 687	100,0%	1 584

Source : comptes administratifs DGCL.

Présentation fonctionnelle des comptes administratifs 2009 des communes de 30 000 habitants et plus.

en millions d'euros

	Fonctionnement	Investissement	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	7 515	1 050	8 565	22,2%	425
Opérations non ventilables	2 976	6 607	9 583	24,8%	475
Administration générale	7 412	1 016	8 428	21,8%	418
<i>don't administration générale de la collectivité</i>	6 238	924	7 162	18,5%	355
Justice	3	0	3	0,0%	0
Coopération décentralisée, actions européennes et internationales	38	1	39	0,1%	2
Sécurité et salubrité publiques	1 027	65	1 092	2,8%	54
Sécurité intérieure	965	58	1 023	2,6%	51
<i>don't police municipale</i>	439	22	462	1,2%	23
<i>don't pompiers, incendies et secours</i>	373	18	392	1,0%	19
Hygiène et salubrité publique	50	6	56	0,1%	3
Enseignement - formation	3 475	923	4 397	11,4%	218
Services communs	551	84	635	1,6%	31
Enseignement du premier degré	1 805	674	2 479	6,4%	123
Enseignement du deuxième degré	21	26	47	0,1%	2
Enseignement supérieur	83	60	143	0,4%	7
Formation continue	9	3	12	0,0%	1
Services annexes de l'enseignement	968	69	1 037	2,7%	51
<i>don't hébergement et restauration scolaire</i>	786	64	850	2,2%	42
Culture	2 423	666	3 089	8,0%	153
Services communs	197	46	243	0,6%	12
Expression artistique	905	167	1 072	2,8%	53
Conservation et diffusion des patrimoines	856	326	1 183	3,1%	59
<i>don't bibliothèques et médiathèques</i>	460	110	569	1,5%	28
<i>don't musées</i>	314	94	408	1,1%	20
Action culturelle	448	119	567	1,5%	28
Sport et jeunesse	2 505	741	3 246	8,4%	161
Services communs	622	88	710	1,8%	35
Sports	846	534	1 380	3,6%	68
Jeunesse	1 015	112	1 128	2,9%	56
Interventions sociales et santé	2 116	99	2 215	5,7%	110
Santé	212	20	232	0,6%	11
<i>don't dispensaires et autres établissements sanitaires</i>	128	16	144	0,4%	7
Interventions sociales	1 891	79	1 970	5,1%	98
<i>don't services communs</i>	1 661	35	1 696	4,4%	84
Famille	1 658	201	1 858	4,8%	92
Services communs	49	1	50	0,1%	2
Services en faveur des personnes âgées	140	28	168	0,4%	8
Actions en faveur de la maternité	1	0	1	0,0%	0
Aides à la famille	39	2	41	0,1%	2
Crèches et garderies	1 418	168	1 586	4,1%	79
Logement	147	445	593	1,5%	29
Services communs	70	33	103	0,3%	5
Parc privé de la ville	41	19	61	0,2%	3
Aide au secteur locatif	34	367	401	1,0%	20
Aide à l'accession à la propriété	3	25	27	0,1%	1
Aménagements et services urbains, environnement	4 562	3 649	8 212	21,2%	407
Services urbains	2 100	391	2 491	6,4%	124
<i>don't collecte et traitement des ordures ménagères</i>	789	15	804	2,1%	40
<i>don't propreté urbaine</i>	445	30	475	1,2%	24
Aménagement urbain	2 354	3 221	5 576	14,4%	277
<i>don't espaces verts urbains</i>	895	220	1 115	2,9%	55
Environnement	76	45	121	0,3%	6
Action économique	393	165	557	1,4%	28
Interventions économiques	170	105	276	0,7%	14
Foires et marchés	51	21	72	0,2%	4
Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires	7	6	13	0,0%	1
Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics	2	3	4		0
Aides au commerce et aux services marchands	42	12	54	0,1%	3
Aides au tourisme	112	15	128	0,3%	6
Aides aux services publics	4	1	5	0,0%	0
Opérations non ventilées	1 564	3 267	4 831	12,5%	240
Total	27 386	11 270	38 656	100,0%	1 917

Source : comptes administratifs DGCL.

ANNEXES

Annexe 1

Définitions et modes de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)

Les valeurs moyennes des ratios sont calculées à partir des comptes administratifs des communes. Les services annexes et les groupements ne sont pas pris en compte.

Dépenses réelles totales : Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Total des dépenses de la colonne "mouvements réels" de la balance générale en section de fonctionnement.

A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Charges à caractère général : dépenses de la ligne budgétaire 011.

Charges de personnel et frais assimilés : dépenses de la ligne budgétaire 012 (équivalent à frais de personnel).

Intérêts payés : compte 661 réel en dépenses réelles.

Intérêts de la dette rattachés à l'exercice : dépenses réelles du compte 6611

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65.

Recettes réelles de fonctionnement :

Total des recettes de la colonne "mouvements réels" de la balance générale en section de fonctionnement.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Dotations, participations : compte 74.

Impôts et taxes : compte 73.

Produit des 4 taxes : Contributions directes (compte 7311).

Potentiel financier : « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, il prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Potentiel fiscal : Indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal utilisé dans ce guide est le suivant :

Potentiel fiscal = somme sur les quatre taxes (Bases d'imposition communales de 2009 x Taux moyens nationaux 2009)

les bases utilisées étant les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, écartées le cas échéant au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, auquel s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal :

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal « corrigé » (i.e. calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle).

Il n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi : rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et le groupement, et le potentiel fiscal « corrigé ».

Épargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Dépenses réelles d'investissement :

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement.

A ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie**.

Remboursements de dette : compte 16 en mouvements réels en dépenses.

Dépenses d'équipement brut :

Immobilisations incorporelles (compte 20 en mouvements réels), immobilisations corporelles (compte 21 en mouvements réels), travaux en cours (compte 23 en mouvements réels), opérations d'équipement ventilées en opérations, et opérations pour compte de tiers (comptes 454, 456, 457 et 458 en mouvements réels) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (R72).

Dotations, subventions d'investissement reçues : Compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

Emprunts : compte 16 en mouvements réels en recettes.

Dette totale : Capital restant dû au 31 décembre.

Annuité de la dette payée pendant l'exercice : Intérêts payés (compte 661 réel) et remboursements de dette (compte 16 réel).

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reportés en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

FRI = ligne 002 en recettes – ligne 002 en dépenses + ligne 001 en recettes – ligne 001 en dépenses + compte 1068 en recettes.

Annexe 2

Structure de répartition des communes par strate de population et par région

Population totale au recensement de population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (millésimée 2006) (hors Paris et la commune en CRC).

Répartition par strate de population

Strates	Nombre de communes	Population en millions d'habitants
De 10 000 à moins de 20 000 habitants	494	6,859
De 20 000 à moins de 50 000 habitants	330	9,960
De 50 000 à moins de 100 000 habitants	86	5,624
De 100 000 à moins de 300 000 habitants	35	5,473
300 000 habitants et plus	4	2,123
Communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris)	949	30,040

Sources : Insee, recensement de population en vigueur au 01/01/2009

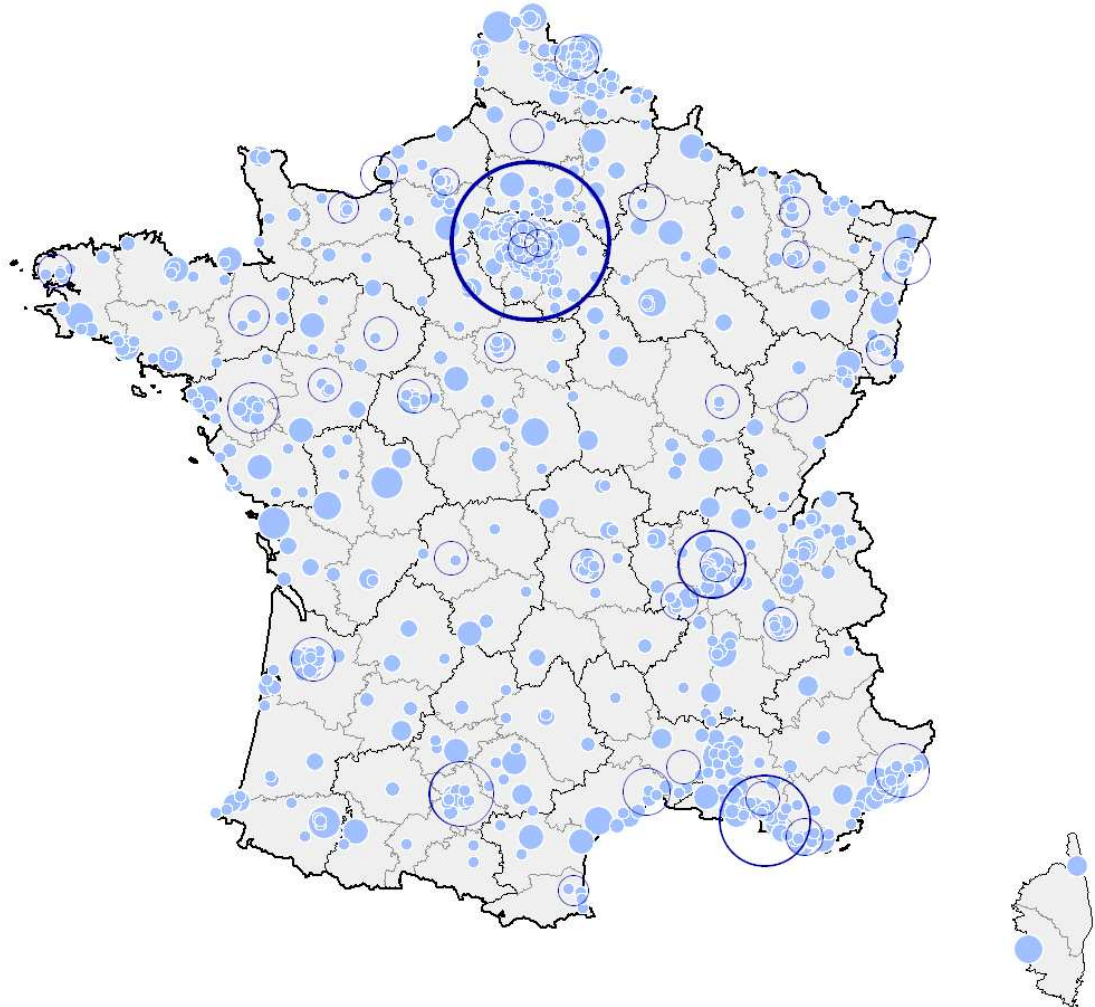
Répartition par région

Régions	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Nombre de communes total	Population en millions d'habitants
Alsace	16	4	1	2	0	23	0,786
Aquitaine	21	19	3	1	0	44	1,284
Auvergne	11	5	0	1	0	17	0,436
Bourgogne	5	8	0	1	0	14	0,479
Bretagne	25	5	4	2	0	36	1,063
Centre	23	7	2	2	0	34	0,944
Champagne-Ardenne	6	5	2	1	0	14	0,529
Corse	0	1	1	0	0	2	0,109
Franche-Comté	7	2	1	1	0	11	0,331
Ile-de-France (hors Paris)	84	122	35	3	0	244	7,557
Languedoc-Roussillon	16	6	2	3	0	27	1,056
Limousin	5	0	1	1	0	7	0,255
Lorraine	19	9	0	2	0	30	0,739
Midi-Pyrénées	22	10	2	0	1	35	1,112
Nord-Pas-de-Calais	51	25	5	1	0	82	2,044
Basse-Normandie	10	5	0	1	0	16	0,394
Haute-Normandie	15	7	1	2	0	25	0,745
Pays de la Loire	27	6	4	3	0	40	1,399
Picardie	14	5	2	1	0	22	0,604
Poitou-Charentes	5	5	3	0	0	13	0,459
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	48	27	7	2	2	86	3,529
Rhône-Alpes	45	27	4	3	1	80	2,669
Outre-Mer (1)	19	20	6	2	0	47	1,514
Métropole (hors Paris)	475	310	80	33	4	902	28,525
France entière (hors Paris)	494	330	86	35	4	949	30,040

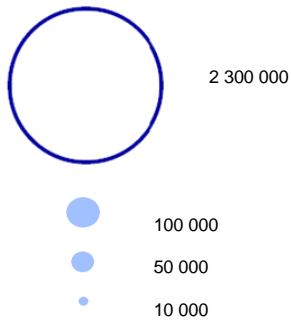
Sources : Insee, recensement de population en vigueur au 01/01/2009

(1) ne sont concernées que les communes des 4 départements d'outre-mer

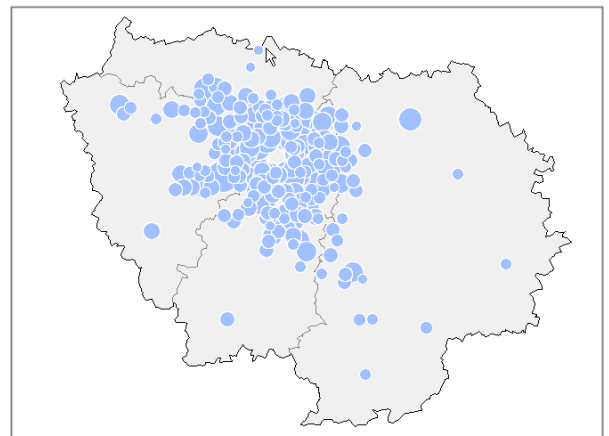
Répartition géographique des communes de 10 000 habitants et plus en 2009



Population totale 2009
(en nombre d'habitants)



Ile-de-France (hors Paris)



Annexe 3 : les groupements de communes

L'intercommunalité a connu un développement important au cours des dernières années avec l'apparition de la nouvelle génération de coopération intercommunale créée par la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (communauté de communes et communauté de villes) et modifiée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

• Deux formes de coopération coexistent :

- associative dont le financement est assuré par les contributions budgétaires et/ou fiscalisées des communes (syndicats intercommunaux à vocation unique SIVU, à vocation multiple SIVOM et syndicats mixtes) ;
- fédérative dont le financement provient de la fiscalité directe locale (communautés urbaines CU, syndicats d'agglomération nouvelle SAN, communautés d'agglomération CA, communautés de communes CC).

• Evolution du nombre de groupements :

	01/01/01	01/01/02	01/01/03	01/01/04	01/01/05	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
Districts	155	-	-	-	-	-	-	-	-
Communautés urbaines (CU)	14	14	14	14	14	14	14	14	16
Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)	9	8	8	6	6	6	5	5	5
Communautés d'agglomération (CA)	90	120	143	155	162	164	169	171	174
Communautés de communes (CC)	1 733	2 032	2 195	2 286	2 342	2 389	2 400	2 393	2 406
Communautés de villes (CV)	1	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : Insee, recensement de population en vigueur au 01/01/2009

- Les communautés d'agglomération créées par la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale bénéficient d'un cadre institutionnel adapté pour mener à bien l'aménagement et le développement de leur territoire et du régime de la taxe professionnelle unique.

- Les communautés de communes et les communautés de villes créées par la loi ATR (Administration Territoriale de la République) de février 1992 sont compétentes de façon obligatoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et doivent choisir au moins une autre compétence obligatoire en matière soit de protection de l'environnement, soit de politique du logement, soit de voirie, soit d'équipements culturels, sportifs et scolaires. Les communautés de villes ont été supprimées par la loi de 1999.

- Les communautés urbaines, établissements publics créés par la loi du 31 décembre 1966, sont compétentes de façon obligatoire dans les domaines suivants : urbanisme, logement, transports urbains, zones d'activités, eau, assainissement et lutte contre l'incendie.

- Les syndicats d'agglomération nouvelle créés par la loi de juillet 1983 pour les villes nouvelles sont compétents de façon obligatoire dans les domaines suivants : urbanisme, logement, transport, réseaux divers, création de voies nouvelles, développement économique et gestion d'équipement d'intérêt commun.

- Les districts ont été créés en 1959 et la loi leur attribuait la gestion des services de logement et de lutte contre l'incendie. Ils exerçaient, en outre, leurs compétences dans la collecte des ordures ménagères, la voirie, les travaux d'assainissement, les activités scolaires et les services d'eau. Les districts ont été supprimés à partir du 1^{er} janvier 2002 par la loi de 1999.

- Les syndicats dits « à contribution fiscalisée », sans être à fiscalité propre, peuvent déterminer un produit fiscal, additionnel à la fiscalité communale, qui est réparti proportionnellement au produit communal appelé « contribution fiscalisée ». Ce produit fiscal ne transite pas par le budget communal. Ces organismes, aux compétences diverses et variées, sont davantage orientés vers la gestion des services publics locaux et constituent un lien moins étroit de coopération. Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Analyse financière par strate de population selon l'appartenance à un groupement

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à :

- [. une communauté urbaine "4 taxes"](#)
- [. une communauté de communes "4 taxes"](#)
- [. un SAN \(syndicat d'agglomération nouvelle\)](#)
- [. une CA ou CU à TPU](#)
- [. une communauté de communes à TPU](#)
- [. un syndicat à contribution fiscalisée](#)
- [. aucun groupement](#)

Sources de l'ensemble des tableaux suivants: comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP.

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une communauté urbaine "4 taxes"

montants en euros par habitant

exercice 2009 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 131	1 438	-	1 499	-	1 418
(hors gestion active de la dette)	1 131	1 338	-	1 320	-	1 292
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	881	920	-	888	-	895
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	250	518	-	611	-	522
	250	418	-	432	-	396
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	863	909	-	880	-	885
Charges à caractère général	212	193	-	166	-	181
Charges de personnel	544	558	-	565	-	559
Autres charges de gestion courante	108	168	-	132	-	137
Autres dépenses de gestion	3	7	-	22	-	14
(-travaux en régie)	(-3)	(-16)	-	(-5)	-	(-7)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	975	1 171	-	1 007	-	1 046
Impôts et taxes	365	469	-	509	-	473
dont produit des 4 taxes (a)	296	406	-	456	-	415
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	-	so	-	so
Dotations, participations	499	596	-	393	-	466
dont dotation globale de fonct. versée (a)	359	442	-	306	-	352
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	72	37	-	82	-	68
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	112	262	-	127	-	161
intérêts payés(4)	18	11	-	8	-	11
épargne brute (5)=(3)-(4)	94	251	-	119	-	150
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	49	64	-	26	-	40
épargne nette (7)=(5)-(6)	45	187	-	93	-	110
Dépenses d'équipement brut (a)	199	337	-	128	-	197
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	139	206	-	333	-	265
Dotations et subventions d'invest.	72	134	-	170	-	143
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	64	68	-	155	-	116
Dette communale totale au 31/12/09 (a)	594	428	-	484	-	488
Annuité de dette hors gestion active de dette	67	75	-	34	-	51
Variation nette de l'endettement	15	4	-	130	-	76
<i>Gestion active de la dette</i>	0	111	-	253	-	171

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une communauté urbaine "4 taxes"

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	885	936	-	893	-	903
Charges de personnel /DRF (a)	61,5%	59,6%	-	63,3%	-	61,9%
Charges à caractère général /DRF	23,9%	20,6%	-	18,6%	-	20,1%
Autres charges de gestion courante /DRF	12,2%	17,9%	-	14,8%	-	15,2%
Intérêts payés/DRF	2,0%	1,1%	-	0,9%	-	1,2%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	0,4%	0,7%	-	2,4%	-	1,6%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	975	1 171	-	1 007	-	1 046
Impôts et taxes /RRF	37,4%	40,1%	-	50,5%	-	45,2%
produit des 4 taxes /RRF	30,4%	34,7%	-	45,3%	-	39,7%
Dotations, participations /RRF	51,2%	50,9%	-	39,0%	-	44,6%
dotation globale de fonct. versée/RRF	36,9%	37,7%	-	30,4%	-	33,7%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	7,4%	3,2%	-	8,2%	-	6,5%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	3,9%	5,8%	-	2,3%	-	3,6%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	492	656	-	855	-	738
Potentiel financier (/pop DGF)	694	898	-	1 038	-	941
Taux d'imposition taxe professionnelle	12,31%	11,33%	-	9,97%	-	10,41%
Taux d'imposition taxe d'habitation	10,72%	10,24%	-	10,24%	-	10,31%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	68,4	71,1	-	58,7	-	62,7
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	140,5	115,6	-	110,2	-	115,0
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	67,2	69,8	-	59,6	-	63,3
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	20,4%	28,8%	-	12,7%	-	18,8%
Epargne nette/équipement brut	22,6%	55,4%	-	73,2%	-	56,0%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	36,4%	39,7%	-	132,7%	-	72,7%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	32,3%	20,3%	-	121,5%	-	59,0%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	9,6%	21,4%	-	11,8%	-	14,4%
Dette totale au 31/12/2009 /RRF (a)	0,61	0,37	-	0,48	-	0,47
Annuité de la dette (d)/RRF	6,9%	6,4%	-	3,4%	-	4,9%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	95,4%	84,1%	-	90,7%	-	89,5%
Produit 4 taxes/RRT(d)	26,6%	29,5%	-	34,0%	-	31,6%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,0%	2,5%	-	1,7%	-	2,2%
Fonds de roulement au 01/01/2009 /DRTHR en jours	15	24	-	6	-	12

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une communauté de communes "4 taxes"

montants en euros par habitant

exercice 2009 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 638	1 709	1 730	-	-	1 672
(hors gestion active de la dette)	1 615	1 643	1 648	-	-	1 628
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 132	1 204	1 186	-	-	1 161
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	506	505	544	-	-	511
	483	439	462	-	-	467
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 097	1 167	1 159	-	-	1 127
Charges à caractère général	295	298	273	-	-	292
Charges de personnel	630	670	733	-	-	658
Autres charges de gestion courante	160	182	135	-	-	162
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	20	25	20	-	-	21
	(-7)	(-7)	(-3)	-	-	(-6)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 335	1 402	1 441	-	-	1 370
Impôts et taxes	704	725	702	-	-	710
dont produit des 4 taxes (a)	648	646	628	-	-	645
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	458	516	467	-	-	476
dont dotation globale de fonct. versée (a)	345	402	352	-	-	363
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	76	85	165	-	-	92
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	237	235	282	-	-	244
intérêts payés(4)	35	37	27	-	-	34
épargne brute (5)=(3)-(4)	203	197	255	-	-	209
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	78	102	92	-	-	87
épargne nette (7)=(5)-(6)	125	95	163	-	-	122
Dépenses d'équipement brut (a)	386	314	316	-	-	354
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	307	239	256	-	-	279
Dotations et subventions d'invest.	206	138	195	-	-	185
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	91	89	57	-	-	85
Dette communale totale au 31/12/09 (a)	926	1 085	1 063	-	-	993
Annuité de dette hors gestion active de dette	112	139	119	-	-	121
Variation nette de l'endettement	13	-13	-35	-	-	-2
Gestion active de la dette	30	86	87	-	-	55

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une communauté de communes "4 taxes"

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 139	1 212	1 189	-	-	1 168
Charges de personnel /DRF (a)	55,3%	55,3%	61,6%	-	-	56,3%
Charges à caractère général /DRF	25,9%	24,6%	23,0%	-	-	25,0%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,0%	15,0%	11,4%	-	-	13,9%
Intérêts payés/DRF	3,0%	3,1%	2,3%	-	-	2,9%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,7%	2,1%	1,7%	-	-	1,8%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 335	1 402	1 441	-	-	1 370
Impôts et taxes /RRF	52,8%	51,7%	48,7%	-	-	51,8%
produit des 4 taxes /RRF	48,6%	46,1%	43,6%	-	-	47,0%
Dotations, participations /RRF	34,3%	36,8%	32,4%	-	-	34,7%
dotation globale de fonct. versée/RRF	25,9%	28,7%	24,4%	-	-	26,5%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,7%	6,0%	11,5%	-	-	6,7%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	7,3%	5,5%	7,4%	-	-	6,8%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	828	816	833	-	-	825
Potentiel financier (/pop DGF)	1 008	1 041	1 052	-	-	1 024
Taux d'imposition taxe professionnelle	13,67%	14,88%	17,39%	-	-	14,35%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,57%	15,42%	12,76%	-	-	13,93%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	86,4	91,2	85,8	-	-	87,6
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	100,7	107,1	94,1	-	-	101,4
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	87,0	90,3	78,0	-	-	86,2
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	28,9%	22,4%	21,9%	-	-	25,8%
Epargne nette/équipement brut	32,4%	30,3%	51,6%	-	-	34,6%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	53,3%	43,9%	61,7%	-	-	52,1%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	23,5%	28,2%	18,0%	-	-	23,9%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	15,2%	14,1%	17,7%	-	-	15,3%
Dettes totales au 31/12/2009 /RRF (a)	0,69	0,77	0,74	-	-	0,72
Annuité de la dette (d)/RRF	8,4%	9,9%	8,2%	-	-	8,8%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	90,6%	93,2%	88,7%	-	-	91,1%
Produit 4 taxes/RRF(d)	39,5%	39,4%	37,0%	-	-	39,1%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,7%	3,4%	2,6%	-	-	3,4%
Fonds de roulement au 01/01/2009 /DRTHR en jours	36	25	11	-	-	29

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

montants en euros par habitant

exercice 2009 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 786	1 569	-	-	-	1 630
(hors gestion active de la dette)	1 786	1 569	-	-	-	1 630
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 512	1 406	-	-	-	1 436
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	274	163	-	-	-	194
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 479	1 391	-	-	-	1 415
Charges à caractère général	327	300	-	-	-	308
Charges de personnel	986	917	-	-	-	936
Autres charges de gestion courante	161	158	-	-	-	159
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	5 (-0)	15 (-0)	-	-	-	12 (-0)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 697	1 460	-	-	-	1 526
Impôts et taxes	1 086	806	-	-	-	884
dont produit des 4 taxes (a)	740	488	-	-	-	559
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	1 047	768	-	-	-	846
Dotations, participations	442	496	-	-	-	481
dont dotation globale de fonct. versée (a)	292	270	-	-	-	276
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	111	129	-	-	-	124
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	218	69	-	-	-	111
intérêts payés(4)	33	15	-	-	-	20
épargne brute (5)=(3)-(4)	186	54	-	-	-	91
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	60	26	-	-	-	35
épargne nette (7)=(5)-(6)	126	28	-	-	-	55
Dépenses d'équipement brut (a)	213	129	-	-	-	153
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	169	115	-	-	-	130
Dotations et subventions d'invest.	57	59	-	-	-	58
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	110	55	-	-	-	71
Dette communale totale au 31/12/09 (a)	910	424	-	-	-	560
Annuité de dette hors gestion active de dette	93	41	-	-	-	56
Variation nette de l'endettement	50	30	-	-	-	36
Gestion active de la dette	48	3	-	-	-	15

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 512	1 406	-	-	-	1 436
Charges de personnel /DRF (a)	65,2%	65,2%	-	-	-	65,2%
Charges à caractère général /DRF	21,6%	21,4%	-	-	-	21,4%
Autres charges de gestion courante /DRF	10,7%	11,3%	-	-	-	11,1%
Intérêts payés/DRF	2,2%	1,1%	-	-	-	1,4%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	0,3%	1,1%	-	-	-	0,9%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 697	1 460	-	-	-	1 526
Impôts et taxes /RRF	64,0%	55,2%	-	-	-	57,9%
produit des 4 taxes /RRF	43,6%	33,4%	-	-	-	36,6%
Dotations, participations /RRF	26,1%	34,0%	-	-	-	31,5%
dotation globale de fonct. versée/RRF	17,2%	18,5%	-	-	-	18,1%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,5%	8,9%	-	-	-	8,1%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	3,5%	2,0%	-	-	-	2,5%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	987	897	-	-	-	922
Potentiel financier (/pop DGF)	1 226	1 114	-	-	-	1 145
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,35%	21,55%	-	-	-	19,43%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	-	-	-	-	-	-
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	137,7	141,7	-	-	-	140,2
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	12,5%	8,9%	-	-	-	10,0%
Epargne nette/équipement brut	59,1%	21,7%	-	-	-	36,3%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	27,0%	45,4%	-	-	-	38,2%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	51,7%	42,9%	-	-	-	46,3%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	10,9%	3,7%	-	-	-	5,9%
Dette totale au 31/12/2009 /RRF (a)	0,54	0,29	-	-	-	0,37
Annuité de la dette (d)/RRF	5,5%	2,8%	-	-	-	3,6%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	92,6%	98,1%	-	-	-	96,4%
Produit 4 taxes/RRT(d)	39,6%	31,0%	-	-	-	33,7%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,6%	3,6%	-	-	-	3,6%
Fonds de roulement au 01/01/2009 /DRTHR en jours	17	21	-	-	-	20

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU (*)

montants en euros par habitant

exercice 2009 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 452	1 602	1 756	1 698	1 576	1 625
(hors gestion active de la dette)	1 426	1 563	1 697	1 600	1 516	1 568
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 047	1 154	1 240	1 144	1 108	1 144
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	405	447	516	554	468	481
	379	409	457	456	409	424
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 013	1 116	1 200	1 111	1 064	1 107
Charges à caractère général	262	276	272	272	231	267
Charges de personnel	608	671	706	606	634	647
Autres charges de gestion courante	133	154	203	202	157	171
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	16	20	23	34	43	26
	(-6)	(-5)	(-4)	(-4)	(-1)	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 223	1 331	1 416	1 334	1 256	1 321
Impôts et taxes	758	798	862	794	749	797
dont produit des 4 taxes (a)	451	494	501	519	496	494
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	699	728	780	718	676	725
Dotations, participations	330	382	400	381	376	376
dont dotation globale de fonct. versée (a)	230	270	285	276	272	268
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	71	79	84	74	62	76
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	211	215	216	223	192	214
intérêts payés(4)	34	38	41	33	44	37
épargne brute (5)=(3)-(4)	177	177	176	190	149	177
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	83	99	105	91	111	97
épargne nette (7)=(5)-(6)	93	78	71	99	38	80
Dépenses d'équipement brut (a)	285	288	323	315	238	295
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	243	261	283	262	261	262
Dotations et subventions d'invest.	154	144	157	132	97	140
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	79	101	107	108	121	102
Dettes communales totales au 31/12/09 (a)	881	1 040	1 176	1 014	1 412	1 071
Annuité de dette hors gestion active de dette	117	137	146	124	155	134
Variation nette de l'endettement	-5	2	2	17	9	5
Gestion active de la dette	40	61	89	126	83	81

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU (*)

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
↳ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 053	1 160	1 245	1 148	1 108	1 149
Charges de personnel /DRF (a)	57,7%	57,9%	56,7%	52,8%	57,2%	56,3%
Charges à caractère général /DRF	24,9%	23,8%	21,9%	23,7%	20,8%	23,3%
Autres charges de gestion courante /DRF	12,6%	13,3%	16,3%	17,6%	14,2%	14,9%
Intérêts payés/DRF	3,2%	3,3%	3,3%	2,9%	3,9%	3,2%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,5%	1,7%	1,8%	3,0%	3,9%	2,2%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 223	1 331	1 416	1 334	1 256	1 321
Impôts et taxes /RRF	62,0%	59,9%	60,9%	59,5%	59,6%	60,3%
produit des 4 taxes /RRF	36,8%	37,1%	35,4%	38,9%	39,5%	37,4%
Dotations, participations /RRF	27,0%	28,7%	28,3%	28,5%	29,9%	28,4%
dotation globale de fonct. versée/RRF	18,8%	20,3%	20,2%	20,7%	21,7%	20,3%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,8%	6,0%	6,0%	5,6%	5,0%	5,7%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	5,2%	5,4%	4,9%	6,3%	5,5%	5,5%
↳ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	836	817	859	847	817	835
Potentiel financier (/pop DGF)	1 015	1 025	1 074	1 077	1 043	1 046
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	15,97%	18,07%	18,35%	20,46%	21,58%	18,70%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	111,8	113,4	115,3	114,6	118,8	114,3
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	103,2	110,4	112,4	118,3	107,3	111,2
↳ Effort d'équipement et financement :						
Équipement brut/RRF (a)	23,3%	21,6%	22,8%	23,6%	19,0%	22,3%
Épargne nette/équipement brut	32,7%	27,1%	21,8%	31,4%	15,7%	27,2%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	53,9%	50,1%	48,5%	41,9%	40,8%	47,5%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	27,6%	34,9%	33,2%	34,2%	50,6%	34,6%
↳ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	14,4%	13,3%	12,4%	14,3%	11,8%	13,4%
Dette totale au 31/12/2009 /RRF (a)	0,72	0,78	0,83	0,76	1,12	0,81
Annuité de la dette (d)/RRF	9,6%	10,3%	10,3%	9,3%	12,3%	10,1%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	92,4%	94,1%	95,0%	92,6%	97,0%	93,9%
Produit 4 taxes/RRR(d)	30,7%	31,0%	29,5%	32,5%	32,7%	31,2%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,1%	3,5%
Fonds de roulement au 01/01/2009 /DRTHR en jours	33	16	13	8	18	16

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une communauté de communes à TPU

montants en euros par habitant

exercice 2009 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 467	1 611	1 392	-	-	1 506
(hors gestion active de la dette)	1 448	1 549	1 287	-	-	1 473
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 028	1 102	967	-	-	1 048
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	439	509	425	-	-	459
	420	446	320	-	-	425
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	987	1 064	943	-	-	1 008
Charges à caractère général	258	270	252	-	-	261
Charges de personnel	572	617	526	-	-	584
Autres charges de gestion courante	152	169	159	-	-	157
Autres dépenses de gestion	16	14	6	-	-	15
(-travaux en régie)	(-12)	(-7)	(-0)	-	-	(-10)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 208	1 262	1 118	-	-	1 221
Impôts et taxes	729	787	539	-	-	742
dont produit des 4 taxes (a)	425	479	310	-	-	438
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	665	723	496	-	-	678
Dotations, participations	329	326	405	-	-	330
dont dotation globale de fonct. versée (a)	236	230	251	-	-	234
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	74	78	131	-	-	76
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	221	198	175	-	-	214
intérêts payés(4)	41	39	24	-	-	40
épargne brute (5)=(3)-(4)	180	159	151	-	-	174
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	95	92	41	-	-	93
épargne nette (7)=(5)-(6)	85	67	110	-	-	81
Dépenses d'équipement brut (a)	305	341	275	-	-	314
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	263	297	193	-	-	271
Dotations et subventions d'invest.	161	159	135	-	-	160
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	92	114	58	-	-	97
Dette communale totale au 31/12/09 (a)	1 068	1 138	617	-	-	1 079
Annuité de dette hors gestion active de dette	136	131	64	-	-	133
Variation nette de l'endettement	-3	22	17	-	-	4
<i>Gestion active de la dette</i>	33	96	105	-	-	52

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une communauté de communes à TPU

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 039	1 110	967	-	-	1 058
Charges de personnel /DRF (a)	55,1%	55,6%	54,4%	-	-	55,2%
Charges à caractère général /DRF	24,8%	24,4%	26,0%	-	-	24,7%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,7%	15,3%	16,5%	-	-	14,9%
Intérêts payés/DRF	3,9%	3,5%	2,4%	-	-	3,8%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,5%	1,3%	0,7%	-	-	1,4%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 208	1 262	1 118	-	-	1 221
Impôts et taxes /RRF	60,4%	62,4%	48,2%	-	-	60,7%
produit des 4 taxes /RRF	35,2%	37,9%	27,7%	-	-	35,8%
Dotations, participations /RRF	27,2%	25,9%	36,3%	-	-	27,0%
dotation globale de fonct. versée/RRF	19,5%	18,2%	22,4%	-	-	19,2%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,1%	6,2%	11,7%	-	-	6,2%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	6,3%	5,6%	3,8%	-	-	6,0%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	761	812	682	-	-	773
Potentiel financier (/pop DGF)	942	1 001	895	-	-	957
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	14,93%	16,09%	13,25%	-	-	15,22%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	101,5	104,5	71,0	-	-	101,8
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	100,6	108,8	64,3	-	-	102,2
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	25,3%	27,0%	24,6%	-	-	25,7%
Epargne nette/équipement brut	27,9%	19,7%	40,0%	-	-	25,6%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	52,7%	46,6%	49,1%	-	-	50,8%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	30,0%	33,6%	20,9%	-	-	31,0%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	14,9%	12,6%	13,5%	-	-	14,2%
Dette totale au 31/12/2009 /RRF (a)	0,88	0,90	0,55	-	-	0,88
Annuité de la dette (d)/RRF	11,2%	10,4%	5,8%	-	-	10,9%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	93,0%	94,7%	90,1%	-	-	93,4%
Produit 4 taxes/RRT(d)	28,9%	30,7%	23,6%	-	-	29,3%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,8%	3,4%	3,8%	-	-	3,7%
Fonds de roulement au 01/01/2009 /DRTHR en jours	29	17	-56	-	-	24

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée

montants en euros par habitant

exercice 2009 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	2 102	1 820	1 882	-	-	1 881
(hors gestion active de la dette)	2 041	1 760	1 844	-	-	1 826
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 465	1 298	1 412	-	-	1 353
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	637	521	470	-	-	528
	576	461	432	-	-	473
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 432	1 263	1 373	-	-	1 318
Charges à caractère général	433	368	384	-	-	382
Charges de personnel	789	733	817	-	-	762
Autres charges de gestion courante	199	145	146	-	-	154
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	16	21	38	-	-	24
	(-4)	(-3)	(-11)	-	-	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 796	1 506	1 594	-	-	1 575
Impôts et taxes	1 104	847	858	-	-	892
dont produit des 4 taxes (a)	858	728	743	-	-	753
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	470	482	533	-	-	493
dont dotation globale de fonct. versée (a)	348	359	380	-	-	362
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	94	101	96	-	-	99
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	364	242	221	-	-	257
intérêts payés(4)	33	35	39	-	-	36
épargne brute (5)=(3)-(4)	330	207	182	-	-	221
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	151	94	96	-	-	104
épargne nette (7)=(5)-(6)	179	113	86	-	-	118
Dépenses d'équipement brut (a)	401	345	316	-	-	347
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	312	258	243	-	-	263
Dotations et subventions d'invest.	188	140	103	-	-	139
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	108	111	132	-	-	116
Dette communale totale au 31/12/09 (a)	965	973	1 451	-	-	1 087
Annuité de dette hors gestion active de dette	184	129	136	-	-	140
Variation nette de l'endettement	-43	17	35	-	-	12
Gestion active de la dette	113	90	41	-	-	82

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 470	1 302	1 423	-	-	1 359
Charges de personnel /DRF (a)	53,7%	56,3%	57,4%	-	-	56,1%
Charges à caractère général /DRF	29,5%	28,3%	27,0%	-	-	28,2%
Autres charges de gestion courante /DRF	13,5%	11,1%	10,3%	-	-	11,3%
Intérêts payés/DRF	2,3%	2,7%	2,8%	-	-	2,6%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,1%	1,6%	2,6%	-	-	1,8%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 796	1 506	1 594	-	-	1 575
Impôts et taxes /RRF	61,5%	56,2%	53,8%	-	-	56,6%
produit des 4 taxes /RRF	47,8%	48,4%	46,6%	-	-	47,8%
Dotations, participations /RRF	26,2%	32,0%	33,4%	-	-	31,3%
dotation globale de fonct. versée/RRF	19,4%	23,8%	23,9%	-	-	23,0%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,3%	6,7%	6,0%	-	-	6,3%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	7,1%	5,0%	6,8%	-	-	5,8%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	1 025	906	892	-	-	922
Potentiel financier (/pop DGF)	1 200	1 104	1 095	-	-	1 118
Taux d'imposition taxe professionnelle	17,52%	15,38%	20,17%	-	-	16,85%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,71%	15,56%	14,73%	-	-	15,05%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	93,9	90,4	96,0	-	-	92,3
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	95,3	94,2	99,1	-	-	95,5
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	81,8	86,3	80,7	-	-	84,2
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	22,3%	22,9%	19,8%	-	-	22,1%
Epargne nette/équipement brut	44,7%	32,8%	27,2%	-	-	33,8%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	47,0%	40,4%	32,5%	-	-	39,9%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	26,9%	32,2%	41,7%	-	-	33,3%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	18,4%	13,8%	11,4%	-	-	14,1%
Dette totale au 31/12/2009 /RRF (a)	0,54	0,65	0,91	-	-	0,69
Annuité de la dette (d)/RRF	10,3%	8,6%	8,5%	-	-	8,9%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c))/RRF (a)	90,0%	92,5%	94,6%	-	-	92,5%
Produit 4 taxes/RRT(d)	40,7%	41,3%	40,4%	-	-	41,0%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,4%	3,6%	2,7%	-	-	3,3%
Fonds de roulement au 01/01/2009 /DRTHR en jours	23	25	1	-	-	19

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole n'appartenant à aucun groupement

montants en euros par habitant

exercice 2009 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 870	2 210	2 908	2 303	-	2 494
(hors gestion active de la dette)	1 829	2 158	2 785	1 987	-	2 399
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 344	1 581	1 740	1 523	-	1 624
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	526	629	1 168	781	-	870
	484	577	1 044	465	-	775
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 305	1 539	1 641	1 456	-	1 555
Charges à caractère général	400	455	471	408	-	454
Charges de personnel	684	871	903	912	-	866
Autres charges de gestion courante	207	171	210	120	-	191
Autres dépenses de gestion	20	46	58	16	-	47
(-travaux en régie)	(-5)	(-4)	(-1)	0	-	(-3)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 557	1 873	2 043	1 868	-	1 914
Impôts et taxes	977	1 035	1 190	1 035	-	1 099
dont produit des 4 taxes (a)	801	891	931	868	-	898
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	so	-	so
Dotations, participations	412	576	605	550	-	569
dont dotation globale de fonct. versée (a)	315	427	469	402	-	432
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	90	125	111	101	-	114
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	252	334	401	411	-	359
intérêts payés(4)	39	42	99	66	-	69
épargne brute (5)=(3)-(4)	213	292	302	345	-	290
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	94	92	130	178	-	113
épargne nette (7)=(5)-(6)	118	200	172	167	-	176
Dépenses d'équipement brut (a)	379	434	455	195	-	427
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	326	326	702	261	-	495
Dotations et subventions d'invest.	205	194	207	128	-	198
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	109	111	433	127	-	259
Dette communale totale au 31/12/09 (a)	986	1 210	1 967	1 998	-	1 564
Annuité de dette hors gestion active de dette	133	135	229	245	-	182
Variation nette de l'endettement	15	19	303	-51	-	145
Gestion active de la dette	62	70	150	329	-	117

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole n'appartenant à aucun groupement

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 350	1 585	1 742	1 523	-	1 627
Charges de personnel /DRF (a)	50,7%	54,9%	51,8%	59,9%	-	53,2%
Charges à caractère général /DRF	29,6%	28,7%	27,1%	26,8%	-	27,9%
Autres charges de gestion courante /DRF	15,3%	10,8%	12,1%	7,9%	-	11,7%
Intérêts payés/DRF	2,9%	2,7%	5,7%	4,4%	-	4,2%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,5%	2,9%	3,4%	1,0%	-	2,9%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 557	1 873	2 043	1 868	-	1 914
Impôts et taxes /RRF	62,7%	55,2%	58,3%	55,4%	-	57,4%
produit des 4 taxes /RRF	51,4%	47,6%	45,6%	46,5%	-	46,9%
Dotations, participations /RRF	26,5%	30,8%	29,6%	29,4%	-	29,7%
dotation globale de fonct. versée/RRF	20,2%	22,8%	23,0%	21,5%	-	22,6%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,8%	6,7%	5,4%	5,4%	-	5,9%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	5,0%	7,3%	6,7%	9,7%	-	6,9%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	877	1 134	1 365	880	-	1 197
Potentiel financier (/pop DGF)	1 050	1 332	1 565	1 085	-	1 393
Taux d'imposition taxe professionnelle	15,25%	16,73%	17,18%	0	-	17,09%
Taux d'imposition taxe d'habitation	12,92%	14,55%	12,67%	0	-	13,48%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	90,8	92,2	78,8	11958,4%	-	85,9
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	89,8	90,7	82,9	11861,0%	-	87,4
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	87,0	83,0	69,4	9741,0%	-	76,9
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	24,4%	23,2%	22,3%	10,4%	-	22,3%
Epargne nette/équipement brut	31,2%	45,9%	37,9%	85,6%	-	41,3%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	54,0%	44,7%	45,5%	65,7%	-	46,5%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	28,8%	25,6%	95,3%	65,2%	-	60,6%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	13,7%	15,6%	14,8%	18,5%	-	15,1%
Dette totale au 31/12/2009 /RRF (a)	0,63	0,65	0,96	1,07	-	0,82
Annuité de la dette (d)/RRF	8,6%	7,2%	11,2%	13,1%	-	9,5%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c))/RRF (a)	92,4%	89,3%	91,6%	91,1%	-	90,8%
Produit 4 taxes/RRT(d)	42,5%	40,5%	33,9%	40,8%	-	37,3%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,0%	3,5%	5,0%	3,3%	-	4,4%
Fonds de roulement au 01/01/2009 /DRTHR en jours	18	21	32	12	-	26

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Croissance 2008-2009 par strate de population

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à :

- [. une CU "4 taxes"](#)
- [. une CC "4 taxes"](#)
- [. un SAN](#)
- [. une CA ou CU à TPU](#)
- [. une CC à TPU](#)
- [. un syndicat à contribution fiscalisée](#)
- [. aucun groupement](#)

Sources de l'ensemble des tableaux suivants: comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP.

Croissance 2008-2009 par strate de population à champ constant*
Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une CU 4 taxes

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Nombre de communes	3	2	0	1	0	6
Dépenses réelles totales	+0,6%	+5,0%	-	+21,3%	-	+13,2%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+0,6%	+5,7%	-	+19,9%	-	+12,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,6%	+2,0%	-	+2,3%	-	+2,3%
Dépenses de gestion	+3,2%	+2,2%	-	+2,8%	-	+2,7%
Charges de personnel	+5,5%	+4,0%	-	+4,2%	-	+4,4%
Charges à caractère général	-1,0%	-2,7%	-	+0,1%	-	-1,1%
Autres charges de gestion courante	+12,7%	+1,4%	-	+3,2%	-	+3,8%
Intérêts payés	-19,9%	-16,1%	-	-32,1%	-	-25,1%
Recettes réelles de fonctionnement	+5,3%	+5,6%	-	+3,0%	-	+4,1%
Produit des services, du domaine	+9,3%	+6,2%	-	+5,5%	-	+6,5%
Impôts et taxes	+10,0%	+7,2%	-	+7,5%	-	+7,9%
dont produit des 4 taxes	+11,5%	+9,0%	-	+9,1%	-	+9,6%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement du group. TPU	so	so	-	so	-	so
Dotations et participations	+4,0%	+0,6%	-	+1,2%	-	+1,3%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+2,2%	+2,5%	-	+1,0%	-	+1,6%
dont attributions péréquation et compens.	-2,3%	-11,4%	-	-21,5%	-	-12,4%
Autres produits de gestion courante	+16,1%	+3,1%	-	+9,1%	-	+8,5%
Épargne de gestion	+25,7%	+19,2%	-	+4,5%	-	+12,8%
Épargne brute	+40,8%	+21,4%	-	+8,6%	-	+17,0%
Épargne nette	-226,7%	+31,1%	-	+7,0%	-	+37,0%
Dépenses réelles d'investissement	-5,8%	+10,9%	-	+65,9%	-	+38,8%
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	-5,8%	+15,0%	-	+85,7%	-	+44,6%
Remboursements de dette	-51,9%	-2,2%	-	+29,6%	-	+10,5%
Remboursement hors gestion active de dette	-51,9%	-0,1%	-	+14,7%	-	-16,4%
Dépenses d'équipement brut	+25,8%	+14,8%	-	-22,9%	-	-1,3%
Recettes réelles d'investissement	-47,3%	+10,1%	-	+64,0%	-	+32,9%
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-47,3%	+18,1%	-	+88,6%	-	+38,2%
Subventions, participations (invest)	-44,6%	+65,0%	-	+89,9%	-	+51,3%
Emprunts	-49,3%	-12,9%	-	+55,3%	-	+25,3%
Emprunts hors gestion active de dette	-49,3%	-23,7%	-	+94,8%	-	+27,7%
Dettes au 31/12	+3,7%	+4,7%	-	+38,8%	-	+20,5%
Annuité de dette	-46,2%	-3,2%	-	+25,1%	-	+7,5%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-46,2%	-2,7%	-	-1,9%	-	-18,4%

*Il s'agit des communes présentes en 2008 et en 2009, classées selon leur appartenance à un groupement en 2009.
Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2008.

Croissance 2008-2009 par strate de population à champ constant*
Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une CC 4 taxes

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Nombre de communes	52	14	3	0	0	69
Dépenses réelles totales	-1,9%	-3,1%	-1,1%	-	-	-2,1%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-1,6%	-2,1%	-1,2%	-	-	-1,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	+1,0%	+0,6%	-2,9%	-	-	+0,2%
Dépenses de gestion	+1,6%	+1,1%	-2,8%	-	-	+0,7%
Charges de personnel	+1,5%	+1,2%	-2,4%	-	-	+0,8%
Charges à caractère général	-0,1%	+1,3%	-2,5%	-	-	-0,1%
Autres charges de gestion courante	+1,0%	+2,2%	+0,2%	-	-	+1,2%
Intérêts payés	-13,8%	-12,1%	-6,7%	-	-	-12,5%
Recettes réelles de fonctionnement	+0,4%	+1,6%	+2,4%	-	-	+1,1%
Produit des services, du domaine	+1,0%	-0,7%	+0,2%	-	-	+0,5%
Impôts et taxes	+1,8%	+2,3%	+2,2%	-	-	+2,0%
dont produit des 4 taxes	+3,4%	+4,1%	+3,9%	-	-	+3,7%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement du group. TPU	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	-1,7%	-0,2%	-2,3%	-	-	-1,3%
dont dotation globale de fonctionnement versée	-0,6%	+0,1%	-2,0%	-	-	-0,7%
dont attributions péréquation et compens.	-14,5%	-2,8%	-9,6%	-	-	-10,6%
Autres produits de gestion courante	+14,4%	-0,0%	+13,3%	-	-	+10,0%
Épargne de gestion	-4,8%	+4,4%	+31,8%	-	-	+3,1%
Épargne brute	-3,1%	+8,2%	+37,9%	-	-	+6,1%
Épargne nette	+10,5%	+36,1%	+104,0%	-	-	+28,5%
Dépenses réelles d'investissement	-7,9%	-11,0%	+3,2%	-	-	-7,1%
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	-7,3%	-9,0%	+3,5%	-	-	-6,2%
Remboursements de dette	-19,4%	-15,0%	-6,5%	-	-	-15,3%
Remboursement hors gestion active de dette	-19,6%	-9,2%	-12,6%	-	-	-15,1%
Dépenses d'équipement brut	-6,0%	-4,4%	+4,5%	-	-	-4,2%
Recettes réelles d'investissement	-14,2%	-29,5%	-23,0%	-	-	-20,6%
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-13,8%	-31,2%	-28,5%	-	-	-21,4%
Subventions, participations (invest)	-4,3%	+4,9%	+20,0%	-	-	+1,4%
Emprunts	-29,2%	-47,6%	-48,4%	-	-	-40,5%
Emprunts hors gestion active de dette	-31,6%	-57,7%	-69,7%	-	-	-48,9%
Dette au 31/12	+0,8%	-3,6%	-7,5%	-	-	-2,2%
Annuité de dette	-18,0%	-14,5%	-6,6%	-	-	-14,7%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-17,9%	-10,0%	-11,3%	-	-	-14,4%

*Il s'agit des communes présentes en 2008 et en 2009, classées selon leur appartenance à un groupement en 2009.
Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2008.

Croissance 2008-2009 par strate de population à champ constant*
Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à un SAN

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Nombre de communes	4	6	0	0	0	10
Dépenses réelles totales	+4,6%	+6,0%	-	-	-	+5,5%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+4,6%	+6,0%	-	-	-	+5,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	+3,5%	+4,8%	-	-	-	+4,4%
Dépenses de gestion	+3,7%	+4,9%	-	-	-	+4,5%
Charges de personnel	+4,8%	+6,6%	-	-	-	+6,0%
Charges à caractère général	+1,7%	+4,7%	-	-	-	+3,8%
Autres charges de gestion courante	-0,2%	-4,7%	-	-	-	-3,5%
Intérêts payés	-5,9%	-2,3%	-	-	-	-4,2%
Recettes réelles de fonctionnement	+10,9%	+5,7%	-	-	-	+7,2%
Produit des services, du domaine	+17,3%	+16,0%	-	-	-	+16,4%
Impôts et taxes	+11,6%	+6,8%	-	-	-	+8,3%
dont produit des 4 taxes	+13,8%	+6,9%	-	-	-	+9,2%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement du group. TPU	+13,1%	+8,0%	-	-	-	+9,6%
Dotations et participations	+3,3%	+3,7%	-	-	-	+3,6%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+0,5%	+0,2%	-	-	-	+0,3%
dont attributions péréquation et compens.	+5,3%	-1,0%	-	-	-	+0,4%
Autres produits de gestion courante	-1,3%	+12,6%	-	-	-	+8,1%
Épargne de gestion	+108,5%	+25,5%	-	-	-	+60,3%
Épargne brute	+165,4%	+36,7%	-	-	-	+88,9%
Épargne nette	+747,3%	+76,2%	-	-	-	+254,4%
Dépenses réelles d'investissement	+11,3%	+16,9%	-	-	-	+14,4%
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+11,3%	+16,9%	-	-	-	+14,4%
Remboursements de dette	+8,8%	+9,7%	-	-	-	+8,9%
Remboursement hors gestion active de dette	+8,8%	+9,7%	-	-	-	+8,9%
Dépenses d'équipement brut	+13,3%	+14,0%	-	-	-	+13,5%
Recettes réelles d'investissement	-9,6%	+29,7%	-	-	-	+11,7%
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-9,6%	+29,7%	-	-	-	+11,7%
Subventions, participations (invest)	-32,6%	+22,9%	-	-	-	+0,0%
Emprunts	+10,2%	+58,0%	-	-	-	+32,4%
Emprunts hors gestion active de dette	+10,2%	+58,0%	-	-	-	+32,4%
Dettes au 31/12	+10,8%	+9,0%	-	-	-	+9,5%
Annuité de dette	+3,1%	+4,8%	-	-	-	+3,7%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+3,1%	+4,8%	-	-	-	+3,7%

*Il s'agit des communes présentes en 2008 et en 2009, classées selon leur appartenance à un groupement en 2009.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2008.

Croissance 2008-2009 par strate de population à champ constant*

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Nombre de communes	231	203	55	31	4	524
Dépenses réelles totales	-1,6%	-1,7%	-0,7%	-0,2%	-9,2%	-1,9%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-1,4%	-1,4%	-1,3%	+0,6%	-9,2%	-1,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	+0,4%	-0,9%	-1,5%	-0,8%	-11,5%	-1,9%
Dépenses de gestion	+0,9%	-0,3%	-0,8%	-0,0%	-10,8%	-1,3%
Charges de personnel	+1,2%	+0,0%	-0,5%	-1,0%	-11,3%	-1,4%
Charges à caractère général	+0,5%	-0,7%	-1,0%	+0,7%	-11,2%	-1,3%
Autres charges de gestion courante	-2,4%	-1,5%	-0,7%	+1,5%	-6,8%	-1,1%
Intérêts payés	-12,4%	-15,9%	-18,5%	-22,0%	-24,8%	-18,4%
Recettes réelles de fonctionnement	+1,2%	+0,1%	-2,1%	-0,6%	-10,3%	-1,4%
Produit des services, du domaine	+4,2%	+1,6%	-2,7%	-2,3%	-27,3%	-3,1%
Impôts et taxes	+1,7%	+1,0%	+0,9%	+0,8%	-11,4%	-0,3%
dont produit des 4 taxes	+0,2%	+3,5%	+2,2%	+3,7%	-0,7%	+2,4%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement du group. TPU	-0,3%	+3,4%	+2,2%	+1,9%	-7,9%	+1,0%
Dotations et participations	+0,1%	-1,8%	-3,7%	-1,8%	-0,7%	-1,8%
dont dotation globale de fonctionnement versée	-0,5%	-1,5%	-3,7%	-1,5%	-2,0%	-1,8%
dont attributions péréquation et compens.	-10,7%	-10,4%	-14,9%	-12,4%	-14,3%	-12,2%
Autres produits de gestion courante	-10,6%	+6,0%	-2,4%	-4,6%	-18,7%	-4,6%
Épargne de gestion	+2,9%	+2,0%	-8,9%	-3,7%	-7,5%	-2,3%
Épargne brute	+6,5%	+6,9%	-6,3%	+0,4%	-0,9%	+1,9%
Épargne nette	+19,9%	+9,5%	-4,2%	+21,4%	-10,5%	+10,8%
Dépenses réelles d'investissement	-6,5%	-3,7%	+1,1%	+1,2%	-3,2%	-1,8%
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	-6,0%	-2,6%	-0,9%	+4,2%	-2,4%	-1,0%
Remboursements de dette	-7,3%	-1,4%	+0,5%	-13,0%	-1,4%	-5,5%
Remboursement hors gestion active de dette	-5,4%	+5,0%	-7,6%	-15,4%	+2,9%	-4,5%
Dépenses d'équipement brut	-7,1%	-6,8%	+0,6%	+6,5%	-11,6%	-2,8%
Recettes réelles d'investissement	-7,6%	+0,2%	-2,3%	+1,6%	-1,9%	-1,2%
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-7,0%	+2,8%	-5,8%	+7,1%	-0,3%	+0,2%
Subventions, participations (invest)	+17,2%	+16,8%	+15,8%	+32,9%	+13,1%	+19,6%
Emprunts	-29,2%	-13,7%	-11,6%	-11,4%	-2,1%	-13,3%
Emprunts hors gestion active de dette	-33,6%	-13,5%	-22,6%	-12,0%	+1,4%	-16,5%
Dettes au 31/12	-0,9%	-2,1%	+0,4%	-1,3%	+6,4%	-0,0%
Annuité de dette	-8,5%	-4,9%	-3,9%	-14,5%	-7,3%	-8,3%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-7,5%	-1,9%	-10,9%	-17,3%	-6,8%	-8,8%

*Il s'agit des communes présentes en 2008 et en 2009, classées selon leur appartenance à un groupement en 2009.
Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2008.

Croissance 2008-2009 par strate de population à champ constant*
Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à une CC à TPU

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Nombre de communes	131	29	1	0	0	161
Dépenses réelles totales	+0,3%	+4,9%	-8,4%	-	-	+1,5%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+1,4%	+6,0%	-11,7%	-	-	+2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	+1,1%	-0,2%	-0,4%	-	-	+0,7%
Dépenses de gestion	+1,8%	+0,6%	+0,1%	-	-	+1,4%
Charges de personnel	+2,4%	+1,0%	-1,4%	-	-	+1,9%
Charges à caractère général	+1,1%	+0,0%	+9,0%	-	-	+0,9%
Autres charges de gestion courante	+0,3%	+1,6%	-8,3%	-	-	+0,5%
Intérêts payés	-12,7%	-18,8%	-18,8%	-	-	-14,7%
Recettes réelles de fonctionnement	+1,4%	-1,2%	-2,0%	-	-	+0,6%
Produit des services, du domaine	+2,2%	-0,2%	-1,7%	-	-	+1,4%
Impôts et taxes	+3,1%	+1,0%	-0,5%	-	-	+2,4%
dont produit des 4 taxes	+4,2%	+5,7%	+6,4%	-	-	+4,7%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement du group. TPU	+4,1%	+6,4%	+2,7%	-	-	+4,8%
Dotations et participations	-1,0%	-3,2%	-1,6%	-	-	-1,6%
dont dotation globale de fonctionnement versée	-2,6%	-5,7%	-1,5%	-	-	-3,5%
dont attributions péréquation et compens.	-8,5%	-11,2%	-1,1%	-	-	-8,9%
Autres produits de gestion courante	-8,9%	+14,5% ns	-	-	-	-3,9%
Épargne de gestion	-0,4%	-9,8%	-12,2%	-	-	-3,4%
Épargne brute	+2,9%	-7,3%	-11,1%	-	-	-0,4%
Épargne nette	+2,9%	-25,1% ns	-	-	-	-4,8%
Dépenses réelles d'investissement	-1,7%	+17,8%	-22,6%	-	-	+3,3%
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+2,2%	+25,2%	-34,2%	-	-	+7,3%
Remboursements de dette	-10,8%	-2,1%	-13,3%	-	-	-7,9%
Remboursement hors gestion active de dette	+2,9%	+11,9%	-61,3%	-	-	+3,8%
Dépenses d'équipement brut	-0,2%	+29,6%	-27,4%	-	-	+6,8%
Recettes réelles d'investissement	-10,0%	+23,3%	+38,4%	-	-	-0,1%
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-5,3%	+37,5%	+26,4%	-	-	+5,4%
Subventions, participations (invest)	+9,1%	+49,3% ns	-	-	-	+18,9%
Emprunts	-24,7%	+8,7%	+30,1%	-	-	-13,5%
Emprunts hors gestion active de dette	-18,0%	+31,1%	-7,6%	-	-	-6,0%
Dettes au 31/12	+1,7%	+2,2%	-0,2%	-	-	+1,8%
Annuité de dette	-11,3%	-6,0%	-14,2%	-	-	-9,6%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-2,3%	+0,6%	-52,1%	-	-	-2,5%

*Il s'agit des communes présentes en 2008 et en 2009, classées selon leur appartenance à un groupement en 2009.
Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2008.

Croissance 2008-2009 par strate de population à champ constant*

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Nombre de communes	13	26	5	0	0	44
Dépenses réelles totales	-4,5%	+0,4%	-9,6%	-	-	-3,1%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-0,8%	+0,0%	+1,1%	-	-	+0,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	-1,1%	-1,6%	-1,2%	-	-	-1,5%
Dépenses de gestion	-0,6%	-1,3%	-0,6%	-	-	-1,0%
Charges de personnel	-0,2%	-1,4%	-3,4%	-	-	-1,7%
Charges à caractère général	-1,6%	-2,0%	+0,4%	-	-	-1,4%
Autres charges de gestion courante	-1,4%	-0,6%	+0,9%	-	-	-0,5%
Intérêts payés	-18,6%	-12,3%	-19,0%	-	-	-15,1%
Recettes réelles de fonctionnement	+0,7%	-0,3%	+1,8%	-	-	+0,4%
Produit des services, du domaine	-8,6%	-2,8%	-5,0%	-	-	-4,2%
Impôts et taxes	+1,6%	-0,9%	+1,8%	-	-	+0,2%
dont produit des 4 taxes	+3,7%	+1,4%	+3,2%	-	-	+2,2%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement du group. TPU	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	-1,6%	-2,1%	-3,4%	-	-	-2,4%
dont dotation globale de fonctionnement versée	-1,5%	-2,0%	-2,3%	-	-	-2,0%
dont attributions péréquation et compens.	-11,7%	-9,8%	-23,4%	-	-	-13,7%
Autres produits de gestion courante	+7,0%	+1,0%	+3,9%	-	-	+2,8%
Épargne de gestion	+6,3%	+5,4%	+19,5%	-	-	+8,1%
Épargne brute	+9,5%	+9,1%	+33,3%	-	-	+13,2%
Épargne nette	+3,5%	+30,5%	+199,6%	-	-	+35,0%
Dépenses réelles d'investissement	-11,2%	+5,7%	-28,1%	-	-	-7,2%
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+0,1%	+5,2%	+9,3%	-	-	+4,9%
Remboursements de dette	-21,6%	-2,2%	-63,4%	-	-	-29,9%
Remboursement hors gestion active de dette	+17,5%	-8,8%	-10,9%	-	-	-4,3%
Dépenses d'équipement brut	-3,5%	+6,7%	+14,7%	-	-	+6,1%
Recettes réelles d'investissement	-23,2%	+5,5%	-42,0%	-	-	-15,4%
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-9,5%	+4,4%	+7,3%	-	-	+1,9%
Subventions, participations (invest)	+24,6%	+24,6%	+28,8%	-	-	+25,2%
Emprunts	-48,6%	-5,6%	-57,6%	-	-	-34,1%
Emprunts hors gestion active de dette	-42,6%	-12,5%	-7,3%	-	-	-17,9%
Dettes au 31/12	-3,4%	-0,4%	-2,4%	-	-	-1,4%
Annuité de dette	-21,2%	-4,2%	-58,2%	-	-	-27,6%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+9,1%	-9,8%	-13,4%	-	-	-7,3%

*Il s'agit des communes présentes en 2008 et en 2009, classées selon leur appartenance à un groupement en 2009.
Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2008.

Croissance 2008-2009 par strate de population à champ constant*

Communes de 10 000 habitants et plus de métropole n'appartenant à aucun groupement

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
Nombre de communes	17	29	16	1	0	63
Dépenses réelles totales	-6,5%	-3,7%	+11,2%	-13,8%	-	+3,1%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-5,9%	-3,9%	+12,3%	-15,0%	-	+3,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	-0,2%	-3,1%	-1,7%	-11,4%	-	-2,4%
Dépenses de gestion	+0,1%	-2,9%	-3,1%	-10,1%	-	-3,0%
Charges de personnel	+0,0%	-2,5%	-3,0%	-8,6%	-	-2,7%
Charges à caractère général	-2,1%	-2,9%	-4,3%	-8,2%	-	-3,7%
Autres charges de gestion courante	+7,9%	-4,9%	-3,7%	-25,6%	-	-3,7%
Intérêts payés	-9,0%	-8,3%	+30,1%	-32,8%	-	+12,1%
Recettes réelles de fonctionnement	+0,3%	-2,3%	+0,3%	-5,2%	-	-0,9%
Produit des services, du domaine	-0,5%	-4,9%	+1,4%	-15,0%	-	-2,2%
Impôts et taxes	+2,6%	-0,3%	+0,2%	-9,1%	-	-0,1%
dont produit des 4 taxes	+4,9%	+1,3%	-4,7%	-8,0%	-	-1,6%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement du group. TPU	so	so	so	so	-	so
Dotations et participations	-2,1%	-4,8%	-4,0%	-7,0%	-	-4,2%
dont dotation globale de fonctionnement versée	-1,8%	-3,1%	-3,6%	-8,7%	-	-3,4%
dont attributions péréquation et compens.	-15,9%	-18,6%	-16,9%	-23,9%	-	-17,8%
Autres produits de gestion courante	-3,3%	+0,2%	-2,2%	-7,1%	-	-1,5%
Épargne de gestion	+1,5%	+0,8%	+17,2%	17,4%	-	+9,6%
Épargne brute	+3,7%	+2,3%	+13,5%	37,1%	-	+9,0%
Épargne nette	-7,1%	+10,3%	+36,8%	176,7%	-	+22,0%
Dépenses réelles d'investissement	-19,7%	-5,3%	+38,1%	-18,0%	-	+15,2%
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	-19,1%	-6,1%	+47,0%	-24,9%	-	+18,5%
Remboursements de dette	+1,3%	-6,6%	-7,9%	-5,8%	-	-6,3%
Remboursement hors gestion active de dette	+22,3%	-11,5%	-7,4%	-6,9%	-	-6,5%
Dépenses d'équipement brut	-24,9%	-9,6%	-8,7%	-45,0%	-	-12,0%
Recettes réelles d'investissement	-25,1%	-10,1%	+12,5%	-25,3%	-	+1,0%
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-25,0%	-12,0%	+17,2%	-40,5%	-	+2,5%
Subventions, participations (invest)	+22,4%	+20,0%	+50,2%	-0,9%	-	+32,2%
Emprunts	-50,7%	-33,1%	-4,3%	-27,1%	-	-15,4%
Emprunts hors gestion active de dette	-57,2%	-42,5%	-3,0%	-53,7%	-	-18,4%
Dettes au 31/12	+0,1%	-3,0%	-5,0%	-13,2%	-	-4,3%
Annuité de dette	-1,2%	-7,0%	+0,3%	-10,1%	-	-2,3%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+11,0%	-10,6%	+5,8%	-15,7%	-	-0,2%

*Il s'agit des communes présentes en 2008 et en 2009, classées selon leur appartenance à un groupement en 2009.
Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2008.

Ratios financiers 2009

Remarque : le calcul des ratios a été effectué sur les 950 communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris et la commune en CRC) en 2009. La population retenue est la population entrée en vigueur au 1er janvier 2009 (millésimée 2006).

SOMMAIRE DES TABLEAUX

■ Volume du budget communal

- 1 – Dépenses réelles totales / population
- 2 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

● Dépenses de fonctionnement

- 1 – *Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population*
- 2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement
- 3 – Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – Intérêts payés de la dette / dépenses réelles de fonctionnement
- 5 – Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

- 1 – *Recettes réelles de fonctionnement / population*
- 2 – Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement
- 3 – Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement
- 4 et 4' – *Dotations globales de fonctionnement / population*
- 5 – Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement
- 6 – Impôts et taxes / population
- 7 et 7' – *Produit des 4 taxes / population*
- 7bis – Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population
- 7 ter – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population
- 7 quater – Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements
- 8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)
- 8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)
- 9 – *Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrigé"*
- 9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé"
- 9 ter – Produit 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes
- 10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

★ Effort d'équipement et financement

- 1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie / population
- 1 bis – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population
- 2 – Remboursements de dette / population
- 2 bis – Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population
- 3 – *Dépenses d'équipement brut / population*
- 4 – *Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement*
- 5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut
- 6 – Emprunts réalisés / population
- 6 bis – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population
- 7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

- 1 – *Encours de la dette au 31/12/2009 / population*
- 2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population
- 2 bis – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement
- 3 – *Encours de la dette au 31/12/2009 / recettes réelles de fonctionnement*
- 4 – Encours de la dette au 31/12/2009 / épargne brute
- 5 – *Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement*
- 6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette
- 7 – Intérêts de la dette / encours de la dette au 31/12/2009
- 8 – Fonds de roulement au 1er janvier 2009 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Nombre de communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

Population des communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

Nota bene: les ratios en italique correspondent aux 11 ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires en application de l'article L.3213-1 du code général des collectivités territoriales.

Sources de l'ensemble des tableaux suivants: comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP.

■ Volume du budget communal

1 – Dépenses réelles totales / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	1 514	1 681	1 975	1 707	1 576	1 695
Métropole	1 517	1 683	2 002	1 704	1 576	1 699
Alsace	1 162	1 350	1 696	1 480	0	1 393
Aquitaine	1 623	1 537	1 422	1 705	0	1 568
Auvergne	1 421	1 687	0	1 561	0	1 553
Bourgogne	1 396	1 682	0	1 661	0	1 636
Bretagne	1 409	1 495	1 572	1 572	0	1 512
Centre	1 548	1 671	1 945	1 762	0	1 689
Champagne-Ardenne	1 288	1 797	1 696	1 871	0	1 728
Corse	0	1 814	1 660	0	0	1 722
Franche-Comté	1 485	1 712	1 719	2 012	0	1 751
Ile-de-France (hors Paris)	1 650	1 823	2 224	2 004	0	1 925
Languedoc-Roussillon	1 587	1 900	1 815	1 689	0	1 724
Limousin	1 523	0	1 991	1 518	0	1 615
Lorraine	1 339	1 471	0	1 836	0	1 540
Midi-Pyrénées	1 392	1 672	1 533	0	1 537	1 537
Nord-Pas-de-Calais	1 343	1 456	1 707	1 846	0	1 513
Basse-Normandie	1 424	1 475	0	1 507	0	1 466
Haute-Normandie	1 521	1 484	1 890	2 062	0	1 752
Pays de la Loire	1 568	1 390	1 663	1 601	0	1 574
Picardie	1 465	1 467	1 677	1 222	0	1 450
Poitou-Charentes	1 592	1 580	1 761	0	0	1 673
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 725	1 778	2 382	1 608	1 652	1 789
Rhône-Alpes	1 507	1 539	2 010	1 762	1 423	1 592
Outre-Mer	1 433	1 650	1 636	1 763	0	1 623
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1 131	1 438	0	1 499	0	1 418
- à une CC à 4 taxes	1 606	1 674	1 667	0	0	1 639
- à un SAN	1 786	1 569	0	0	0	1 630
- à une CA ou une CU à TPU	1 457	1 608	1 750	1 701	1 576	1 628
- à une CC à TPU	1 465	1 571	1 392	0	0	1 494
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 102	1 843	1 882	0	0	1 893
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 796	2 150	2 908	2 303	0	2 437

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Volume du budget communal

2 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.
Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	1 490	1 638	1 902	1 602	1 516	1 638
Métropole	1 492	1 639	1 929	1 600	1 516	1 642
Alsace	1 162	1 350	1 630	1 480	0	1 387
Aquitaine	1 598	1 493	1 345	1 705	0	1 531
Auvergne	1 375	1 646	0	1 509	0	1 507
Bourgogne	1 372	1 649	0	1 582	0	1 589
Bretagne	1 345	1 403	1 502	1 390	0	1 402
Centre	1 512	1 620	1 841	1 651	0	1 619
Champagne-Ardenne	1 288	1 748	1 696	1 631	0	1 629
Corse	0	1 814	1 660	0	0	1 722
Franche-Comté	1 485	1 657	1 719	1 608	0	1 594
Ile-de-France (hors Paris)	1 645	1 775	2 156	1 863	0	1 874
Languedoc-Roussillon	1 563	1 772	1 771	1 660	0	1 675
Limousin	1 523	0	1 835	1 410	0	1 525
Lorraine	1 326	1 460	0	1 832	0	1 530
Midi-Pyrénées	1 392	1 657	1 513	0	1 537	1 531
Nord-Pas-de-Calais	1 332	1 439	1 623	1 672	0	1 467
Basse-Normandie	1 323	1 424	0	1 507	0	1 412
Haute-Normandie	1 494	1 447	1 833	1 891	0	1 664
Pays de la Loire	1 523	1 312	1 564	1 486	0	1 486
Picardie	1 437	1 432	1 665	1 177	0	1 419
Poitou-Charentes	1 557	1 505	1 742	0	0	1 633
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 695	1 736	2 232	1 478	1 589	1 720
Rhône-Alpes	1 457	1 494	1 934	1 647	1 317	1 520
Outre-Mer	1 431	1 618	1 548	1 656	0	1 570
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1 131	1 338	0	1 320	0	1 292
- à une CC à 4 taxes	1 585	1 613	1 557	0	0	1 587
- à un SAN	1 786	1 569	0	0	0	1 630
- à une CA ou une CU à TPU	1 431	1 569	1 691	1 603	1 516	1 571
- à une CC à TPU	1 446	1 513	1 287	0	0	1 462
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 041	1 786	1 844	0	0	1 840
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 761	2 103	2 785	1 987	0	2 348

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

Total des dépenses de la colonne "mouvements réels" de la balance générale en section de fonctionnement.
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Évaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	1 081	1 208	1 340	1 146	1 108	1 185
Métropole	1 080	1 209	1 351	1 144	1 108	1 186
Alsace	772	891	1 078	1 116	0	986
Aquitaine	1 158	1 086	1 035	1 278	0	1 129
Auvergne	997	1 167	0	1 102	0	1 086
Bourgogne	1 032	1 218	0	1 231	0	1 197
Bretagne	925	1 057	1 011	972	0	977
Centre	1 117	1 135	1 276	1 249	0	1 178
Champagne-Ardenne	980	1 184	1 209	1 030	0	1 105
Corse	0	945	1 233	0	0	1 116
Franche-Comté	994	1 182	1 142	1 148	0	1 104
Ile-de-France (hors Paris)	1 217	1 312	1 451	1 385	0	1 342
Languedoc-Roussillon	1 118	1 341	1 177	1 123	0	1 170
Limousin	1 043	0	1 394	1 013	0	1 097
Lorraine	924	1 049	0	1 052	0	1 005
Midi-Pyrénées	1 027	1 174	1 030	0	1 129	1 106
Nord-Pas-de-Calais	1 015	1 094	1 242	1 237	0	1 114
Basse-Normandie	966	1 036	0	1 124	0	1 036
Haute-Normandie	1 085	1 074	1 394	1 290	0	1 186
Pays de la Loire	1 010	991	1 156	1 076	0	1 060
Picardie	1 012	1 100	1 189	865	0	1 035
Poitou-Charentes	1 098	1 180	1 199	0	0	1 177
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 265	1 328	1 719	1 108	1 124	1 279
Rhône-Alpes	1 034	1 086	1 362	1 204	1 046	1 112
Outre-Mer	1 093	1 200	1 193	1 186	0	1 175
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	881	920	0	888	0	895
- à une CC à 4 taxes	1 118	1 176	1 152	0	0	1 142
- à un SAN	1 512	1 406	0	0	0	1 436
- à une CA ou une CU à TPU	1 051	1 158	1 240	1 146	1 108	1 147
- à une CC à TPU	1 029	1 089	967	0	0	1 045
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 465	1 321	1 412	0	0	1 365
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 309	1 540	1 740	1 523	0	1 596

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

Charges de gestion générale : dépenses de la ligne budgétaire 011

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges de gestion générale.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	25,2	24,5	23,1	23,4	20,8	23,9
Métropole	25,4	24,9	23,7	23,7	20,8	24,2
Alsace	24,0	23,6	21,5	18,7	0,0	20,8
Aquitaine	24,3	23,5	22,2	22,6	0,0	23,3
Auvergne	22,3	22,0	0,0	21,6	0,0	22,0
Bourgogne	26,7	23,5	0,0	21,4	0,0	23,2
Bretagne	24,4	20,2	21,8	31,7	0,0	25,7
Centre	25,1	23,1	23,7	20,2	0,0	23,0
Champagne-Ardenne	24,6	24,4	18,5	26,0	0,0	23,5
Corse	0,0	18,3	18,1	0,0	0,0	18,1
Franche-Comté	22,8	24,7	21,3	22,8	0,0	22,9
Ile-de-France (hors Paris)	27,8	27,7	26,1	23,7	0,0	27,0
Languedoc-Roussillon	23,4	21,5	24,0	28,6	0,0	25,5
Limousin	25,5	0,0	19,0	20,6	0,0	21,4
Lorraine	25,9	22,1	0,0	19,7	0,0	22,5
Midi-Pyrénées	24,3	22,0	22,5	0,0	23,9	23,4
Nord-Pas-de-Calais	25,4	22,5	20,0	20,6	0,0	22,6
Basse-Normandie	23,6	22,2	0,0	19,1	0,0	21,7
Haute-Normandie	27,5	24,3	20,0	22,7	0,0	24,1
Pays de la Loire	24,8	19,4	23,1	20,5	0,0	22,0
Picardie	27,6	25,2	23,8	75,8	0,0	35,4
Poitou-Charentes	25,9	20,8	19,9	0,0	0,0	21,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24,1	23,2	22,3	22,3	20,0	22,2
Rhône-Alpes	24,1	23,3	20,2	20,0	19,8	21,9
Outre-Mer	19,9	17,9	15,6	17,7	0,0	17,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	23,9	20,6	0,0	18,6	0,0	20,1
- à une CC à 4 taxes	25,5	24,2	21,8	0,0	0,0	24,3
- à un SAN	21,6	21,4	0,0	0,0	0,0	21,4
- à une CA ou une CU à TPU	24,6	23,4	21,3	23,4	20,8	22,9
- à une CC à TPU	24,7	24,1	26,0	0,0	0,0	24,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	29,5	27,9	27,0	0,0	0,0	27,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	29,0	28,0	27,1	26,8	0,0	27,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	56,4	57,5	56,2	53,8	57,2	56,3
Métropole	56,3	57,3	55,6	53,2	57,2	56,0
Alsace	52,2	54,6	62,2	59,2	0,0	57,4
Aquitaine	55,4	55,5	55,2	54,1	0,0	55,2
Auvergne	58,3	56,9	0,0	58,7	0,0	58,0
Bourgogne	56,3	54,6	0,0	56,6	0,0	55,5
Bretagne	55,0	59,5	54,0	40,2	0,0	50,4
Centre	58,5	57,6	54,8	58,6	0,0	57,8
Champagne-Ardenne	55,7	53,5	58,2	37,4	0,0	49,6
Corse	0,0	60,3	63,0	0,0	0,0	62,1
Franche-Comté	58,0	55,8	56,5	57,9	0,0	57,3
Ile-de-France (hors Paris)	58,5	58,0	55,5	58,8	0,0	57,3
Languedoc-Roussillon	53,9	55,4	55,9	51,9	0,0	53,5
Limousin	54,9	0,0	58,8	57,3	0,0	57,1
Lorraine	55,1	54,8	0,0	51,3	0,0	53,8
Midi-Pyrénées	57,6	56,8	55,9	0,0	56,5	56,7
Nord-Pas-de-Calais	55,7	58,0	56,5	58,1	0,0	57,0
Basse-Normandie	55,6	58,3	0,0	52,4	0,0	55,6
Haute-Normandie	56,1	56,9	61,5	56,0	0,0	56,7
Pays de la Loire	55,3	61,0	54,2	52,9	0,0	54,8
Picardie	55,1	58,7	58,0	2,6	0,0	46,7
Poitou-Charentes	54,9	55,5	53,4	0,0	0,0	54,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54,9	57,0	52,5	59,5	57,2	56,1
Rhône-Alpes	55,8	56,4	59,6	54,7	57,7	56,5
Outre-Mer	57,9	62,1	64,8	65,9	0,0	62,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	61,5	59,6	0,0	63,3	0,0	61,9
- à une CC à 4 taxes	55,4	55,0	62,1	0,0	0,0	56,7
- à un SAN	65,2	65,2	0,0	0,0	0,0	65,2
- à une CA ou une CU à TPU	57,8	58,2	57,4	53,4	57,2	56,7
- à une CC à TPU	55,3	55,7	54,4	0,0	0,0	55,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	53,7	56,8	57,4	0,0	0,0	56,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	51,0	55,4	51,8	59,9	0,0	53,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

4 - Intérêts payés de la dette / dépenses réelles de fonctionnement

Intérêts payés : dépenses du compte 661 réel

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges d'intérêts.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	3,3	3,1	3,8	2,8	3,9	3,3
Métropole	3,3	3,1	3,9	2,9	3,9	3,3
Alsace	3,3	3,0	2,2	2,0	0,0	2,4
Aquitaine	3,4	3,2	1,4	2,2	0,0	2,8
Auvergne	4,4	3,5	0,0	3,0	0,0	3,6
Bourgogne	3,4	3,1	0,0	3,6	0,0	3,3
Bretagne	3,4	2,8	2,4	2,1	0,0	2,7
Centre	3,2	3,1	4,8	5,0	0,0	3,9
Champagne-Ardenne	2,1	2,7	3,6	5,1	0,0	3,6
Corse	0,0	3,6	3,5	0,0	0,0	3,5
Franche-Comté	3,2	3,2	3,3	1,6	0,0	2,6
Ile-de-France (hors Paris)	2,9	3,0	4,5	4,0	0,0	3,5
Languedoc-Roussillon	4,7	3,6	3,9	3,5	0,0	3,8
Limousin	4,0	0,0	1,8	2,8	0,0	2,8
Lorraine	3,1	4,3	0,0	1,8	0,0	3,1
Midi-Pyrénées	3,1	3,0	3,4	0,0	0,0	1,9
Nord-Pas-de-Calais	3,4	4,1	2,7	1,8	0,0	3,3
Basse-Normandie	1,8	2,0	0,0	2,2	0,0	2,0
Haute-Normandie	3,1	3,4	2,8	3,2	0,0	3,2
Pays de la Loire	3,5	2,1	3,1	1,7	0,0	2,5
Picardie	2,8	2,5	2,4	1,5	0,0	2,4
Poitou-Charentes	4,7	4,4	2,6	0,0	0,0	3,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,1	3,1	4,8	2,3	5,9	4,4
Rhône-Alpes	2,9	2,7	2,9	3,8	2,5	2,9
Outre-Mer	2,0	2,9	3,4	1,7	0,0	2,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	2,0	1,1	0,0	0,9	0,0	1,2
- à une CC à 4 taxes	3,0	3,2	2,3	0,0	0,0	2,9
- à un SAN	2,2	1,1	0,0	0,0	0,0	1,4
- à une CA ou une CU à TPU	3,2	3,3	3,3	2,8	3,9	3,2
- à une CC à TPU	3,9	3,5	2,4	0,0	0,0	3,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,3	2,6	2,8	0,0	0,0	2,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	2,8	2,7	5,7	4,4	0,0	4,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

5 - Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

**Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux autres charges de gestion courante :
contingents, transferts, subventions, indemnités ...**

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	13,7	13,1	14,6	17,2	14,2	14,4
Métropole	13,5	13,0	14,6	17,3	14,2	14,3
Alsace	18,3	18,5	11,2	18,6	0,0	17,8
Aquitaine	14,9	14,9	20,3	20,4	0,0	16,9
Auvergne	13,6	13,8	0,0	12,6	0,0	13,3
Bourgogne	13,1	18,0	0,0	14,0	0,0	16,1
Bretagne	13,6	17,0	19,9	19,4	0,0	17,5
Centre	11,6	14,2	14,1	14,9	0,0	13,5
Champagne-Ardenne	15,8	18,5	17,7	26,6	0,0	20,6
Corse	0,0	15,6	13,6	0,0	0,0	14,3
Franche-Comté	15,4	15,7	17,8	17,3	0,0	16,5
Ile-de-France (hors Paris)	9,6	9,6	11,3	8,1	0,0	10,1
Languedoc-Roussillon	16,5	15,5	15,7	13,8	0,0	14,9
Limousin	14,2	0,0	19,9	18,0	0,0	17,5
Lorraine	14,2	17,7	0,0	25,6	0,0	19,2
Midi-Pyrénées	13,4	15,4	17,4	0,0	17,7	16,1
Nord-Pas-de-Calais	14,6	13,9	18,9	14,7	0,0	15,3
Basse-Normandie	16,0	16,5	0,0	24,8	0,0	18,9
Haute-Normandie	11,6	14,2	14,8	14,9	0,0	13,9
Pays de la Loire	14,8	16,6	17,3	23,9	0,0	19,4
Picardie	13,4	12,3	15,2	9,8	0,0	12,8
Poitou-Charentes	14,1	18,4	23,0	0,0	0,0	20,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,0	14,8	17,8	14,1	11,7	14,4
Rhône-Alpes	16,2	15,8	13,6	18,5	17,4	16,4
Outre-Mer	19,0	15,8	14,8	13,9	0,0	15,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	12,2	17,9	0,0	14,8	0,0	15,2
- à une CC à 4 taxes	14,5	15,6	12,6	0,0	0,0	14,4
- à un SAN	10,7	11,3	0,0	0,0	0,0	11,1
- à une CA ou une CU à TPU	12,9	13,4	16,2	17,5	14,2	15,0
- à une CC à TPU	14,7	15,3	16,5	0,0	0,0	14,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	13,5	11,1	10,3	0,0	0,0	11,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	15,8	11,1	12,1	7,9	0,0	11,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

1 - Recettes réelles de fonctionnement / population

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	1 263	1 389	1 536	1 333	1 256	1 368
Métropole	1 267	1 398	1 557	1 335	1 256	1 375
Alsace	966	1 053	1 176	1 262	0	1 143
Aquitaine	1 341	1 259	1 233	1 466	0	1 311
Auvergne	1 183	1 391	0	1 253	0	1 273
Bourgogne	1 241	1 405	0	1 402	0	1 382
Bretagne	1 108	1 217	1 205	1 154	0	1 159
Centre	1 299	1 351	1 432	1 422	0	1 362
Champagne-Ardenne	1 108	1 391	1 343	1 258	0	1 292
Corse	0	1 121	1 362	0	0	1 264
Franche-Comté	1 181	1 422	1 424	1 359	0	1 323
Ile-de-France (hors Paris)	1 406	1 509	1 683	1 666	0	1 552
Languedoc-Roussillon	1 331	1 495	1 374	1 358	0	1 381
Limousin	1 208	0	1 590	1 152	0	1 254
Lorraine	1 049	1 214	0	1 221	0	1 157
Midi-Pyrénées	1 181	1 425	1 229	0	1 305	1 299
Nord-Pas-de-Calais	1 166	1 255	1 373	1 367	0	1 262
Basse-Normandie	1 115	1 255	0	1 288	0	1 214
Haute-Normandie	1 293	1 233	1 546	1 580	0	1 410
Pays de la Loire	1 253	1 172	1 397	1 252	0	1 266
Picardie	1 183	1 245	1 434	986	0	1 202
Poitou-Charentes	1 299	1 332	1 377	0	0	1 350
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 475	1 515	1 906	1 292	1 258	1 452
Rhône-Alpes	1 240	1 277	1 584	1 388	1 208	1 303
Outre-Mer	1 174	1 250	1 268	1 285	0	1 246
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	975	1 171	0	1 007	0	1 046
- à une CC à 4 taxes	1 309	1 349	1 327	0	0	1 324
- à un SAN	1 697	1 460	0	0	0	1 526
- à une CA ou une CU à TPU	1 224	1 329	1 409	1 331	1 256	1 320
- à une CC à TPU	1 208	1 233	1 118	0	0	1 214
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 796	1 527	1 594	0	0	1 585
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 496	1 811	2 043	1 868	0	1 873

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

2 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Part relative des ventes de produits, prestations de services, marchandises dans le total des recettes réelles de fonctionnement

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	5,7	6,0	5,8	5,6	5,0	5,8
Métropole	5,9	6,2	6,1	5,6	5,0	5,9
Alsace	5,2	6,2	12,6	5,5	0,0	6,1
Aquitaine	4,7	6,1	4,2	4,1	0,0	5,1
Auvergne	6,6	6,6	0,0	7,4	0,0	6,9
Bourgogne	5,4	5,0	0,0	5,1	0,0	5,1
Bretagne	7,8	6,2	7,5	5,8	0,0	6,8
Centre	7,3	4,3	4,7	6,3	0,0	5,9
Champagne-Ardenne	4,9	4,6	6,3	2,6	0,0	4,3
Corse	0,0	6,7	5,5	0,0	0,0	5,9
Franche-Comté	6,7	4,5	6,2	6,2	0,0	6,1
Ile-de-France (hors Paris)	7,4	7,4	6,7	11,1	0,0	7,3
Languedoc-Roussillon	4,1	4,0	7,0	4,1	0,0	4,4
Limousin	4,9	0,0	5,7	8,9	0,0	7,1
Lorraine	4,9	6,2	0,0	5,1	0,0	5,4
Midi-Pyrénées	6,4	6,8	11,2	0,0	6,0	6,8
Nord-Pas-de-Calais	3,8	4,0	3,3	4,8	0,0	3,9
Basse-Normandie	7,6	4,7	0,0	4,0	0,0	5,4
Haute-Normandie	5,2	5,6	2,5	5,4	0,0	5,2
Pays de la Loire	6,1	6,9	6,0	4,7	0,0	5,6
Picardie	4,5	4,3	7,6	2,7	0,0	4,8
Poitou-Charentes	5,7	5,4	4,8	0,0	0,0	5,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,3	5,0	3,6	4,9	4,0	4,5
Rhône-Alpes	5,2	5,8	7,8	6,5	6,5	6,1
Outre-Mer	1,6	2,3	2,0	5,3	0,0	2,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	7,4	3,2	0,0	8,2	0,0	6,5
- à une CC à 4 taxes	5,4	5,3	8,4	0,0	0,0	6,0
- à un SAN	6,5	8,9	0,0	0	0,0	8,1
- à une CA ou une CU à TPU	5,6	5,8	5,7	5,6	5,0	5,6
- à une CC à TPU	6,0	5,9	11,7	0,0	0,0	6,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	5,3	6,3	6,0	0,0	0,0	6,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	5,2	6,3	5,4	5,4	0,0	5,8

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

3 - Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

Dotations, participations : recettes du compte 74.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des dotations, subventions et participations dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	27,9	29,4	29,0	28,6	29,9	28,9
Métropole	28,0	29,6	29,2	28,8	29,9	29,1
Alsace	30,3	21,5	26,7	29,5	0,0	28,4
Aquitaine	22,8	27,6	24,3	26,2	0,0	25,7
Auvergne	23,2	32,9	0,0	25,7	0,0	27,4
Bourgogne	33,4	29,3	0,0	26,0	0,0	28,7
Bretagne	25,1	32,6	27,7	33,2	0,0	29,4
Centre	26,5	26,4	27,0	27,7	0,0	26,9
Champagne-Ardenne	39,2	35,0	35,2	27,5	0,0	33,0
Corse	0,0	41,4	27,5	0,0	0,0	32,5
Franche-Comté	32,9	28,3	31,8	32,0	0,0	31,6
Ile-de-France (hors Paris)	29,9	31,4	30,6	25,6	0,0	30,6
Languedoc-Roussillon	23,2	24,8	27,5	25,9	0,0	25,3
Limousin	27,3	0,0	22,5	26,9	0,0	25,8
Lorraine	32,0	33,0	0,0	28,2	0,0	31,1
Midi-Pyrénées	28,0	22,5	23,1	0,0	26,8	25,5
Nord-Pas-de-Calais	34,6	32,3	34,7	30,6	0,0	33,3
Basse-Normandie	34,4	43,4	0,0	31,8	0,0	36,9
Haute-Normandie	33,3	32,0	27,4	29,6	0,0	30,9
Pays de la Loire	25,5	28,1	27,1	32,5	0,0	29,1
Picardie	33,4	40,2	29,7	40,5	0,0	35,8
Poitou-Charentes	29,0	28,6	29,5	0,0	0,0	29,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,0	21,9	24,0	28,0	32,0	25,3
Rhône-Alpes	26,8	27,8	27,9	27,0	27,7	27,4
Outre-Mer	25,8	24,5	26,0	25,2	0,0	25,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	51,2	50,9	0,0	39,0	0,0	44,6
- à une CC à 4 taxes	33,9	35,8	31,2	0,0	0,0	33,9
- à un SAN	26,1	34,0	0,0	0	0,0	31,5
- à une CA ou une CU à TPU	27,0	28,5	28,0	28,4	29,9	28,3
- à une CC à TPU	27,2	26,0	36,3	0,0	0,0	27,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	26,2	31,1	33,4	0,0	0,0	30,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	26,2	30,5	29,6	29,4	0,0	29,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

4 - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.

Source : DGCL - Bureau des concours financiers de L'Etat

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	253	293	327	278	272	286
Métropole	254	296	332	279	272	288
Alsace	225	176	242	261	0	237
Aquitaine	216	258	222	268	0	244
Auvergne	191	355	0	242	0	261
Bourgogne	278	318	0	243	0	288
Bretagne	212	266	252	282	0	252
Centre	260	272	292	306	0	280
Champagne-Ardenne	329	403	350	291	0	341
Corse	0	341	262	0	0	294
Franche-Comté	282	268	318	304	0	293
Ile-de-France (hors Paris)	278	329	376	263	0	332
Languedoc-Roussillon	230	287	269	256	0	258
Limousin	221	0	242	246	0	239
Lorraine	259	309	0	286	0	284
Midi-Pyrénées	226	230	213	0	236	230
Nord-Pas-de-Calais	304	313	339	281	0	312
Basse-Normandie	286	403	0	329	0	340
Haute-Normandie	321	296	327	361	0	331
Pays de la Loire	251	237	283	307	0	279
Picardie	308	356	312	282	0	315
Poitou-Charentes	282	272	301	0	0	288
Provence-Alpes-Côte d'Azur	202	223	340	239	298	261
Rhône-Alpes	224	242	309	268	243	248
Outre-Mer	246	237	260	245	0	246
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	359	442	0	306	0	352
- à une CC à 4 taxes	335	371	321	0	0	342
- à un SAN	292	270	0	0	0	276
- à une CA ou une CU à TPU	231	267	283	275	272	267
- à une CC à TPU	236	228	251	0	0	234
- à un syndicat à contribution fiscalisée	348	357	380	0	0	361
- Non membres d'un groupement fiscalisé	306	412	469	402	0	423

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

4' - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.

recettes du compte 741

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	256	295	328	279	273	288
Métropole	256	298	334	280	273	290
Alsace	225	176	242	261	0	237
Aquitaine	218	260	224	268	0	246
Auvergne	192	353	0	242	0	261
Bourgogne	279	318	0	243	0	288
Bretagne	215	268	254	283	0	254
Centre	261	273	294	306	0	280
Champagne-Ardenne	333	405	364	291	0	345
Corse	0	347	266	0	0	298
Franche-Comté	283	268	318	306	0	295
Ile-de-France (hors Paris)	282	331	377	266	0	334
Languedoc-Roussillon	233	293	273	258	0	261
Limousin	223	0	242	246	0	240
Lorraine	261	311	0	287	0	286
Midi-Pyrénées	229	226	216	0	236	229
Nord-Pas-de-Calais	305	315	340	281	0	313
Basse-Normandie	289	405	0	329	0	342
Haute-Normandie	322	297	328	363	0	332
Pays de la Loire	253	239	283	308	0	280
Picardie	308	404	313	282	0	328
Poitou-Charentes	286	272	304	0	0	290
Provence-Alpes-Côte d'Azur	204	225	344	242	298	263
Rhône-Alpes	225	242	309	268	243	249
Outre-Mer	248	237	260	245	0	247
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	367	445	0	306	0	354
- à une CC à 4 taxes	337	371	322	0	0	344
- à un SAN	294	268	0	0	0	275
- à une CA ou une CU à TPU	233	269	285	276	273	268
- à une CC à TPU	238	238	251	0	0	238
- à un syndicat à contribution fiscalisée	349	357	382	0	0	362
- Non membres d'un groupement fiscalisé	307	413	470	0	0	424

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

5 - Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

y compris reversement de taxe professionnelle du groupement à TPU

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part relative des impôts et taxes dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	60,6	59,1	59,6	59,4	59,6	59,6
Métropole	60,3	58,6	59,2	59,2	59,6	59,3
Alsace	56,2	64,5	51,9	55,6	0,0	56,6
Aquitaine	65,9	60,2	68,2	65,5	0,0	63,8
Auvergne	65,0	52,9	0,0	64,3	0,0	60,5
Bourgogne	54,5	59,1	0,0	60,4	0,0	58,9
Bretagne	60,9	58,0	60,8	54,4	0,0	58,3
Centre	61,2	63,6	63,6	57,8	0,0	61,2
Champagne-Ardenne	50,9	56,1	55,0	66,4	0,0	58,7
Corse	0,0	45,1	60,9	0,0	0,0	55,2
Franche-Comté	53,8	59,5	58,2	58,5	0,0	57,3
Ile-de-France (hors Paris)	57,7	55,5	56,4	56,5	0,0	56,2
Languedoc-Roussillon	66,8	65,7	62,2	63,3	0,0	64,3
Limousin	63,0	0,0	69,3	58,6	0,0	62,4
Lorraine	53,9	53,8	0,0	53,1	0,0	53,6
Midi-Pyrénées	59,6	65,7	62,2	0,0	62,3	62,7
Nord-Pas-de-Calais	56,9	58,2	59,3	61,8	0,0	58,5
Basse-Normandie	51,2	45,9	0,0	60,1	0,0	51,9
Haute-Normandie	55,2	58,2	65,3	52,9	0,0	55,7
Pays de la Loire	62,9	60,6	62,0	58,9	0,0	60,7
Picardie	56,3	51,5	58,5	52,9	0,0	54,8
Poitou-Charentes	57,3	61,2	58,4	0,0	0,0	59,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	68,8	68,0	66,3	62,9	57,3	64,3
Rhône-Alpes	62,2	61,0	57,0	61,6	62,8	61,2
Outre-Mer	67,2	68,5	66,9	63,6	0,0	67,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	37,4	40,1	0,0	50,5	0,0	45,2
- à une CC à 4 taxes	53,7	53,3	53,3	0,0	0,0	53,5
- à un SAN	64,0	55,2	0,0	0	0,0	57,9
- à une CA ou une CU à TPU	62,1	60,3	61,4	59,7	59,6	60,6
- à une CC à TPU	60,5	62,6	48,2	0,0	0,0	60,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	61,5	57,4	53,8	0,0	0,0	57,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	63,6	56,2	58,3	55,4	0,0	57,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

6 - Impôts et taxes / population

Impôts et taxes : recettes du compte 73.
y compris reversement de taxe professionnelle du groupement à TPU

Impôts et taxes, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	766	821	916	792	749	816
Métropole	765	819	921	791	749	815
Alsace	543	679	610	702	0	647
Aquitaine	884	758	841	960	0	837
Auvergne	768	736	0	805	0	770
Bourgogne	676	830	0	847	0	814
Bretagne	675	706	733	627	0	675
Centre	795	859	911	822	0	834
Champagne-Ardenne	564	780	738	835	0	759
Corse	0	505	830	0	0	698
Franche-Comté	636	845	829	795	0	758
Ile-de-France (hors Paris)	811	838	949	942	0	872
Languedoc-Roussillon	889	982	854	860	0	888
Limousin	761	0	1 101	675	0	783
Lorraine	566	653	0	649	0	620
Midi-Pyrénées	704	936	765	0	813	814
Nord-Pas-de-Calais	664	730	814	844	0	738
Basse-Normandie	571	576	0	774	0	631
Haute-Normandie	714	718	1 010	836	0	785
Pays de la Loire	788	711	866	737	0	769
Picardie	666	641	839	521	0	659
Poitou-Charentes	745	815	804	0	0	799
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 014	1 030	1 264	813	721	934
Rhône-Alpes	771	779	903	854	759	798
Outre-Mer	789	857	848	817	0	835
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	365	469	0	509	0	473
- à une CC à 4 taxes	702	720	707	0	0	708
- à un SAN	1 086	806	0	0	0	884
- à une CA ou une CU à TPU	760	801	866	795	749	799
- à une CC à TPU	732	772	539	0	0	740
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 104	877	858	0	0	908
- Non membres d'un groupement fiscalisé	951	1 018	1 190	1 035	0	1 084

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311
hors reversement de TP du groupement à TPU

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	485	544	590	517	496	531
Métropole	495	557	609	524	496	542
Alsace	419	440	354	439	0	426
Aquitaine	555	557	622	725	0	598
Auvergne	465	498	0	499	0	487
Bourgogne	427	554	0	538	0	531
Bretagne	452	456	481	477	0	467
Centre	500	496	474	522	0	502
Champagne-Ardenne	413	599	446	572	0	528
Corse	0	345	398	0	0	377
Franche-Comté	401	390	375	557	0	452
Ile-de-France (hors Paris)	610	641	693	583	0	649
Languedoc-Roussillon	555	725	530	601	0	607
Limousin	428	0	613	466	0	486
Lorraine	375	393	0	361	0	377
Midi-Pyrénées	419	523	423	0	397	438
Nord-Pas-de-Calais	374	418	387	510	0	408
Basse-Normandie	388	435	0	551	0	452
Haute-Normandie	464	446	522	504	0	479
Pays de la Loire	521	512	586	523	0	531
Picardie	508	442	524	476	0	486
Poitou-Charentes	530	494	580	0	0	543
Provence-Alpes-Côte d'Azur	552	582	762	449	507	563
Rhône-Alpes	477	470	557	558	561	511
Outre-Mer	258	325	346	356	0	323
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	296	406	0	456	0	415
- à une CC à 4 taxes	616	576	521	0	0	584
- à un SAN	740	488	0	0	0	559
- à une CA ou une CU à TPU	443	486	489	511	496	487
- à une CC à TPU	423	455	310	0	0	430
- à un syndicat à contribution fiscalisée	858	736	743	0	0	757
- Non membres d'un groupement fiscalisé	722	836	931	868	0	864

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7' - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	481	540	597	514	492	529
Métropole	490	553	617	522	492	540
Alsace	413	435	354	439	0	424
Aquitaine	548	556	619	721	0	595
Auvergne	464	497	0	492	0	484
Bourgogne	427	553	0	534	0	529
Bretagne	450	455	478	475	0	465
Centre	496	493	473	522	0	499
Champagne-Ardenne	410	595	447	567	0	526
Corse	0	344	390	0	0	371
Franche-Comté	400	388	372	556	0	451
Ile-de-France (hors Paris)	604	634	715	580	0	651
Languedoc-Roussillon	553	719	530	598	0	604
Limousin	428	0	613	466	0	486
Lorraine	351	392	0	360	0	367
Midi-Pyrénées	441	519	421	0	393	440
Nord-Pas-de-Calais	370	417	386	507	0	406
Basse-Normandie	384	429	0	549	0	447
Haute-Normandie	461	441	519	503	0	477
Pays de la Loire	516	509	580	520	0	528
Picardie	499	495	522	474	0	497
Poitou-Charentes	531	492	578	0	0	541
Provence-Alpes-Côte d'Azur	540	576	749	447	504	556
Rhône-Alpes	473	466	552	554	556	507
Outre-Mer	256	316	344	347	0	317
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	295	401	0	457	0	414
- à une CC à 4 taxes	607	571	517	0	0	578
- à un SAN	700	487	0	0	0	546
- à une CA ou une CU à TPU	440	484	487	509	492	484
- à une CC à TPU	419	451	308	0	0	426
- à un syndicat à contribution fiscalisée	838	726	731	0	0	745
- Non membres d'un groupement fiscalisé	714	823	981	0	0	878

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 bis - Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population

Produit des 4 taxes y compris le reversement de la taxe professionnelle du groupement à TPU : recettes des comptes 7311 et 732

Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT (cf. page 46)

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	677	719	775	703	676	714
Métropole	694	739	801	714	676	731
Alsace	497	637	566	647	0	597
Aquitaine	789	692	783	849	0	758
Auvergne	727	668	0	761	0	719
Bourgogne	632	778	0	769	0	755
Bretagne	611	659	655	571	0	613
Centre	749	811	819	770	0	779
Champagne-Ardenne	495	703	641	784	0	688
Corse	0	406	758	0	0	615
Franche-Comté	589	792	760	702	0	690
Ile-de-France (hors Paris)	720	745	802	839	0	762
Languedoc-Roussillon	780	876	736	749	0	777
Limousin	714	0	1 039	637	0	737
Lorraine	538	592	0	608	0	577
Midi-Pyrénées	626	887	714	0	740	748
Nord-Pas-de-Calais	620	682	749	755	0	683
Basse-Normandie	518	531	0	695	0	573
Haute-Normandie	668	657	967	757	0	722
Pays de la Loire	701	663	802	667	0	699
Picardie	628	470	800	476	0	584
Poitou-Charentes	668	743	742	0	0	731
Provence-Alpes-Côte d'Azur	895	912	1 005	655	655	811
Rhône-Alpes	722	716	842	799	668	735
Outre-Mer	300	393	446	464	0	401
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	334	417	0	460	0	426
- à une CC à 4 taxes	616	577	521	0	0	585
- à un SAN	1 047	768	0	0	0	846
- à une CA ou une CU à TPU	684	715	759	706	676	712
- à une CC à TPU	660	685	496	0	0	664
- à un syndicat à contribution fiscalisée	859	736	743	0	0	757
- Non membres d'un groupement fiscalisé	723	836	932	868	0	864

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 ter – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements.

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant.

Ce ratio mesure le surcroît de fiscalité lié aux groupements de communes, si on le compare au ratio 7.

Source : DGFIP. La source différente explique les disparités de ce ratio par rapport au ratio 7bis.

Remarque : ce ratio 7 ter, ainsi que les ratios 7 quater et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	789	784	834	821	846	806
Métropole	809	804	862	835	846	825
Alsace	598	768	620	811	0	730
Aquitaine	1 035	819	1 023	1 172	0	966
Auvergne	832	714	0	854	0	801
Bourgogne	723	806	0	784	0	788
Bretagne	757	727	727	742	0	741
Centre	835	800	802	783	0	808
Champagne-Ardenne	678	822	636	924	0	796
Corse	0	504	617	0	0	571
Franche-Comté	637	1 045	663	793	0	763
Ile-de-France (hors Paris)	770	775	864	899	0	807
Languedoc-Roussillon	830	997	840	878	0	886
Limousin	665	0	994	755	0	781
Lorraine	623	645	0	782	0	681
Midi-Pyrénées	740	963	730	0	941	877
Nord-Pas-de-Calais	747	795	878	898	0	807
Basse-Normandie	755	683	0	754	0	729
Haute-Normandie	751	734	918	810	0	782
Pays de la Loire	874	848	850	800	0	835
Picardie	703	709	874	844	0	770
Poitou-Charentes	748	823	840	0	0	820
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 115	943	996	745	787	911
Rhône-Alpes	811	796	927	841	903	839
Outre-Mer	335	465	481	505	0	451
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	609	660	0	857	0	761
- à une CC à 4 taxes	720	675	568	0	0	675
- à un SAN	3 057	720	0	0	0	1 373
- à une CA ou une CU à TPU	811	802	827	819	846	816
- à une CC à TPU	712	705	446	0	0	705
- à un syndicat à contribution fiscalisée	870	764	768	0	0	782
- Non membres d'un groupement fiscalisé	714	823	981	0	0	878

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 quater - Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

Produit des 4 taxes encaissé par les communes

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes + groupements

Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Part de la fiscalité directe perçue par la commune dans la fiscalité directe totale prélevée sur le territoire communal par les communes et groupements.

Remarque : ce ratio 7 quater, ainsi que les ratios 7 ter et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	60,9	68,8	71,6	62,6	58,2	65,6
Métropole	60,6	68,8	71,6	62,4	58,2	65,5
Alsace	69,1	56,7	57,1	54,1	0,0	58,1
Aquitaine	52,9	67,8	60,5	61,5	0,0	61,6
Auvergne	55,8	69,6	0,0	57,6	0,0	60,4
Bourgogne	59,0	68,5	0,0	68,1	0,0	67,2
Bretagne	59,4	62,6	65,7	64,0	0,0	62,8
Centre	59,4	61,6	59,0	66,6	0,0	61,8
Champagne-Ardenne	60,6	72,4	70,3	61,4	0,0	66,0
Corse	0,0	68,2	63,3	0,0	0,0	65,0
Franche-Comté	62,8	37,1	56,1	70,1	0,0	59,0
Ile-de-France (hors Paris)	78,4	81,8	82,8	64,5	0,0	80,8
Languedoc-Roussillon	66,6	72,1	63,1	68,2	0,0	68,2
Limousin	64,4	0,0	61,7	61,7	0,0	62,3
Lorraine	56,4	60,8	0,0	46,1	0,0	54,0
Midi-Pyrénées	59,6	53,9	57,7	0,0	41,8	50,2
Nord-Pas-de-Calais	49,5	52,4	44,0	56,4	0,0	50,2
Basse-Normandie	50,8	62,9	0,0	72,9	0,0	61,4
Haute-Normandie	61,5	60,1	56,6	62,0	0,0	61,0
Pays de la Loire	59,1	60,0	68,2	65,0	0,0	63,2
Picardie	71,1	69,9	59,8	56,2	0,0	64,6
Poitou-Charentes	70,9	59,7	68,8	0,0	0,0	66,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,4	61,1	75,2	60,0	64,0	61,0
Rhône-Alpes	58,3	58,5	59,5	65,9	61,5	60,5
Outre-Mer	76,5	68,1	71,4	68,7	0,0	70,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	48,4	60,7	0,0	53,4	0,0	54,4
- à une CC à 4 taxes	84,3	84,6	91,1	0,0	0,0	85,6
- à un SAN	22,9	67,6	0,0	0	0,0	39,8
- à une CA ou une CU à TPU	54,2	60,3	58,9	62,1	58,2	59,3
- à une CC à TPU	58,9	64,0	69,0	0,0	0,0	60,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	96,3	95,1	95,2	0,0	0,0	95,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	100	100	100	100	0	100

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de richesse fiscale

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe (cf. mode de calcul précis au lexique), le produit obtenu est majoré des compensations versées au titre de la suppression dans les bases TP de la part "salaires". La population retenue ici comporte le nombre de résidences secondaires, ce critère étant celui utilisé pour la répartition de la DGF de chaque commune.

Le potentiel fiscal ainsi calculé sur l'exercice 2009 est celui utilisé pour la répartition des dotations de l'État en 2010.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	801	836	931	836	817	844
Métropole	820	856	966	848	817	863
Alsace	808	1 063	799	852	0	866
Aquitaine	834	732	919	1 026	0	839
Auvergne	927	756	0	941	0	877
Bourgogne	839	865	0	807	0	842
Bretagne	760	731	762	711	0	740
Centre	874	832	841	790	0	836
Champagne-Ardenne	762	720	673	809	0	747
Corse	0	494	650	0	0	589
Franche-Comté	812	1 121	790	748	0	835
Ile-de-France (hors Paris)	882	958	1 155	1 320	0	1 022
Languedoc-Roussillon	695	626	709	731	0	699
Limousin	756	0	891	837	0	827
Lorraine	841	727	0	842	0	804
Midi-Pyrénées	759	829	704	0	988	863
Nord-Pas-de-Calais	650	701	768	786	0	707
Basse-Normandie	809	710	0	753	0	758
Haute-Normandie	787	760	912	917	0	841
Pays de la Loire	801	793	917	783	0	811
Picardie	757	694	873	883	0	791
Poitou-Charentes	686	833	725	0	0	754
Provence-Alpes-Côte d'Azur	873	874	823	789	672	793
Rhône-Alpes	930	850	1 012	851	1 029	915
Outre-Mer	368	509	473	580	0	484
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	492	656	0	855	0	738
- à une CC à 4 taxes	793	723	651	0	0	744
- à un SAN	987	897	0	0	0	922
- à une CA ou une CU à TPU	818	805	835	834	817	821
- à une CC à TPU	754	769	682	0	0	757
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 025	918	892	0	0	929
- Non membres d'un groupement fiscalisé	794	1 070	1 365	880	0	1 152

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de ressources

Le potentiel financier se substitue au potentiel fiscal pour la répartition de la dotation de péréquation 2010 de la DGF.
Plus large que la notion de potentiel fiscal, il prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Source : DGCL - Bureau des concours financiers de L'Etat

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	982	1 039	1 141	1 062	1 043	1 049
Métropole	1 000	1 061	1 177	1 076	1 043	1 069
Alsace	954	1 197	999	1 046	0	1 038
Aquitaine	993	924	1 111	1 283	0	1 034
Auvergne	1 078	1 072	0	1 141	0	1 097
Bourgogne	1 040	1 097	0	1 026	0	1 066
Bretagne	926	953	970	940	0	944
Centre	1 061	1 054	1 069	1 058	0	1 060
Champagne-Ardenne	970	976	927	1 032	0	984
Corse	0	747	859	0	0	815
Franche-Comté	1 022	1 325	1 026	989	0	1 059
Ile-de-France (hors Paris)	1 083	1 169	1 358	1 500	0	1 227
Languedoc-Roussillon	853	813	907	929	0	885
Limousin	940	0	1 107	1 047	0	1 032
Lorraine	1 021	947	0	1 089	0	1 018
Midi-Pyrénées	927	1 017	871	0	1 195	1 052
Nord-Pas-de-Calais	858	922	977	1 001	0	921
Basse-Normandie	998	951	0	1 035	0	992
Haute-Normandie	1 019	991	1 157	1 229	0	1 105
Pays de la Loire	978	994	1 131	1 024	0	1 024
Picardie	940	917	1 098	1 107	0	1 002
Poitou-Charentes	891	1 064	968	0	0	987
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 026	1 037	1 052	989	906	990
Rhône-Alpes	1 091	1 029	1 235	1 088	1 253	1 113
Outre-Mer	554	675	666	766	0	664
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	694	898	0	1 038	0	941
- à une CC à 4 taxes	971	936	856	0	0	937
- à un SAN	1 226	1 114	0	0	0	1 145
- à une CA ou une CU à TPU	999	1 011	1 049	1 062	1 043	1 031
- à une CC à TPU	935	956	895	0	0	940
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 200	1 115	1 095	0	0	1 124
- Non membres d'un groupement fiscalisé	968	1 266	1 565	1 085	0	1 347

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrigé"

CMPF : "coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal"

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Le potentiel fiscal : c.f. lexique. Le potentiel fiscal "corrigé" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (potentiel fiscal)

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	88,0	90,1	82,5	82,6	0,0	86,7
Métropole	88,5	90,9	81,9	82,6	0,0	86,8
Alsace	65,8	89,6	0,0	0,0	0,0	71,2
Aquitaine	95,3	130,4	0,0	0,0	0,0	109,8
Auvergne	104,5	0,0	0,0	0,0	0,0	104,5
Bourgogne	0,0	109,1	0,0	0,0	0,0	109,1
Bretagne	121,0	0,0	0,0	0,0	0,0	121,0
Centre	103,6	0,0	0,0	0,0	0,0	103,6
Champagne-Ardenne	113,3	118,3	0,0	0,0	0,0	117,6
Corse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Franche-Comté	72,4	0,0	0,0	0,0	0,0	72,4
Ile-de-France (hors Paris)	95,8	88,2	77,9	119,6	0,0	85,2
Languedoc-Roussillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Limousin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lorraine	61,5	74,6	0,0	0,0	0,0	65,2
Midi-Pyrénées	100,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,9
Nord-Pas-de-Calais	108,0	88,8	0,0	0,0	0,0	98,8
Basse-Normandie	70,6	73,0	0,0	0,0	0,0	72,2
Haute-Normandie	93,9	0,0	0,0	0,0	0,0	93,9
Pays de la Loire	82,3	0,0	121,7	58,7	0,0	76,7
Picardie	99,2	111,3	0,0	0,0	0,0	103,2
Poitou-Charentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	86,9	110,0	118,2	0,0	0,0	105,6
Rhône-Alpes	81,6	92,6	98,8	0,0	0,0	87,6
Outre-Mer	74,5	77,1	105,6	0,0	0,0	82,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	68,4	71,1	0,0	58,7	0,0	62,7
- à une CC à 4 taxes	85,4	90,8	90,1	0,0	0,0	87,7
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	-	-	-	-	-	-
- à une CC à TPU	-	-	-	-	-	-
- à un syndicat à contribution fiscalisée	93,9	89,8	96,0	0,0	0,0	91,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	91,0	90,9	78,8	119,6	0,0	85,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé"

CMPF élargi : "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi"

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements (source : DGFiP)

Le potentiel fiscal : c.f. lexique. Le potentiel fiscal "corrigé" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Indicateur de pression fiscale globale, égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal communal.

Remarque : ce ratio 9 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 7 quater, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	108,2	106,7	103,9	113,8	118,8	108,5
Métropole	108,5	107,1	103,6	114,5	118,8	108,9
Alsace	84,4	84,4	89,4	113,7	0,0	98,8
Aquitaine	126,7	124,3	139,6	137,1	0,0	130,1
Auvergne	97,6	111,5	0,0	103,1	0,0	103,2
Bourgogne	97,9	110,1	0,0	106,8	0,0	107,3
Bretagne	107,6	113,6	106,6	120,4	0,0	112,2
Centre	113,5	113,9	113,0	112,5	0,0	113,3
Champagne-Ardenne	105,7	130,9	110,3	132,2	0,0	123,7
Corse	0,0	121,9	103,6	0,0	0,0	109,5
Franche-Comté	88,7	107,6	104,0	116,9	0,0	104,3
Ile-de-France (hors Paris)	97,7	92,5	88,0	77,5	0,0	90,9
Languedoc-Roussillon	112,0	149,7	130,8	140,3	0,0	134,7
Limousin	99,4	0,0	135,2	101,9	0,0	108,2
Lorraine	82,1	103,1	0,0	106,6	0,0	96,2
Midi-Pyrénées	107,2	136,0	118,3	0,0	112,2	117,4
Nord-Pas-de-Calais	135,9	138,9	144,5	147,0	0,0	140,1
Basse-Normandie	108,3	111,7	0,0	112,9	0,0	110,7
Haute-Normandie	107,9	110,8	122,8	101,3	0,0	106,8
Pays de la Loire	108,9	127,0	109,9	118,5	0,0	115,1
Picardie	106,7	116,4	119,2	108,9	0,0	112,1
Poitou-Charentes	110,9	116,4	131,6	0,0	0,0	122,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	130,2	113,6	119,3	108,5	129,5	121,9
Rhône-Alpes	100,8	109,3	108,8	118,6	105,9	108,0
Outre-Mer	92,8	96,8	110,8	91,4	0,0	98,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	140,5	115,6	0,0	110,2	0,0	115,0
- à une CC à 4 taxes	99,9	106,4	98,1	0,0	0,0	101,4
- à un SAN	297,5	76,7	0,0	0,0	0,0	142,6
- à une CA ou une CU à TPU	111,5	113,4	115,0	113,8	118,8	114,0
- à une CC à TPU	101,6	104,4	71,0	0,0	0,0	101,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	95,3	93,2	99,1	0,0	0,0	94,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	90,0	89,5	82,9	118,6	0,0	87,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

Pression fiscale sur les ménages

Produit des trois taxes : produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières voté lors de l'élaboration du budget primitif et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP.

Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal hors taxe professionnelle.

Indicateur de pression fiscale "ménages", égal au rapport entre le produit fiscal 3 taxes effectif et le produit fiscal 3 taxes théorique (potentiel fiscal 3 taxes).

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	99,0	103,5	96,1	115,4	107,3	103,4
Métropole	99,1	103,9	95,4	116,3	107,3	103,5
Alsace	76,1	80,1	97,0	115,8	0,0	97,6
Aquitaine	98,2	124,1	131,3	131,8	0,0	120,5
Auvergne	94,2	119,1	0,0	106,3	0,0	105,9
Bourgogne	104,3	119,3	0,0	116,9	0,0	116,4
Bretagne	105,8	118,1	109,2	124,9	0,0	114,2
Centre	115,3	126,8	121,5	121,9	0,0	120,8
Champagne-Ardenne	112,2	134,9	131,9	134,3	0,0	131,0
Corse	0,0	126,8	102,3	0,0	0,0	110,3
Franche-Comté	98,2	98,0	96,0	128,5	0,0	109,9
Ile-de-France (hors Paris)	90,7	88,1	73,8	72,1	0,0	83,0
Languedoc-Roussillon	110,0	153,3	126,8	139,3	0,0	134,2
Limousin	105,1	0,0	146,3	101,9	0,0	111,2
Lorraine	70,1	95,8	0,0	78,8	0,0	81,1
Midi-Pyrénées	94,8	119,7	107,0	0,0	85,6	98,4
Nord-Pas-de-Calais	143,7	151,1	149,7	154,5	0,0	149,0
Basse-Normandie	92,7	90,0	0,0	134,8	0,0	105,0
Haute-Normandie	124,0	124,9	143,0	118,6	0,0	123,1
Pays de la Loire	92,7	125,6	119,3	115,2	0,0	110,1
Picardie	107,7	119,7	145,6	121,4	0,0	121,5
Poitou-Charentes	117,4	129,1	147,2	0,0	0,0	136,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	98,8	106,7	110,7	103,3	120,6	109,6
Rhône-Alpes	91,7	104,7	104,8	123,3	99,2	103,9
Outre-Mer	95,8	92,8	112,1	93,5	0,0	98,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	67,2	69,8	0,0	59,6	0,0	63,3
- à une CC à 4 taxes	86,6	90,2	82,2	0,0	0,0	86,7
- à un SAN	137,7	141,7	0,0	0,0	0,0	140,2
- à une CA ou une CU à TPU	103,0	110,3	112,6	117,4	107,3	111,0
- à une CC à TPU	100,8	108,5	64,3	0,0	0,0	102,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	81,8	86,0	80,7	0,0	0,0	84,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	87,7	82,1	69,4	97,4	0,0	76,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	14,4	13,0	12,8	14,0	11,8	13,4
Métropole	14,7	13,5	13,2	14,3	11,8	13,7
Alsace	20,1	15,4	8,4	11,6	0,0	13,8
Aquitaine	13,7	13,7	16,1	12,8	0,0	13,9
Auvergne	15,7	16,1	0,0	12,1	0,0	14,6
Bourgogne	16,9	13,3	0,0	12,2	0,0	13,4
Bretagne	16,5	13,1	16,1	15,7	0,0	15,7
Centre	14,0	16,0	10,9	12,2	0,0	13,5
Champagne-Ardenne	11,6	14,9	9,9	18,1	0,0	14,5
Corse	0,0	15,6	9,5	0,0	0,0	11,7
Franche-Comté	15,8	16,8	19,8	15,6	0,0	16,6
Ile-de-France (hors Paris)	13,5	13,0	13,8	16,9	0,0	13,5
Languedoc-Roussillon	16,0	10,3	14,3	17,3	0,0	15,2
Limousin	13,6	0,0	12,3	12,1	0,0	12,5
Lorraine	11,8	13,6	0,0	13,9	0,0	13,1
Midi-Pyrénées	13,0	17,6	16,2	0,0	13,5	14,8
Nord-Pas-de-Calais	12,9	12,8	9,5	9,5	0,0	11,7
Basse-Normandie	13,3	17,4	0,0	12,8	0,0	14,7
Haute-Normandie	16,1	12,9	9,9	18,3	0,0	15,9
Pays de la Loire	19,4	15,4	17,2	14,0	0,0	16,3
Picardie	14,5	11,6	17,1	12,2	0,0	13,9
Poitou-Charentes	15,5	11,4	12,9	0,0	0,0	12,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,2	12,4	9,8	14,3	10,6	11,9
Rhône-Alpes	16,7	15,0	14,0	13,2	13,4	14,6
Outre-Mer	7,0	4,0	5,9	7,7	0,0	5,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	9,6	21,4	0,0	11,8	0,0	14,4
- à une CC à 4 taxes	14,6	12,9	13,2	0,0	0,0	13,8
- à un SAN	10,9	3,7	0,0	0,0	0,0	5,9
- à une CA ou une CU à TPU	14,1	12,9	12,0	14,0	11,8	13,1
- à une CC à TPU	14,9	11,7	13,5	0,0	0,0	13,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	18,4	13,5	11,4	0,0	0,0	13,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	12,5	15,0	14,8	18,5	0,0	14,8

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement.

On ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	433	473	636	561	468	510
Métropole	437	474	651	560	468	513
Alsace	390	459	619	364	0	407
Aquitaine	465	452	387	426	0	439
Auvergne	423	520	0	459	0	466
Bourgogne	364	464	0	430	0	439
Bretagne	484	438	561	600	0	535
Centre	431	536	669	514	0	511
Champagne-Ardenne	309	614	487	841	0	622
Corse	0	868	427	0	0	606
Franche-Comté	491	530	577	864	0	647
Ile-de-France (hors Paris)	433	511	774	620	0	583
Languedoc-Roussillon	469	559	638	565	0	554
Limousin	480	0	597	506	0	518
Lorraine	415	422	0	784	0	534
Midi-Pyrénées	365	498	503	0	408	430
Nord-Pas-de-Calais	327	361	465	609	0	399
Basse-Normandie	457	439	0	384	0	430
Haute-Normandie	436	410	496	771	0	567
Pays de la Loire	558	398	506	525	0	514
Picardie	453	367	489	357	0	415
Poitou-Charentes	494	400	562	0	0	496
Provence-Alpes-Côte d'Azur	460	450	663	500	528	511
Rhône-Alpes	473	453	648	557	376	480
Outre-Mer	341	450	443	577	0	448
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	250	518	0	611	0	522
- à une CC à 4 taxes	488	499	515	0	0	497
- à un SAN	274	163	0	0	0	194
- à une CA ou une CU à TPU	406	450	510	555	468	481
- à une CC à TPU	436	483	425	0	0	450
- à un syndicat à contribution fiscalisée	637	521	470	0	0	528
- Non membres d'un groupement fiscalisé	487	609	1 168	781	0	841

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

1 bis – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	409	429	562	456	409	453
Métropole	412	430	578	456	409	456
Alsace	390	459	552	364	0	401
Aquitaine	440	407	311	426	0	402
Auvergne	378	479	0	407	0	420
Bourgogne	340	431	0	352	0	393
Bretagne	420	346	490	417	0	425
Centre	395	485	565	402	0	441
Champagne-Ardenne	309	564	487	601	0	523
Corse	0	868	427	0	0	606
Franche-Comté	491	475	577	460	0	491
Ile-de-France (hors Paris)	428	462	705	478	0	532
Languedoc-Roussillon	445	431	594	536	0	505
Limousin	480	0	441	398	0	427
Lorraine	401	411	0	780	0	524
Midi-Pyrénées	365	483	482	0	408	424
Nord-Pas-de-Calais	317	344	381	434	0	353
Basse-Normandie	357	388	0	384	0	375
Haute-Normandie	409	373	440	601	0	478
Pays de la Loire	514	321	407	409	0	426
Picardie	425	332	476	311	0	384
Poitou-Charentes	459	324	543	0	0	456
Provence-Alpes-Côte d'Azur	430	408	513	370	464	441
Rhône-Alpes	423	408	572	443	271	408
Outre-Mer	339	418	356	470	0	394
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	250	418	0	432	0	396
- à une CC à 4 taxes	467	438	405	0	0	446
- à un SAN	274	163	0	0	0	194
- à une CA ou une CU à TPU	380	411	451	457	409	424
- à une CC à TPU	417	425	320	0	0	417
- à un syndicat à contribution fiscalisée	576	465	432	0	0	475
- Non membres d'un groupement fiscalisé	452	563	1 044	465	0	752

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

2- Remboursements de dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16
(sans correction des mouvements liés à la gestion active de la dette)

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	111	139	180	194	171	152
Métropole	113	140	181	195	171	154
Alsace	72	74	164	61	0	75
Aquitaine	121	149	131	110	0	133
Auvergne	166	174	0	111	0	151
Bourgogne	103	152	0	117	0	134
Bretagne	148	158	165	259	0	191
Centre	131	142	219	201	0	164
Champagne-Ardenne	61	189	110	421	0	236
Corse	0	81	100	0	0	92
Franche-Comté	109	193	307	487	0	291
Ile-de-France (hors Paris)	96	142	179	283	0	151
Languedoc-Roussillon	137	278	146	121	0	157
Limousin	88	0	233	218	0	188
Lorraine	90	131	0	54	0	92
Midi-Pyrénées	83	116	159	0	0	66
Nord-Pas-de-Calais	71	111	185	237	0	127
Basse-Normandie	167	116	0	118	0	135
Haute-Normandie	128	146	185	299	0	204
Pays de la Loire	142	126	198	174	0	163
Picardie	120	120	107	108	0	115
Poitou-Charentes	154	181	98	0	0	135
Provence-Alpes-Côte d'Azur	133	136	297	233	232	198
Rhône-Alpes	130	127	162	230	176	158
Outre-Mer	56	109	160	165	0	122
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	49	164	0	204	0	166
- à une CC à 4 taxes	97	160	186	0	0	134
- à un SAN	60	26	0	0,0	0	35
- à une CA ou une CU à TPU	108	138	162	188	171	153
- à une CC à TPU	113	148	145	0	0	124
- à un syndicat à contribution fiscalisée	212	147	134	0	0	154
- Non membres d'un groupement fiscalisé	120	137	253	494	0	199

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

2 bis– Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	87	95	106	90	111	95
Métropole	88	96	109	91	111	97
Alsace	72	74	98	61	0	69
Aquitaine	96	105	55	110	0	96
Auvergne	120	133	0	59	0	104
Bourgogne	79	119	0	38	0	87
Bretagne	84	66	94	77	0	82
Centre	95	91	115	90	0	95
Champagne-Ardenne	61	139	110	182	0	137
Corse	0	81	100	0	0	92
Franche-Comté	109	138	307	83	0	135
Ile-de-France (hors Paris)	91	93	110	141	0	100
Languedoc-Roussillon	112	150	102	93	0	108
Limousin	88	0	77	110	0	98
Lorraine	77	120	0	50	0	82
Midi-Pyrénées	83	101	139	0	0	60
Nord-Pas-de-Calais	61	94	101	62	0	81
Basse-Normandie	67	65	0	118	0	81
Haute-Normandie	101	109	129	129	0	116
Pays de la Loire	97	49	99	58	0	74
Picardie	92	85	95	62	0	84
Poitou-Charentes	119	105	80	0	0	95
Provence-Alpes-Côte d'Azur	104	94	147	104	168	129
Rhône-Alpes	80	82	86	115	71	86
Outre-Mer	n.s.	77	73	58	0	68
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	49	64	0	26	0	40
- à une CC à 4 taxes	76	99	76	0	0	83
- à un SAN	n.s.	26	0	0,0	0	35
- à une CA ou une CU à TPU	83	98	103	90	111	96
- à une CC à TPU	94	89	41	0	0	92
- à un syndicat à contribution fiscalisée	151	90	96	0	0	101
- Non membres d'un groupement fiscalisé	85	90	130	178	0	110

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

3 – Dépenses d'équipement brut / population

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	307	310	345	308	238	310
Métropole	309	310	350	307	238	311
Alsace	296	370	437	248	0	295
Aquitaine	323	247	243	301	0	273
Auvergne	242	327	0	303	0	289
Bourgogne	247	282	0	296	0	282
Bretagne	320	272	361	329	0	326
Centre	293	367	359	277	0	316
Champagne-Ardenne	233	415	369	258	0	323
Corse	0	769	323	0	0	504
Franche-Comté	342	316	259	348	0	327
Ile-de-France (hors Paris)	327	342	365	303	0	345
Languedoc-Roussillon	314	270	429	412	0	367
Limousin	349	0	276	239	0	274
Lorraine	308	265	0	471	0	346
Midi-Pyrénées	253	359	319	0	324	315
Nord-Pas-de-Calais	252	244	260	350	0	262
Basse-Normandie	277	310	0	251	0	281
Haute-Normandie	294	245	308	397	0	323
Pays de la Loire	399	255	282	249	0	296
Picardie	324	237	361	227	0	286
Poitou-Charentes	317	188	400	0	0	315
Provence-Alpes-Côte d'Azur	314	289	334	233	242	278
Rhône-Alpes	324	308	457	284	152	293
Outre-Mer	275	300	280	333	0	295
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	199	337	0	128	0	197
- à une CC à 4 taxes	372	316	292	0	0	339
- à un SAN	213	129	0	0,0	0	153
- à une CA ou une CU à TPU	287	289	321	316	238	296
- à une CC à TPU	303	322	275	0	0	308
- à un syndicat à contribution fiscalisée	401	350	316	0	0	350
- Non membres d'un groupement fiscalisé	358	426	455	195	0	420

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

4 – Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	24,3	22,3	22,4	23,1	19,0	22,7
Métropole	24,4	22,2	22,5	23,0	19,0	22,6
Alsace	30,7	35,1	37,1	19,7	0,0	25,8
Aquitaine	24,1	19,6	19,7	20,5	0,0	20,8
Auvergne	20,4	23,5	0,0	24,2	0,0	22,7
Bourgogne	19,9	20,0	0,0	21,1	0,0	20,4
Bretagne	28,9	22,3	29,9	28,5	0,0	28,1
Centre	22,6	27,2	25,1	19,5	0,0	23,2
Champagne-Ardenne	21,0	29,8	27,5	20,5	0,0	25,0
Corse	0,0	68,6	23,7	0,0	0,0	39,9
Franche-Comté	29,0	22,2	18,2	25,6	0,0	24,7
Ile-de-France (hors Paris)	23,2	22,7	21,7	18,2	0,0	22,2
Languedoc-Roussillon	23,6	18,1	31,2	30,3	0,0	26,6
Limousin	28,9	0,0	17,4	20,8	0,0	21,9
Lorraine	29,4	21,8	0,0	38,6	0,0	29,9
Midi-Pyrénées	21,4	25,2	26,0	0,0	24,8	24,3
Nord-Pas-de-Calais	21,6	19,4	19,0	25,6	0,0	20,7
Basse-Normandie	24,9	24,7	0,0	19,5	0,0	23,2
Haute-Normandie	22,7	19,9	19,9	25,1	0,0	22,9
Pays de la Loire	31,9	21,7	20,2	19,9	0,0	23,4
Picardie	27,4	19,0	25,2	23,0	0,0	23,8
Poitou-Charentes	24,4	14,1	29,0	0,0	0,0	23,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21,3	19,1	17,5	18,0	19,2	19,2
Rhône-Alpes	26,1	24,1	28,8	20,4	12,6	22,5
Outre-Mer	23	24,0	22,1	25,9	0,0	23,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	20,4	28,8	0,0	12,7	0,0	18,8
- à une CC à 4 taxes	28,5	23,4	22,0	0,0	0,0	25,6
- à un SAN	12,5	8,9	0,0	0,0	0,0	10,0
- à une CA ou une CU à TPU	23,4	21,7	22,8	23,7	19,0	22,4
- à une CC à TPU	25,1	26,1	24,6	0,0	0,0	25,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	22,3	22,9	19,8	0,0	0,0	22,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	23,9	23,5	22,3	10,4	0,0	22,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

Dotations et subventions d'investissement : recettes des comptes 13 et 10 (hors 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Financement des dépenses d'équipement brut par les dotations et subventions d'investissement reçues

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	54,4	49,3	49,0	43,9	40,8	49,0
Métropole	52,9	47,8	47,3	43,2	40,8	47,7
Alsace	50,2	41,0	42,5	34,0	0,0	40,8
Aquitaine	49,4	60,8	32,5	34,2	0,0	48,3
Auvergne	49,3	36,3	0,0	36,5	0,0	40,2
Bourgogne	46,9	53,6	0,0	55,3	0,0	53,4
Bretagne	44,1	48,6	46,4	33,7	0,0	41,5
Centre	51,2	46,2	48,9	43,7	0,0	47,6
Champagne-Ardenne	78,3	52,4	42,8	60,1	0,0	54,9
Corse	0,0	53,4	77,4	0,0	0,0	62,6
Franche-Comté	41,4	40,8	57,2	39,5	0,0	42,5
Ile-de-France (hors Paris)	51,6	44,3	45,8	43,3	0,0	45,9
Languedoc-Roussillon	60,6	48,2	48,9	44,3	0,0	48,2
Limousin	48,2	0,0	39,2	42,2	0,0	43,5
Lorraine	66,9	68,7	0,0	26,9	0,0	50,0
Midi-Pyrénées	63,0	48,6	45,5	0,0	52,2	52,6
Nord-Pas-de-Calais	70,7	55,1	53,1	29,4	0,0	55,7
Basse-Normandie	48,8	48,7	0,0	53,8	0,0	50,0
Haute-Normandie	40,7	38,5	47,7	45,4	0,0	43,0
Pays de la Loire	41,7	32,1	46,7	48,5	0,0	43,9
Picardie	49,0	54,8	40,2	39,7	0,0	46,4
Poitou-Charentes	44,2	81,4	59,0	0,0	0,0	61,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	64,7	56,9	58,7	63,3	38,7	53,9
Rhône-Alpes	42,3	38,3	34,5	56,2	26,4	40,8
Outre-Mer	92	74,5	76,0	57,4	0,0	74,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	36,4	39,7	0,0	132,7	0,0	72,7
- à une CC à 4 taxes	55,9	48,5	67,3	0,0	0,0	56,0
- à un SAN	27,0	45,4	0,0	0,0	0,0	38,2
- à une CA ou une CU à TPU	55,3	51,7	50,3	42,6	40,8	48,7
- à une CC à TPU	53,1	48,4	49,1	0,0	0,0	51,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	47,0	40,1	32,5	0,0	0,0	39,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	59,7	46,4	45,5	65,7	0,0	47,8

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

6 – Emprunts réalisés / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 en mouvements réels
(sans correction des mouvements liés à la gestion active de la dette)

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	110	149	244	217	180	173
Métropole	112	147	248	214	180	172
Alsace	50	106	167	85	0	85
Aquitaine	155	134	89	118	0	128
Auvergne	119	195	0	250	0	187
Bourgogne	98	152	0	97	0	127
Bretagne	146	122	157	299	0	198
Centre	127	160	323	203	0	182
Champagne-Ardenne	103	204	182	494	0	288
Corse	0	74	117	0	0	100
Franche-Comté	84	207	180	487	0	266
Ile-de-France (hors Paris)	98	164	320	227	0	204
Languedoc-Roussillon	113	318	190	148	0	178
Limousin	134	0	301	213	0	211
Lorraine	105	100	0	124	0	109
Midi-Pyrénées	84	93	131	0	1	58
Nord-Pas-de-Calais	72	105	165	393	0	139
Basse-Normandie	150	115	0	93	0	121
Haute-Normandie	102	146	197	334	0	212
Pays de la Loire	147	123	166	181	0	161
Picardie	145	101	108	119	0	120
Poitou-Charentes	193	137	192	0	0	173
Provence-Alpes-Côte d'Azur	118	136	301	176	244	195
Rhône-Alpes	120	128	154	224	186	156
Outre-Mer	87	189	199	286	0	188
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	64	168	0	334	0	242
- à une CC à 4 taxes	113	158	193	0	0	143
- à un SAN	110	55	0	0,0	0	71
- à une CA ou une CU à TPU	104	143	166	209	180	161
- à une CC à TPU	111	171	162	0	0	129
- à un syndicat à contribution fiscalisée	169	174	169	0	0	172
- Non membres d'un groupement fiscalisé	139	161	557	443	0	340

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

6 bis – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	86	105	170	113	121	116
Métropole	86	102	175	109	121	115
Alsace	50	106	101	85	0	80
Aquitaine	130	90	13	118	0	91
Auvergne	74	154	0	198	0	140
Bourgogne	74	120	0	18	0	80
Bretagne	83	30	86	116	0	88
Centre	91	109	219	92	0	112
Champagne-Ardenne	103	154	182	254	0	189
Corse	0	74	117	0	0	100
Franche-Comté	84	151	180	83	0	109
Ile-de-France (hors Paris)	93	115	252	86	0	152
Languedoc-Roussillon	89	190	146	119	0	130
Limousin	134	0	145	105	0	121
Lorraine	92	89	0	120	0	100
Midi-Pyrénées	84	78	110	0	1	52
Nord-Pas-de-Calais	61	88	81	219	0	93
Basse-Normandie	49	64	0	93	0	67
Haute-Normandie	75	108	141	163	0	123
Pays de la Loire	102	46	67	65	0	73
Picardie	117	66	96	73	0	89
Poitou-Charentes	158	61	174	0	0	133
Provence-Alpes-Côte d'Azur	88	93	150	46	181	125
Rhône-Alpes	70	83	78	110	80	84
Outre-Mer	84	156	112	179	0	134
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	64	68	0	155	0	116
- à une CC à 4 taxes	92	96	84	0	0	92
- à un SAN	110	55	0	0,0	0	71
- à une CA ou une CU à TPU	78	104	107	111	121	104
- à une CC à TPU	92	113	58	0	0	97
- à un syndicat à contribution fiscalisée	108	118	132	0	0	119
- Non membres d'un groupement fiscalisé	104	114	433	127	0	251

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 en mouvements réels calculées hors gestion active de la dette

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auquel il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Rapport entre les emprunts réalisés hors gestion active de la dette et les dépenses d'équipement brut.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	28,0	34,0	49,5	36,5	50,6	37,2
Métropole	27,9	32,9	50,1	35,6	50,6	36,8
Alsace	17,0	28,7	23,1	34,2	0,0	27,1
Aquitaine	40,2	36,3	5,3	39,2	0,0	33,4
Auvergne	30,5	47,2	0,0	65,2	0,0	48,5
Bourgogne	29,9	42,5	0,0	6,1	0,0	28,6
Bretagne	25,8	11,0	23,9	35,3	0,0	27,0
Centre	31,1	29,6	60,9	33,0	0,0	35,6
Champagne-Ardenne	44,4	37,2	49,3	98,5	0,0	58,5
Corse	0,0	9,6	36,3	0,0	0,0	19,8
Franche-Comté	24,6	47,9	69,4	23,8	0,0	33,4
Ile-de-France (hors Paris)	28,5	33,6	68,9	28,4	0,0	44,1
Languedoc-Roussillon	28,2	70,4	34,1	28,9	0,0	35,3
Limousin	38,5	0,0	52,6	44,1	0,0	44,0
Lorraine	29,8	33,6	0,0	25,4	0,0	28,8
Midi-Pyrénées	33,4	21,8	34,5	0,0	0,3	16,5
Nord-Pas-de-Calais	24,4	36,1	31,0	62,4	0,0	35,4
Basse-Normandie	17,6	20,6	0,0	36,9	0,0	23,7
Haute-Normandie	25,5	44,3	45,7	41,2	0,0	38,1
Pays de la Loire	25,5	17,9	23,8	26,2	0,0	24,6
Picardie	36,1	28,0	26,4	32,3	0,0	31,3
Poitou-Charentes	49,7	32,5	43,5	0,0	0,0	42,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,2	32,3	45,1	19,7	74,9	45,1
Rhône-Alpes	21,5	27,0	17,1	38,6	52,9	28,6
Outre-Mer	31	52,1	39,9	53,8	0,0	45,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	32,3	20,3	0,0	121,5	0,0	59,0
- à une CC à 4 taxes	24,7	30,5	28,6	0,0	0,0	27,0
- à un SAN	51,7	42,9	0,0	0,0	0,0	46,3
- à une CA ou une CU à TPU	27,4	35,9	33,4	35,2	50,6	35,1
- à une CC à TPU	30,2	34,9	20,9	0,0	0,0	31,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	26,9	33,6	41,7	0,0	0,0	34,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	29,1	26,9	95,3	65,2	0,0	59,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

1 – Encours de la dette au 31/12/2009 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	934	1 033	1 336	1 007	1 412	1 089
Métropole	946	1 046	1 349	1 018	1 412	1 101
Alsace	679	845	747	653	0	696
Aquitaine	1 003	946	390	792	0	839
Auvergne	1 027	1 214	0	1 043	0	1 093
Bourgogne	974	1 129	0	1 488	0	1 224
Bretagne	884	833	809	687	0	794
Centre	986	1 074	1 616	1 339	0	1 186
Champagne-Ardenne	608	1 021	1 198	1 841	0	1 292
Corse	0	791	1 038	0	0	938
Franche-Comté	907	1 251	1 212	834	0	983
Ile-de-France (hors Paris)	967	1 109	1 506	1 718	0	1 233
Languedoc-Roussillon	1 314	1 483	1 352	1 131	0	1 261
Limousin	1 196	0	723	899	0	938
Lorraine	749	1 163	0	522	0	812
Midi-Pyrénées	847	961	1 083	0	717	848
Nord-Pas-de-Calais	811	1 024	1 030	956	0	948
Basse-Normandie	549	665	0	865	0	681
Haute-Normandie	906	919	1 372	1 375	0	1 129
Pays de la Loire	1 034	636	1 053	615	0	806
Picardie	822	827	939	687	0	815
Poitou-Charentes	1 405	1 419	1 128	0	0	1 270
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 253	1 120	2 312	775	1 875	1 526
Rhône-Alpes	838	828	1 036	1 368	904	959
Outre-Mer	654	814	1 166	763	0	871
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	594	428	0	484	0	488
- à une CC à 4 taxes	902	1 073	1 015	0	0	975
- à un SAN	910	424	0	0	0	560
- à une CA ou une CU à TPU	871	1 031	1 183	1 003	1 412	1 064
- à une CC à TPU	1 065	1 099	617	0	0	1 067
- à un syndicat à contribution fiscalisée	965	948	1 451	0	0	1 068
- Non membres d'un groupement fiscalisé	927	1 174	1 967	1 998	0	1 517

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Evaluation de la charge de la dette payée, en euros par habitant pour l'exercice considéré.

en euros/habitant

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	122	132	157	122	155	134
Métropole	124	134	161	124	155	136
Alsace	97	101	121	84	0	93
Aquitaine	136	140	70	138	0	127
Auvergne	165	175	0	92	0	144
Bourgogne	114	157	0	83	0	127
Bretagne	116	96	119	97	0	108
Centre	131	127	176	154	0	142
Champagne-Ardenne	82	171	154	234	0	177
Corse	0	115	143	0	0	131
Franche-Comté	141	175	344	101	0	164
Ile-de-France (hors Paris)	127	133	175	197	0	147
Languedoc-Roussillon	166	198	148	132	0	153
Limousin	132	0	103	139	0	130
Lorraine	106	166	0	69	0	114
Midi-Pyrénées	115	137	174	0	0	81
Nord-Pas-de-Calais	95	139	135	84	0	117
Basse-Normandie	84	86	0	142	0	101
Haute-Normandie	135	145	168	170	0	154
Pays de la Loire	132	69	135	76	0	101
Picardie	121	113	123	75	0	109
Poitou-Charentes	171	157	112	0	0	137
Provence-Alpes-Côte d'Azur	155	136	230	129	235	185
Rhône-Alpes	110	111	124	161	97	119
Outre-Mer	76	113	113	79	0	101
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	67	75	0	34	0	51
- à une CC à 4 taxes	110	137	103	0	0	117
- à un SAN	93	41	0	0	0	56
- à une CA ou une CU à TPU	116	137	145	122	155	133
- à une CC à TPU	134	128	64	0	0	131
- à un syndicat à contribution fiscalisée	184	125	136	0	0	137
- Non membres d'un groupement fiscalisé	121	132	229	245	0	177

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 bis – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Comparaison de la charge de la dette au niveau des recettes de fonctionnement

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	9,7	9,5	10,2	9,2	12,3	9,8
Métropole	9,8	9,6	10,3	9,3	12,3	9,9
Alsace	10,1	9,6	10,3	6,6	0,0	8,1
Aquitaine	10,1	11,1	5,6	9,4	0,0	9,7
Auvergne	13,9	12,6	0,0	7,3	0,0	11,3
Bourgogne	9,2	11,2	0,0	5,9	0,0	9,2
Bretagne	10,5	7,9	9,9	8,4	0,0	9,3
Centre	10,1	9,4	12,3	10,8	0,0	10,4
Champagne-Ardenne	7,4	12,3	11,5	18,6	0,0	13,7
Corse	0,0	10,2	10,5	0,0	0,0	10,4
Franche-Comté	11,9	12,3	24,2	7,4	0,0	12,4
Ile-de-France (hors Paris)	9,0	8,8	10,4	11,8	0,0	9,5
Languedoc-Roussillon	12,5	13,3	10,8	9,8	0,0	11,1
Limousin	10,9	0,0	6,4	12,0	0,0	10,3
Lorraine	10,1	13,6	0,0	5,7	0,0	9,8
Midi-Pyrénées	9,8	9,6	14,2	0,0	0,0	6,2
Nord-Pas-de-Calais	8,1	11,1	9,8	6,2	0,0	9,3
Basse-Normandie	7,5	6,8	0,0	11,0	0,0	8,4
Haute-Normandie	10,5	11,7	10,9	10,8	0,0	10,9
Pays de la Loire	10,6	5,9	9,7	6,1	0,0	7,9
Picardie	10,2	9,1	8,6	7,6	0,0	9,0
Poitou-Charentes	13,2	11,8	8,1	0,0	0,0	10,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,5	8,9	12,1	10,0	18,7	12,7
Rhône-Alpes	8,9	8,7	7,9	11,6	8,1	9,1
Outre-Mer	6,5	9,0	8,9	6,1	0,0	8,1
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	6,9	6,4	0,0	3,4	0,0	4,9
- à une CC à 4 taxes	8,4	10,2	7,8	0,0	0,0	8,8
- à un SAN	5,5	2,8	0,0	0,0	0,0	3,6
- à une CA ou une CU à TPU	9,5	10,3	10,3	9,2	12,3	10,1
- à une CC à TPU	11,1	10,4	5,8	0,0	0,0	10,8
- à un syndicat à contribution fiscalisée	10,3	8,2	8,5	0,0	0,0	8,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	8,1	7,3	11,2	13,1	0,0	9,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

3 – Encours de la dette au 31/12/2009 / recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume des recettes de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	74	74	87	76	112	80
Métropole	75	75	87	76	112	80
Alsace	70	80	64	52	0	61
Aquitaine	75	75	32	54	0	64
Auvergne	87	87	0	83	0	86
Bourgogne	78	80	0	106	0	89
Bretagne	80	68	67	60	0	68
Centre	76	79	113	94	0	87
Champagne-Ardenne	55	73	89	146	0	100
Corse	0	71	76	0	0	74
Franche-Comté	77	88	85	61	0	74
Ile-de-France (hors Paris)	69	74	90	103	0	79
Languedoc-Roussillon	99	99	98	83	0	91
Limousin	99	0	45	78	0	75
Lorraine	71	96	0	43	0	70
Midi-Pyrénées	72	67	88	0	55	65
Nord-Pas-de-Calais	70	82	75	70	0	75
Basse-Normandie	49	53	0	67	0	56
Haute-Normandie	70	75	89	87	0	80
Pays de la Loire	83	54	75	49	0	64
Picardie	69	66	66	70	0	68
Poitou-Charentes	108	107	82	0	0	94
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85	74	121	60	149	105
Rhône-Alpes	68	65	65	99	75	74
Outre-Mer	56	65	92	59	0	70
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	61	37	0	48	0	47
- à une CC à 4 taxes	69	80	76	0	0	74
- à un SAN	54	29	0	0	0	37
- à une CA ou une CU à TPU	71	78	84	75	112	81
- à une CC à TPU	88	89	55	0	0	88
- à un syndicat à contribution fiscalisée	54	62	91	0	0	67
- Non membres d'un groupement fiscalisé	62	65	96	107	0	81

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

4 – Encours de la dette au 31/12/2009 / épargne brute

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume de l'épargne brute,

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute.

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	5,1	5,7	6,8	5,4	9,5	6,0
Métropole	5,1	5,5	6,6	5,3	9,5	5,8
Alsace	3,5	5,2	7,6	4,5	0,0	4,4
Aquitaine	5,5	5,5	2,0	4,2	0,0	4,6
Auvergne	5,5	5,4	0,0	6,9	0,0	5,9
Bourgogne	4,6	6,0	0,0	8,7	0,0	6,6
Bretagne	4,8	5,2	4,2	3,8	0,0	4,4
Centre	5,4	5,0	10,4	7,7	0,0	6,4
Champagne-Ardenne	4,7	4,9	9,0	8,1	0,0	6,9
Corse	0,0	4,5	8,0	0,0	0,0	6,3
Franche-Comté	4,8	5,2	4,3	3,9	0,0	4,5
Ile-de-France (hors Paris)	5,1	5,6	6,5	6,1	0,0	5,9
Languedoc-Roussillon	6,2	9,6	6,9	4,8	0,0	6,0
Limousin	7,3	0,0	3,7	6,5	0,0	6,0
Lorraine	6,0	7,0	0,0	3,1	0,0	5,3
Midi-Pyrénées	5,5	3,8	5,4	0,0	4,1	4,4
Nord-Pas-de-Calais	5,4	6,4	7,9	7,3	0,0	6,4
Basse-Normandie	3,7	3,0	0,0	5,3	0,0	3,8
Haute-Normandie	4,3	5,8	9,0	4,8	0,0	5,0
Pays de la Loire	4,3	3,5	4,4	3,5	0,0	3,9
Picardie	4,8	5,7	3,8	5,7	0,0	4,9
Poitou-Charentes	7,0	9,3	6,3	0,0	0,0	7,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,0	6,0	12,4	4,2	14,1	8,8
Rhône-Alpes	4,1	4,3	4,7	7,5	5,6	5,0
Outre-Mer	8,0	16,2	15,5	7,7	0,0	12,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	6,3	1,7	0,0	4,1	0,0	3,2
- à une CC à 4 taxes	4,7	6,2	5,8	0,0	0,0	5,3
- à un SAN	4,9	7,9	0,0	0,0	0,0	6,2
- à une CA ou une CU à TPU	5,0	6,0	7,0	5,4	9,5	6,2
- à une CC à TPU	5,9	7,6	4,1	0,0	0,0	6,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,9	4,6	8,0	0,0	0,0	4,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	5,0	4,3	6,5	5,8	0,0	5,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

5 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement

Marge d'autofinancement courant

Total des remboursements de dette calculés hors gestion active de la dette et des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale

Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes.

Un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	92,4	93,8	94,1	92,7	97,0	93,6
Métropole	92,2	93,4	93,8	92,5	97,0	93,3
Alsace	87,4	91,6	99,9	93,3	0,0	92,3
Aquitaine	93,5	94,6	88,3	94,7	0,0	93,4
Auvergne	94,5	93,5	0,0	92,7	0,0	93,5
Bourgogne	89,5	95,1	0,0	90,5	0,0	92,9
Bretagne	91,1	92,3	91,8	90,9	0,0	91,3
Centre	93,3	90,7	97,1	94,2	0,0	93,4
Champagne-Ardenne	93,9	95,1	98,3	96,3	0,0	96,1
Corse	0,0	91,6	97,8	0,0	0,0	95,6
Franche-Comté	93,4	92,8	101,8	90,5	0,0	93,6
Ile-de-France (hors Paris)	93,0	93,2	92,8	91,6	0,0	92,9
Languedoc-Roussillon	92,5	99,7	93,1	89,5	0,0	92,6
Limousin	93,7	0,0	92,6	97,5	0,0	95,3
Lorraine	95,5	96,2	0,0	90,2	0,0	94,0
Midi-Pyrénées	94,0	89,5	95,1	0,0	86,5	89,8
Nord-Pas-de-Calais	92,2	94,7	97,8	95,1	0,0	94,7
Basse-Normandie	92,6	87,7	0,0	96,4	0,0	92,0
Haute-Normandie	91,7	95,9	98,5	89,8	0,0	92,3
Pays de la Loire	88,3	88,7	89,8	90,6	0,0	89,6
Picardie	93,3	95,2	89,5	94,1	0,0	93,1
Poitou-Charentes	93,7	96,5	92,9	0,0	0,0	94,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	92,8	93,8	97,9	93,8	102,8	97,0
Rhône-Alpes	89,8	91,4	91,4	95,1	92,5	91,9
Outre-Mer	97,6	102,1	99,8	96,8	0,0	99,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	95,4	84,1	0,0	90,7	0,0	89,5
- à une CC à 4 taxes	91,2	94,5	92,6	0,0	0,0	92,5
- à un SAN	92,6	98,1	0,0	0,0	0,0	96,4
- à une CA ou une CU à TPU	92,6	94,5	95,3	92,8	97,0	94,2
- à une CC à TPU	92,9	95,5	90,1	0,0	0,0	93,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	90,0	92,5	94,6	0,0	0,0	92,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	93,2	90,0	91,6	91,1	0,0	91,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Recettes réelles totales : recettes réelles de fonctionnement + recettes réelles d'investissement hors
gestion active de la dette

Part des recettes totales de l'exercice provenant des contributions directes.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	31,8	32,7	31,1	32,2	32,7	32,1
Métropole	32,4	33,5	31,7	32,8	32,7	32,7
Alsace	35,7	32,7	23,8	30,5	0,0	31,4
Aquitaine	33,8	36,6	46,8	42,8	0,0	38,6
Auvergne	33,7	29,8	0,0	32,0	0,0	31,7
Bourgogne	29,8	32,9	0,0	33,9	0,0	32,8
Bretagne	33,7	33,1	32,6	34,4	0,0	33,6
Centre	32,3	30,2	25,9	31,9	0,0	30,7
Champagne-Ardenne	29,6	34,0	26,5	34,2	0,0	31,8
Corse	0,0	19,2	22,9	0,0	0,0	21,4
Franche-Comté	28,4	22,8	21,4	35,1	0,0	28,7
Ile-de-France (hors Paris)	36,4	35,8	32,4	30,7	0,0	34,5
Languedoc-Roussillon	34,4	39,9	30,0	35,7	0,0	35,6
Limousin	28,2	0,0	33,1	33,2	0,0	31,9
Lorraine	27,7	26,3	0,0	22,4	0,0	25,4
Midi-Pyrénées	29,0	30,9	28,2	0,0	26,5	28,5
Nord-Pas-de-Calais	26,4	28,0	24,2	30,2	0,0	27,0
Basse-Normandie	29,4	29,5	0,0	36,4	0,0	31,5
Haute-Normandie	30,7	31,0	28,5	25,9	0,0	28,4
Pays de la Loire	33,8	38,8	36,5	35,7	0,0	35,7
Picardie	34,8	30,5	31,2	37,1	0,0	33,3
Poitou-Charentes	32,9	31,7	31,8	0,0	0,0	31,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31,0	32,6	33,7	30,1	31,7	32,0
Rhône-Alpes	32,6	31,1	29,3	33,5	42,1	33,4
Outre-Mer	17	19,9	21,7	21,4	0,0	20,1
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	26,6	29,5	0,0	34,0	0,0	31,6
- à une CC à 4 taxes	38,0	35,8	32,4	0,0	0,0	36,2
- à un SAN	39,6	31,0	0,0	0	0,0	33,7
- à une CA ou une CU à TPU	30,1	30,4	28,8	32,0	32,7	30,7
- à une CC à TPU	28,7	29,8	23,6	0,0	0,0	29,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	40,7	41,1	40,4	0,0	0,0	40,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	39,6	39,0	33,9	40,8	0,0	36,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

7 – Intérêts de la dette / encours de la dette au 31/12/2009

Poids moyen des charges d'intérêts par rapport à l'encours de la dette.

en pourcentage

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	3,8	3,6	3,8	3,2	3,1	3,6
Métropole	3,8	3,6	3,9	3,2	3,1	3,6
Alsace	3,7	3,2	3,1	3,4	0,0	3,4
Aquitaine	4,0	3,7	3,7	3,5	0,0	3,8
Auvergne	4,4	3,4	0,0	3,2	0,0	3,7
Bourgogne	3,7	3,4	0,0	3,0	0,0	3,3
Bretagne	3,6	3,6	3,1	3,0	0,0	3,3
Centre	3,7	3,3	3,8	4,8	0,0	4,0
Champagne-Ardenne	3,5	3,1	3,6	2,9	0,0	3,1
Corse	0,0	4,3	4,1	0,0	0,0	4,2
Franche-Comté	3,5	3,0	3,1	2,2	0,0	2,9
Ile-de-France (hors Paris)	3,7	3,5	4,3	3,2	0,0	3,8
Languedoc-Roussillon	4,1	3,3	3,4	3,5	0,0	3,6
Limousin	3,6	0,0	3,5	3,2	0,0	3,4
Lorraine	3,8	3,9	0,0	3,7	0,0	3,8
Midi-Pyrénées	3,8	3,7	3,3	0,0	0,0	2,4
Nord-Pas-de-Calais	4,2	4,4	3,3	2,3	0,0	3,9
Basse-Normandie	3,2	3,2	0,0	2,8	0,0	3,1
Haute-Normandie	3,8	3,9	2,9	3,0	0,0	3,4
Pays de la Loire	3,4	3,2	3,5	2,9	0,0	3,3
Picardie	3,5	3,4	3,0	1,9	0,0	3,0
Poitou-Charentes	3,7	3,7	2,8	0,0	0,0	3,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,1	3,7	3,6	3,2	3,6	3,7
Rhône-Alpes	3,7	3,5	3,8	3,3	2,9	3,4
Outre-Mer	3	4,4	3,5	2,7	0,0	3,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	3,0	2,5	0,0	1,7	0,0	2,2
- à une CC à 4 taxes	3,8	3,5	2,7	0,0	0,0	3,5
- à un SAN	3,6	3,6	0,0	0	0,0	3,6
- à une CA ou une CU à TPU	3,9	3,7	3,5	3,2	3,1	3,5
- à une CC à TPU	3,8	3,5	3,8	0,0	0,0	3,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	3,4	3,6	2,7	0,0	0,0	3,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,0	3,5	5,0	3,3	0,0	4,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

8 - Fonds de roulement au 01/01/2009 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Fonds de roulement au 01/01/2009 : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reportés en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.
Dépenses réelles totales de l'exercice : dépenses réelles de fonctionnement + dépenses réelles d'investissement hors gestion active de la dette
Équivalent, en jours de dépenses réelles totales, du fonds de roulement en début d'exercice (ratio multiplié par 360 pour obtenir le nombre de jours).
1 mois = 30 jours et 1 an = 360 jours.

en jours

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	31	18	18	8	18	19
Métropole	30	18	17	8	18	19
Alsace	43	27	37	-25	0	4
Aquitaine	21	12	20	3	0	13
Auvergne	30	27	0	12	0	23
Bourgogne	14	16	0	20	0	17
Bretagne	15	14	10	8	0	11
Centre	40	8	7	3	0	17
Champagne-Ardenne	16	26	2	-17	0	4
Corse	0	17	-11	0	0	1
Franche-Comté	33	-15	5	26	0	18
Ile-de-France (hors Paris)	25	18	25	0	0	21
Languedoc-Roussillon	34	10	7	17	0	18
Limousin	15	0	6	18	0	15
Lorraine	44	6	0	64	0	40
Midi-Pyrénées	36	36	8	0	76	49
Nord-Pas-de-Calais	33	21	11	-11	0	18
Basse-Normandie	40	32	0	9	0	28
Haute-Normandie	28	15	1	8	0	14
Pays de la Loire	30	16	14	20	0	21
Picardie	31	17	16	-55	0	8
Poitou-Charentes	17	23	-6	0	0	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33	20	13	19	4	16
Rhône-Alpes	38	14	13	-1	0	14
Outre-Mer	31	15	22	22	0	21
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	15	24	0	6	0	12
- à une CC à 4 taxes	35	27	23	0	0	30
- à un SAN	17	21	0	0	0	20
- à une CA ou une CU à TPU	33	16	13	8	18	16
- à une CC à TPU	29	15	-56	0	0	23
- à un syndicat à contribution fiscalisée	23	23	1	0	0	18
- Non membres d'un groupement fiscalisé	21	21	32	12	0	26

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

Nombre de communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

(Une commune en CRC supprimée du champ)

Les strates de population ont été construites à partir de la population totale
entrée en vigueur au 1er janvier 2009 (millésimée 2006)

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	494	330	86	35	4	949
Métropole	475	310	80	33	4	902
Alsace	16	4	1	2	-	23
Aquitaine	21	19	3	1	-	44
Auvergne	11	5	-	1	-	17
Bourgogne	5	8	-	1	-	14
Bretagne	25	5	4	2	-	36
Centre	23	7	2	2	-	34
Champagne-Ardenne	6	5	2	1	-	14
Corse	-	1	1	-	-	2
Franche-Comté	7	2	1	1	-	11
Ile-de-France (hors Paris)	84	122	35	3	-	244
Languedoc-Roussillon	16	6	2	3	-	27
Limousin	5	-	1	1	-	7
Lorraine	19	9	-	2	-	30
Midi-Pyrénées	22	10	2	-	1	35
Nord-Pas-de-Calais	51	25	5	1	-	82
Basse-Normandie	10	5	-	1	-	16
Haute-Normandie	15	7	1	2	-	25
Pays de la Loire	27	6	4	3	-	40
Picardie	14	5	2	1	-	22
Poitou-Charentes	5	5	3	-	-	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	27	7	2	2	86
Rhône-Alpes	45	27	4	3	1	80
Outre-Mer	19	20	6	2	-	47
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	3	2	-	1	-	6
- à une CC à 4 taxes	60	17	5	-	-	82
- à un SAN	4	6	-	-	-	10
- à une CA ou une CU à TPU	247	213	59	33	4	556
- à une CC à TPU	144	31	1	-	-	176
- à un syndicat à contribution fiscalisée	14	28	5	-	-	47
- Non membres d'un groupement fiscalisé	22	33	16	1	-	72

(1) si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée
alors elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre
et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

Population des communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

(Une commune en CRC supprimée du champ)

Les strates de population ont été construites à partir de la population totale
entrée en vigueur au 1er janvier 2009 (millésimée 2006)

Communes de 10 000 habitants et plus	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 300 000 habitants et plus	Pour l'ensemble
France entière	6 859 126	9 960 032	5 624 176	5 473 215	2 122 989	30 039 538
Métropole	6 571 785	9 383 429	5 214 550	5 232 534	2 122 989	28 525 287
Alsace	215 628	114 202	66 886	389 127	-	785 843
Aquitaine	286 718	551 592	210 171	235 878	-	1 284 359
Auvergne	152 312	141 083	-	142 449	-	435 844
Bourgogne	65 837	257 585	-	155 340	-	478 762
Bretagne	329 592	134 525	235 328	363 129	-	1 062 574
Centre	330 262	233 672	123 623	256 508	-	944 065
Champagne-Ardenne	76 491	147 173	117 080	188 078	-	528 822
Corse	-	44 273	64 679	-	-	108 952
Franche-Comté	105 331	52 968	51 891	121 012	-	331 202
Ile-de-France (hors Paris)	1 259 344	3 656 077	2 323 956	317 838	-	7 557 215
Languedoc-Roussillon	209 250	201 463	126 024	519 588	-	1 056 325
Limousin	64 356	-	51 455	139 026	-	254 837
Lorraine	264 095	241 259	-	234 140	-	739 494
Midi-Pyrénées	271 324	289 513	107 126	-	444 392	1 112 355
Nord-Pas-de-Calais	666 203	745 164	400 305	232 432	-	2 044 104
Basse-Normandie	141 180	140 062	-	113 249	-	394 491
Haute-Normandie	207 699	188 612	53 254	295 587	-	745 152
Pays de la Loire	381 740	185 313	236 146	596 005	-	1 399 204
Picardie	189 792	159 598	115 405	139 271	-	604 066
Poitou-Charentes	70 893	156 023	231 895	-	-	458 811
Provence-Alpes-Côte d'Azur	652 753	900 602	462 513	315 762	1 197 819	3 529 449
Rhône-Alpes	630 985	842 670	236 813	478 115	480 778	2 669 361
Outre-Mer	287 341	576 603	409 626	240 681	-	1 514 251
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	46 673	71 811	-	148 169	-	266 653
- à une CC à 4 taxes	809 790	467 647	339 726	-	-	1 617 163
- à un SAN	62 950	162 287	-	-	-	225 237
- à une CA ou une CU à TPU	3 455 029	6 593 781	3 818 139	5 222 677	2 122 989	21 212 615
- à une CC à TPU	1 943 627	815 417	52 090	-	-	2 811 134
- à un syndicat à contribution fiscalisée	214 413	824 035	314 753	-	-	1 353 201
- Non membres d'un groupement fiscalisé	326 644	1 025 054	1 099 468	102 369	-	2 553 535

(1) si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée
alors elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre
et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".